

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AME DU 11 JUIN 2020

L'an DEUX MILLE VINGT, le ONZE JUIN à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté, dont les noms suivent, se sont réunis dans la salle du Tivoli – 2 rue du Président Franklin Roosevelt à MONTARGIS, sous la Présidence de Monsieur Frank SUPPLISSON.

Présents : Mmes et MM. DUPATY, BOUQUET, FEVRIER, ABRAHAM, BEDU, CARNEZAT, LAVIER, MUSLIN, SALL, GABORET, GUERIN, BELLIERE, MIREUX, DEMAUMONT, RAMBAUD, PRUNEAU (à partir de 18h33), ÖZTÜRK, PASCAUD, CHRISTODOULOU, BRANDON, FAURE, LOISEAU, BOURILLON, PIERRATTE, RICARDOU, BEGUIN, LANGRAND, GODEY, SUPPLISSON, DIGEON, DURY, BUTOR (jusqu'à 19h31), MALET, DOOR, PARE, DUBOIS-LORCERY, DELANDRE, GABRIELLE, DESRUMAUX, LAURENT, DE LAPORTE, GAILLARD, PROCHASSON, LORENTZ, LELIEVRE, BILLAULT, SERRANO, GADAT-KULIGOWSKI, COULON, PRIGENT, BASCOP.

Mme HEUGUES avait donné pouvoir à M. DEMAUMONT, M. DUCHENE à M. BEGUIN, M. TERRIER à M. DIGEON, M. TOURATIER à Mme SERRANO.

Excusé : M. NOTTIN.

Absent : M. WATELLE.

o o o o

Madame GADAT-KULIGOWSKI remplit les fonctions de secrétaire de séance.



SOMMAIRE

Approbation du PV de la séance du 6 février 2020 et du 27 février 2020.....	6
Décisions prises en vertu de l'article L5211-10 du CGCT.....	6
Marchés et avenants signés en vertu des délégations de l'Assemblée au Président (délibération 18-114 du 24/05/2018).....	10

FINANCES13

1) Approbation du Compte de gestion du receveur – Exercice 2019 - Budget général	13
2) Approbation du Compte de gestion du receveur – Exercice 2019 - Budget annexe Assainissement.....	13
3) Approbation du Compte de gestion du receveur – Exercice 2019 - Budget annexe Eau potable.....	13
4) Approbation du Compte de gestion du receveur – Exercice 2019 – Budget annexe ZI Amilly	14
5) Approbation du Compte de gestion du receveur – Exercice 2019 - Budget annexe Grande Prairie.....	14
6) Approbation du Compte de gestion du receveur - Exercice 2019 - Budget annexe Ilot 19 ..	14
7) Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2019 – Budget annexe pour le lotissement de l'Ilot 22 à Villemandeur (opération Plateau)	14
8) Approbation du Compte de Gestion du receveur - Exercice 2019 - Budget annexe ARBORIA.....	14
9) Approbation du Compte de gestion du receveur – Exercice 2019 – Budget annexe ZAEP Port Saint Roch	14
10) Approbation du Compte administratif – Exercice 2019 – Budget général	14
11) Approbation du Compte administratif – Exercice 2019 – Budget annexe assainissement....	27
12) Approbation du compte administratif – Exercice 2019 – Budget annexe eau potable.....	29
13) Approbation du Compte administratif - Exercice 2019 – Budget ZI Amilly	32
14) Approbation du Compte administratif – Exercice 2019 – Budget annexe Grande Prairie....	33
15) Approbation du Compte administratif – Exercice 2019 – Budget annexe ILOT 19	34
16) Approbation du Compte administratif – Exercice 2019 – Budget annexe pour le lotissement de l'Ilot 22 à Villemandeur (opération Plateau)	36
17) Approbation du Compte administratif – Exercice 2019 – Budget annexe ARBORIA	37
18) Approbation du Compte administratif - Exercice 2019 – Budget Annexe ZAEP Port Saint Roch.....	39
19) Affectation du résultat - Exercice 2019 – Budget général.....	40
20) Affectation du résultat – Exercice 2019 – Budget Annexe Assainissement.....	40
21) Affectation du résultat – Exercice 2019 – Budget Annexe Eau potable.....	41
22) Affectation du résultat – Exercice 2019 – Budget annexe ZI Amilly.....	41
23) Affectation du résultat – Exercice 2019 – Budget annexe Grande Prairie	42
24) Affectation du résultat – Exercice 2019 – Budget Annexe Ilot 19	42
25) Affectation du résultat – Exercice 2019– Budget Annexe pour le lotissement de l'Ilot 22 à Villemandeur (opération Plateau).....	42
26) Affectation du résultat – Exercice 2019– Budget Annexe pour la ZAEP Port Saint Roch ...	43
27) Fixation des taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), Taxe Foncière (Non Bâti) (TFNB) – Exercice 2020.....	43

AFFAIRES GENERALES.....45

28) Demandes d'exonération de loyers : Maison de santé, Centre Médico-sportif, pépinière d'entreprises.....	45
---	----

SPORTS	47
29) Autorisation à Monsieur le Président de signer les avenants aux conventions liant les utilisateurs du Complexe Sportif du Château Blanc, à l'Agglomération Montargoise pour la saison 2020-2021	47
30) Autorisation à Monsieur le Président de signer les conventions bipartites annuelles concernant l'utilisation des installations sportives de l'Agglomération Montargoise par les lycées.....	48
POLITIQUE DE LA VILLE	48
31) Contrat de ville : Programmation 2020 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer les subventions aux porteurs de projets et de signer les conventions afférentes	48
AFFAIRES ECONOMIQUES	57
32) Collecte de la Taxe de Séjour – Détermination de la grille tarifaire applicable à partir du 1er janvier 2021	57
33) Autorisation à Monsieur le Président de signer le contrat de participation financière du Département du Loiret au dispositif mis en place par l'Agglomération Montargoise pour soutenir le maintien des services nécessaires à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural	60
34) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de participation au fonds Renaissance Centre Val de Loire.....	65
URBANISME	66
35) Bilan des acquisitions et cessions sur l'exercice budgétaire 2019.....	66
LOGEMENT	70
36) Versement des aides de l'OPAH.....	70
37) ADIL du Loiret : Participation de l'Agglomération Montargoise pour 2020.....	71
38) FUL (Fonds Unifié du Logement) : Participation de l'Agglomération Montargoise pour 2020.....	71
39) POA Habitat : Réhabilitation de 20 logements locatifs sociaux individuels groupés Meric-Foucher n° 118 situés 19-21-23-25-27-31-33 Avenue Abbé Foucher, 22-24 rue de la Pontonnerie et 1-2-3-4-5-6-8-10-12-14 Allée Georges Brassens à Montargis - Modalités d'octroi de la garantie accordée à VALLOIRE HABITAT pour le contrat de prêt n°106066 contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations.....	72
40) POA Habitat : Réhabilitation de 10 logements locatifs sociaux individuels groupés Meric-Foucher n° 119 situés 13-15-17 Avenue Abbé Foucher, 16-18-20-22-24 rue Victor Meric et 7-9 Allée Georges Brassens à Montargis - Modalités d'octroi de la garantie accordée à VALLOIRE HABITAT pour le contrat de prêt n°105500 contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations	74
41) Autorisation à Monsieur le Président de modifier et de faire appliquer le nouveau règlement intérieur des aires d'accueil des gens du voyage conformément au décret du 26 décembre 2019.....	75
TRAVAUX.....	76
42) Autorisation à Monsieur le Président ou son représentant de signer l'avenant n° 3 au contrat de délégation de service public du crématorium intercommunal de l'Agglomération Montargoise	76
43) Autorisation à Monsieur le Président de signer un protocole d'accord transactionnel (Sinistre 1213 174 JMB/CA - fissuration du mur incliné en béton armé coté accès préjudice après travaux de construction de la médiathèque à Montargis).....	76



Le quorum étant atteint, Monsieur SUPPLISSON, Président, déclare la séance du Conseil communautaire ouverte à 18 heures 08.

La séance s'est déroulée sans public physique mais diffusée en direct sur la chaîne Youtube et sur le Facebook de l'Agglomération Montargoise.

Monsieur SUPPLISSON : « Je remercie à tous d'appliquer les gestes-barrières, y compris la presse. La presse a eu le courage de venir, malgré la pandémie. Une date est à retenir : le Conseil d'installation interviendra le jeudi 9 juillet 2020. Ce Conseil élira un nouvel exécutif. Par la suite, il sera alors possible de travailler. »

Introduction

Cette séance du Conseil communautaire du 11 juin 2020 est organisée conformément à la version à jour de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19.

Le Conseil comprend des élus désignés au 1^{er} tour des élections municipales (communes d'Amilly, de Cepoy, de Chalette-sur-Loing, de Chevillon-sur-Huillard, de Conflans-sur-Loing, de Corquilleroy, de Lombreuil, de Mormant-sur-Vernisson, de Pannes, de Paucourt, de Saint-Maurice-sur-Fessard, de Solterre, de Vimory) et des anciens élus maintenus en attente du 2^{ème} tour des élections municipales (communes de Montargis et de Villemandeur). Ainsi durant cette période, le Conseil communautaire, composé transitoirement, n'est pas une nouvelle assemblée. Il n'y a donc pas lieu de procéder à une séance d'installation.

De plus, conformément à l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2019 pris en application des délibérations concordantes des communes membres et du conseil communautaire de l'Agglomération Montargoise, le Conseil est dorénavant composé de 57 élus répartis ainsi : Montargis : 12, Amilly : 10 ; Chalette-sur-Loing : 10 ; Villemandeur : 6 ; Pannes : 4 ; Corquilleroy : 3 ; Cepoy : 3 ; Chevillon-sur-Huillard : 2 ; Saint-Maurice-sur-Fessard : 1 ; Vimory : 1 ; Paucourt : 1 ; Solterre : 1 ; Conflans-sur-Loing : 1 ; Lombreuil : 1 ; Mormant-sur-Vernisson. Dans ce cadre, pour les communes de Montargis et de Villemandeur concernées par le 2^{ème} tour des élections municipales, M. le Sous-Préfet a pris un arrêté portant composition transitoire du Conseil communautaire pour ces deux communes qui disposent chacune d'un Conseiller communautaire supplémentaire. Il s'agit de Monsieur Dominique DELANDRE pour Montargis et de Monsieur André PRIGENT pour Villemandeur.

Concernant le Bureau communautaire, le Président, les Vice-Présidents et les Conseillers communautaires délégués en exercice restent maintenus dans leurs fonctions. Ce maintien concerne également les Vice-Présidents qui n'ont pas souhaité se représenter aux élections municipales et qui n'ont donc plus de mandat. Cependant, ils ne sont pas membres de l'organe délibérant et ne sont pas comptabilisés dans le nombre et la répartition des conseillers communautaires et dans le quorum nécessaire pour la tenue du Conseil, mais peuvent présenter les délibérations mises au vote et prendre part au débat, ils ne participent pas au vote.

Les communes d'Amilly, de Cepoy, de Chalette-sur-Loing, de Chevillon-sur-Huillard, de Conflans-sur-Loing, de Corquilleroy, de Lombreuil, de Mormant-sur-Vernisson, de Pannes, de Paucourt, de Saint-Maurice-sur-Fessard, de Solterre, de Vimory ont transmis leur tableau du Conseil communautaire. La représentation du Conseil est donc la suivante :

AMILLY	MONTARGIS
Monsieur DUPATY Gérard	Monsieur SUPPLISSON Frank
Monsieur BOUQUET Christophe	Monsieur DIGEON Benoît
Madame FEVRIER Catherine	Madame DURY Nelly
Monsieur ABRAHAM Baudouin	Madame BUTOR Carole
Madame BEDU Françoise	Monsieur TERRIER Charles
Madame CARNEZAT Marie-Laure	Monsieur MALET Philippe
Monsieur LAVIER Jean-Charles	Monsieur DOOR Jean-Pierre
Madame MUSLIN Laurence	Madame PARE Dominique
Monsieur SALL Aboubacry	Madame DUBOIS-LORCERY Christiane
Monsieur GABORET Grégory	Monsieur DELANDRE Dominique
	Monsieur NOTTIN Bruno
	Madame GABRIELLE Lise
CEPOY	
Monsieur GUERIN Régis	
Madame BELLIERE Valérie	MORMANT-SUR-VERNISSON
Monsieur MIREUX Christophe	Monsieur DESRUMAUX Vincent
	<i>Suppléant : Monsieur CHARPENTIER Damien</i>
CHALETTE-SUR-LOING	
Monsieur DEMAUMONT Franck	PANNES
Madame HEUGUES Marie-Madeleine	Monsieur LAURENT Dominique
Monsieur RAMBAUD Christophe	Madame PROCHASSON Arlette
Madame PRUNEAU Hiba	Monsieur GAILLARD Michel
Monsieur ÖZTÜRK Musa	Madame DE LAPORTE Hélène
Madame PASCAUD Anne	
Monsieur CHRISTODOULOU Alexis	PAUCOURT
Madame BRANDON Michelle	Monsieur LORENTZ Gérard
Monsieur FAURE Cyril	<i>Suppléante : Madame PARASKIOVA-ANTONINI Muriel</i>
Madame LOISEAU Farah	
	SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD
CHEVILLON-SUR-HUILLARD	Monsieur LELIEVRE Gérard
Monsieur BOURILLON Christian	<i>Suppléante : Madame DUFOUR Emmanuelle</i>
Madame PIERRATTE Nathalie	
	SOLTERRE
CONFLANS-SUR-LOING	Monsieur BILLAULT Jean-Paul
Monsieur RICARDOU Jérôme	<i>Suppléante : Madame STARTCHENKO Sylvie</i>
<i>Suppléante : Madame MASTYKARZ Catherine</i>	
	VILLEMANDEUR
CORQUILLEROY	Madame SERRANO Denise
Monsieur BÉGUIN René	Monsieur TOURATIER Claude
Madame LANGRAND Fabienne	Madame GADAT-KULIGOWSKI Brigitte
Monsieur DUCHÊNE Jean-Marie	Monsieur COULON François
	Monsieur WATELLE Jean-Marc
LOMBREUIL	Monsieur PRIGENT André
Monsieur GODEY Eric	
<i>Suppléant : Monsieur BERNARD Patrice</i>	VIMORY
	Madame BASCOP Valérie
	<i>Suppléant : Monsieur CHAMPION Patrick</i>

Dans le cadre du déroulement de cette séance et pour les éventuelles prises de parole, les élus communautaires sont priés de se présenter.

Approbation du PV de la séance du 6 février 2020 et du 27 février 2020

Aucune remarque n'étant formulée, les procès-verbaux de la séance du 6 février 2020 et du 27 février 2020 sont approuvés à l'unanimité.

Décisions prises en vertu de l'article L5211-10 du CGCT :

Décision n° 20-03 du 21/01/2020 :

J'ai décidé d'exercer le droit de préemption urbain pour le compte de la commune d'Amilly sur la partie de 58 m² environ concernée par l'Emplacement Réserve A6 à prendre sur l'immeuble situé 440 rue André Lioret, d'une contenance totale de 1 222 m² et cadastré section CM n° 0094, propriété des consorts GENERAUX. Le prix de vente proposé est de 3 000 € s'il n'y a pas de prise en charge par l'administration de la clôture et de 2 000 € s'il y a prise en charge de la clôture (dépose et pose). Ce droit de préemption est exercé en vue de la réalisation du projet de voirie de 8 m dénommée « chemin des vignes ».

Décision n° 20-04 du 23/01/2020 :

J'ai décidé de solliciter une subvention auprès de la Banque des territoires pour le financement de l'étude de stratégie de développement économique (pour la part correspondant à l'Agglomération Montargoise) menée conjointement avec la 3CBO, la CC4V et CCCFG. Le coût de l'ensemble du projet étant de 79 770 € TTC, la part à charge de l'Agglomération Montargoise s'élevant à 38 608,67 € TTC, le montant de la subvention est de 9 680 €.

Décision n° 20-05 du 23/01/2020 :

J'ai décidé de solliciter une subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire au titre du Contrat régional de solidarité territoriale pour le financement de l'étude de stratégie de développement économique (pour la part correspondant à l'Agglomération Montargoise) menée conjointement avec la 3CBO, la CC4V et CCCFG. Le coût de l'ensemble du projet étant de 79 770 € TTC, la part à charge de l'Agglomération Montargoise s'élevant à 38 608,67 € TTC, le montant de la subvention est de 15 443,47 €.

Décision n° 20-07 du 24/01/2020 :

J'ai décidé de soutenir le Service départemental d'incendie et de secours du Loiret dans la formation et l'entraînement de ses sapeurs-pompiers en mettant à sa disposition une partie du site de la Caserne Gudin, à titre gratuit, dans les conditions définies dans la convention afférente.

Décision n° 20-08 du 27/01/2020 :

J'ai décidé de solliciter une subvention auprès du Département du Loiret, au titre des travaux de sécurité routière sur routes départementales en agglomération. Cette demande de subvention, pour le canton de Montargis, porte sur un montant total estimatif de travaux à la charge de l'Agglomération Montargoise de 184 665,90 € HT avec un montant de subvention estimé à 62 173 € représentant 33,70 % du montant de l'opération.

Décision n° 20-09 du 28/01/2020 :

J'ai décidé de contracter une ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale de 2 500 000 € pour financer les besoins ponctuels de trésorerie. Cette ligne de trésorerie est utilisable par tirages dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée maximum : 364 jours
- Taux d'intérêt : Eonia + marge de 0.350 % l'an
- Base de calcul : Exact/360 jours
- Modalités de remboursement : paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non-utilisation – Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
- Date de prise d'effet du contrat : 3 semaines après la date de réception de la proposition et au plus tard le 17/03/2020
- Garantie : néant

- Commission d'engagement : 2 500 € payable au plus tard à la date d'effet du contrat
- Commission de non-utilisation : 0.00 % si le taux de non-utilisation constaté quotidiennement est inférieur ou égal à 50.00 % / 0.05 % du montant non si le taux de de non utilisation constaté quotidiennement est inférieur ou égal à 65.00 % / 0.10 % du montant non tiré si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est inférieur ou égal à 100.00 %. Le taux de tirage correspond au montant tiré quotidiennement exprimé en pourcentage du montant maximum. Elle est payable à compter de la date prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8^{ème} jour ouvré du trimestre suivant.
- Modalités d'utilisation : L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la Banque en ligne de la Banque postale / Tirages-versements : procédure de crédit d'office privilégiée / Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1, toute demande de tirages ou remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne / Montant minimum : 10 000 € pour les tirages.

Décision n° 20-10 du 10/02/2020 :

J'ai décidé d'autoriser une nouvelle fois la mise à disposition d'un local dans l'Espace Multi-Services de l'Agglomération Montargoise, 26 rue de la Pontonnerie à Montargis au profit de l'association Lien social et Médiation. Ce local fait l'objet d'une utilisation partagée. L'indemnité d'occupation est fixée à l'euro symbolique avec dispense de paiement. La participation du locataire aux frais de fonctionnement des locaux est identifiée dans la convention. Le coût de la mise à disposition du local, évalué par l'Agglomération Montargoise annuellement, et de la prise en charge des frais de fonctionnement devra être valorisé dans le budget annuel du locataire. La mise à disposition est consentie à compter du 15/02/2020 sans tacite reconduction pour une durée d'UN an.

Décision n° 20-11 du 11/02/2020 :

J'ai décidé d'autoriser la société d'avocats CASADEI-JUNG à ester en justice afin de défendre les intérêts de l'Agglomération Montargoise devant le tribunal judiciaire de Montargis dans l'affaire l'opposant à M. Sébastien ROBINEAUX.

Décision n° 20-12 du 18/02/2020 :

J'ai décidé de placer en congés bonifiés un agent de la police intercommunale, pour la période du 11 juillet 2020 au 21 août 2020 pour se rendre à Pointe-à-pitre (Guadeloupe). Les frais de transport seront versés directement à l'agence de voyage au vu du devis pour un montant de 4459,52 €.

Décision n° 20-13 du 19/02/2020 :

J'ai décidé de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le financement de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement d'eaux usées – rue Gambetta à Montargis ainsi que trois portions de rues adjacentes (rues des Lauriers, du Dévidet et Girodet). La demande de subvention porte sur un montant à la charge de l'Agglomération Montargoise de 8 200 € HT correspondant à la tranche optionnelle du marché attribué au bureau d'études SAFEGE.

Décision n° 20-14 du 19/02/2020 :

J'ai décidé de déclarer sans suite pour motif d'intérêt général la procédure relative à la sélection d'un graphiste pour les saisons culturelles 2020 à 2023.

Décision n° 20-15 du 26/02/2020 :

J'ai décidé de procéder au règlement des notes d'honoraires à la SELARL LEGAHUIS Conseils, Huissiers de justice, d'un montant de 67,85 € et de 121,03 € dans le cadre de la procédure juridique engagée par Madame Sophie PARAUD.

Décision n° 20-16 du 26/02/2020 :

J'ai décidé de procéder au règlement des notes d'honoraires à la SCP MERLE PION ROUGELIN, avocats, d'un montant de 1 045 € dans le cadre de la procédure juridique engagée par Madame Sophie PARAUD.

Décision n° 20-17 du 28/02/2020 :

J'ai décidé de solliciter une subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour l'année 2020 concernant les travaux d'entretien de l'intrados du Pont Saint Nicolas à Montargis. Cette demande porte sur un montant prévisionnel de l'opération à la charge de l'Agglomération Montargoise de 172 500 € HT avec un taux de subvention susceptible d'atteindre les 80 % soit un montant de subvention estimé à 138 000 €.

Décision n° 20-18 du 11/03/2020 :

J'ai décidé d'autoriser la mise à disposition d'un local dans l'Espace Multi-Services de l'Agglomération Montargoise, 26 rue de la Pontonnerie à Montargis au profit du Département du Loiret pour y assurer une permanence sociale. Ce local fait l'objet d'une utilisation partagée. L'indemnité d'occupation est fixée à l'euro symbolique avec dispense de paiement. La participation du locataire aux frais de fonctionnement des locaux est identifiée dans la convention. Le coût de la mise à disposition du local, évalué par l'Agglomération Montargoise annuellement, et de la prise en charge des frais de fonctionnement devra être valorisé dans le budget annuel du locataire. La mise à disposition est consentie à compter du 30/03/2020 sans tacite reconduction pour une durée d'UN an.

Décision n° 20-19 à 20-25 du 12/03/2020 :

J'ai décidé de signer les conventions d'occupation précaire d'une partie des locaux du Centre commercial de la Chaussée, 30 rue du Faubourg de la Chaussée, 1^{er} étage à Montargis, avec :

- Madame Anne COFFINEAU, gynécologue-obstétricienne ;
- Madame Boutheina BEN ROMDHANE, gynécologue-obstétricienne ;
- Monsieur Thing Cuong VU, stomatologue ;
- Madame Lucie BOISSELIER et Jérémie LASKAR, podologues ;
- Madame Catherine LAMOITIER, sage-femme ;
- Madame Deborah PAILLARD, infirmière, Madame Rosalia VIANA, infirmière, et Madame Delphine DEPARDIEU, diététicienne ;
- Monsieur Abdallah ADJAR, médecin généraliste.

Décision n° 20-26 du 16/04/2020 :

J'ai décidé de suspendre jusqu'à nouvel ordre les dispositions des délibérations n° 19-26 du 7 février 2019 et n° 19-244 du 26 septembre 2019 visant à rendre obligatoire le contrôle de conformité des rejets au réseau d'assainissement collectif lors des ventes immobilières.

Décision n° 20-27 du 04/05/2020 :

J'ai décidé de solliciter une subvention dans le cadre de l'Appel à Projets Continuités Cyclables 2020 pour la création de 4 passerelles piétons-cycles sur le bassin du Loing, rue des Ponts à AMILLY. Cette demande de subvention porte sur un montant prévisionnel de l'opération à la charge de l'Agglomération Montargoise de 1 349 531 € HT avec un taux de subvention susceptible d'atteindre les 40 %, soit un montant de subvention estimé à 539 812 €.

Décision n° 20-28 du 05/05/2020 :

J'ai décidé de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le financement de l'acquisition d'une parcelle du consort CLOUTIER dans le cadre de la protection des captages de la Chise sur la commune d'Amilly. La demande de subvention porte sur un montant à la charge de l'Agglomération Montargoise de 3 721,52 € HT.

Décision n° 20-29 du 25/05/2020 :

J'ai décidé de verser une aide exceptionnelle de 100 000 € à l'Union Commerciale du Montargois dans le cadre de l'organisation d'une opération commerciale sous forme de chèques KDO Passion à destination des commerçants des centres villes et centres-bourgs. Le carburant, les magasins alimentaires, les opérateurs télécom et fournisseurs d'énergie, les banques, les assurances et la poste ainsi que les surfaces de vente supérieures à 300 m² ne sont pas éligibles à cette opération.

Décision n° 20-30 du 20/05/2020 :

J'ai décidé la non-reconduction de l'accord-cadre n° 18-027T relatif aux travaux d'aménagement divers de voirie sur les voies communautaires pour des raisons budgétaires, le montant maximum a été sous-évalué.

Décision n° 20-31 du 02/06/2020 :

J'ai décidé de mettre à disposition un local au sein de la Maison Sport Santé au bénéfice de la préfecture afin de permettre au médecin de prévention d'assurer les consultations pour les agents de la sous-préfecture de Montargis et du commissariat de police. L'occupation du local est gratuite.

Madame GABRIELLE : « Concernant les décisions n° 20-04 et n° 20-05, vous avez demandé des subventions pour une étude de stratégie de développement économique menée à l'échelle du PETR. J'espère que cette étude pourra nous aider à tirer les enseignements pendant la période de confinement que nous avons vécue. J'en profite pour faire deux remarques. La crise sanitaire a révélé toute l'utilité des circuits courts alimentaires et la relocalisation des activités essentielles. Les artisans ont prouvé leur agilité et leur adaptabilité, je pense aux masques en tissu, aux visières, et l'Agglomération pourrait soutenir la visibilité des produits artisanaux locaux, y compris non alimentaires. Par ailleurs, dès cet été, une opportunité est sans doute à saisir car les Français prévoient leurs vacances en France et peut-être moins loin. Sommes-nous prêts à attirer et accueillir les touristes cet été, je pense aux cyclotouristes mais aussi aux camping-cars et à plus long terme, il faut penser l'accueil des cars de tourisme qui seront de plus en plus nombreux s'ils ne peuvent plus stationner à Paris. A Montargis, il semble qu'il faille diversifier les parcours de visite proposés. La professionnalisation de l'office de tourisme et la redéfinition de ses missions pourraient être à l'ordre du jour. Je voulais m'assurer que l'artisanat et le tourisme seraient pris en compte dans cette étude. »

Monsieur RICARDOU : « La décision n° 20-26 relative au contrôle de conformité des rejets au réseau d'assainissement collectif lors des ventes immobilières ne précise pas que la suspension de cette obligation est valable pendant le confinement lié à la crise sanitaire. »

Monsieur SUPPLISSON : « Effectivement, la rédaction de cette décision est imparfaite. On a l'impression que l'Agglomération suspend les obligations de contrôle des raccordements de façon définitive. L'Agglomération Montargoise a mis en place, il y a deux ans, l'obligation pour toute personne demandant à se raccorder au réseau d'assainissement le contrôle de conformité. Durant la période de confinement, les services de Suez n'étaient pas en mesure d'envoyer quelqu'un pour contrôler la conformité. Pendant cette période, le contrôle a été interrompu parce que son absence bloquait les chantiers et suspendait les ventes. Des gens avaient signé des compromis de vente qui seraient tombés car la conformité était exigée lors de la vente. Cela aurait mis beaucoup de gens en difficulté. On a donc suspendu cette obligation le temps du confinement pour permettre aux gens d'avancer. Cela répond également à une question de Madame GABRIELLE. On la réinstaura à la sortie du confinement ; cela aurait dû être précisé avec davantage de clarté. »

Madame GABRIELLE : « Concernant la décision n° 20-29, vous avez décidé de verser une aide exceptionnelle à l'UCM. Comme de nombreux conseillers, c'est par la presse et des messages Facebook que j'ai appris le lancement de l'opération Kdo passion. Vous avez pris cette décision par délégation mais la Commission Affaires économiques y a-t-elle été associée ? Même si on comprend l'urgence du coup de pouce aux commerçants de proximité, j'espère que la mobilisation d'une somme non négligeable par rapport aux aides économiques annuelles a pu être prise en collégialité. Je

m'interroge sur le choix d'un unique partenaire, vu qu'il existe une union commerciale à Chalette, une autre à Villemandeur. Pourquoi n'ont-elles pas été associées aussi à l'opération ? »

Monsieur SUPPLISSON : « Je répondrai à cette question plus tard, nous avons à l'ordre du jour le dispositif d'aides économiques. Cela a été vérifié au niveau juridique, on était en plein confinement, la mise en place ne pouvait pas attendre le déconfinement. Pour être prêt au moment du déconfinement, il nous fallait travailler en amont. Le cadre légal est en place. Durant le confinement, les exécutifs avaient des pouvoirs élargis. Bien sûr, comme toutes nos décisions, nous avons consulté l'Etat pour savoir si nous pouvions le faire par délégation, la réponse était oui. Il peut y avoir un point de vue politique, mais en période de confinement c'était tout à fait autorisé. Je reviendrai après sur la question des commerçants et l'aspect UCM.

Votre première question portait sur le tourisme et la participation de l'Agglomération au schéma touristique du pays du Montargois. C'est une participation qui va bien sûr intégrer les conséquences du covid. On reviendra aussi dessus quand on va parler du budget sur l'action économique et touristique de l'Agglomération. Celui-ci comporte des aides extrêmement puissantes pour répondre à ce que vous souhaitez, c'est-à-dire une attractivité touristique supplémentaire. C'est un aspect économique, il vaut mieux en parler au budget économique, plutôt qu'en parler deux fois. »

Marchés et avenants signés en vertu des délégations de l'Assemblée au Président (délibération 18-114 du 24/05/2018) :

Marché n° 20-003S du 17/02/2020 :

J'ai signé le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement eaux usées et de distribution d'eau potable - Rue Gambetta à Montargis. SAFEGE est l'attributaire de ce marché dont le montant s'élève à 22 720 € (Tranche ferme : 14 520 € / Tranche optionnelle 01 : 8 200 €).

Marché n° 20-004S du 28/02/2020 :

J'ai signé le marché relatif à la conception et l'impression du plan papier de l'Agglomération Montargoise en 10 000 exemplaires. La SARL Mairie Info est l'attributaire de ce marché dont les prestations seront financées par les annonceurs.

Marché n° 20-005S du 14/02/2020 :

J'ai signé le marché d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et l'attribution du contrat d'exploitation des installations thermiques des bâtiments de l'Agglomération Montargoise. PROJEX Ingénierie est l'attributaire de ce marché dont le montant s'élève à 6 800 € HT.

Marché n° 20-006S du 21/02/2020 :

J'ai signé le marché relatif à l'étude de diagnostic pour la réhabilitation de monuments architecturaux de la papeterie de Bûges. CYRIL BOUCAUD, mandataire du groupement avec LESTUN PATRIMOINE et STRUCTURE ET PATRIMOINE, est l'attributaire de ce marché dont le montant s'élève à 16 505 € HT.

Marché n° 20-007S du 20/02/2020 :

J'ai signé le marché relatif à l'étude sur le développement du tourisme fluvial. FRANCOIS TOURISME CONSULTANTS est l'attributaire de ce marché dont le montant s'élève à 9 000 € HT.

Marché n° 20-008S du 19/05/2020 :

J'ai signé le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable du syndicat de Puy la Laude et de l'Agglomération Montargoise. UTILITIES PERFORMANCE est l'attributaire de ce marché dont le montant s'élève à 28 225 € HT.

Marché n° 20-009S du 27/05/2020 :

J'ai signé le marché relatif à la location de photocopieurs multifonctions et d'imprimantes - fourniture de produits et services associés. Konica Minolta business Solution Centre Loire SAS est l'attributaire de ce marché. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande dont les seuils annuels sont : minimum 20 000 € HT, maximum : 45 000 € HT, pour une durée de 4 ans soit des seuils totaux de : minimum 80 000 € HT, maximum : 180 000 € HT.

Marchés n° 20-010T, n° 20-011T et n° 20-012T du 29/05/2020 :

J'ai signé les marchés relatifs aux travaux d'aménagement de la RD 2007, partie Nord, La Commodité sur la commune de Solterre :

- Eurovia Centre Loire est l'attributaire du lot 1 VRD dont le montant s'élève à 600 673,50 € HT ;
- Eurovia Centre Loire est l'attributaire du lot 2 Eclairage public dont le montant s'élève à 152 895,80 € HT ;
- Société Nouvelle Mathieu Frot est l'attributaire du lot 3 Espaces verts et mobilier dont le montant s'élève à 114 806,26 € HT ;

Reconduction tacite 3ème période - marché n° 18-008S du 06/02/2020 :

J'ai reconduit le marché relatif à l'entretien des installations d'assainissement non collectif des communes de l'Agglomération Montargoise contracté avec EAL. Le montant minimum s'élève à 3 000 € HT et le montant maximum à 12 000 € HT du 06/03/2020 au 06/03/2021.

Reconduction tacite 3ème période - marché n° 18-001T du 05/02/2020 :

J'ai reconduit le marché relatif aux travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, branchements et travaux divers contracté avec MERLIN TP. Le montant minimum s'élève à 400 000 € HT et le montant maximum à 800 000 € HT, du 11/01/2020 au 10/01/2021.

Avenant n° 3 au marché n° 17-024S du 07/01/2020 :

J'ai signé l'avenant n° 3 au marché de restauration et stabilisation des collections immergées du musée Girodet - Peinture et Arts graphiques – Lot 14 (stabilisation de 21 huiles sur toile) contracté avec le groupement d'entreprises Célia LACAILLE. Cet avenant concerne des prestations supplémentaires non prévues au marché initial et générant une augmentation de 7 928,70 € HT ainsi qu'une modification des délais ramenant la fin du contrat au 31/01/2020.

Avenant n° 2 au marché n° 17-025S du 02/01/2020 :

J'ai signé l'avenant n° 2 au marché de restauration et stabilisation des collections immergées du musée Girodet - Peinture et Arts graphiques – Lot 15 (stabilisation de 18 huiles sur toile) contracté avec le groupement d'entreprises Célia LACAILLE. Cet avenant concerne des prestations supplémentaires non prévues au marché initial et générant une augmentation de 1 814,85 € HT ainsi qu'une modification des délais ramenant la fin du contrat au 31/01/2020.

Avenant n° 4 au marché n° 17-052S du 07/02/2020 :

J'ai signé l'avenant n° 4 au marché de restauration et stabilisation des collections immergées du musée Girodet - Peinture et Arts graphiques – Lot 11 (huiles sur papier marouflées sur toile, bois ou cuivre) contracté avec Bertrand BEDEL DE BUZAREINGUES. Cet avenant concerne des prestations supplémentaires non prévues au marché initial et générant une augmentation de 3 000 € HT ainsi qu'une modification des délais ramenant la fin du contrat au 31/03/2020.

Avenant n° 1 au marché n° 19-037S du 14/02/2020 :

J'ai signé l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de modification du réseau d'eaux pluviales - rue du Maréchal Juin à Amilly contracté avec SAFEGE Agence Régionale Centre Loire. Cet avenant prend en compte l'engagement du maître d'œuvre sur le coût de réalisation des travaux et l'augmentation du montant du marché de 907,35 € HT.

Reconduction tacite 2ème période - marché n° 18-036S :

J'ai reconduit le marché relatif à la détection et la géolocalisation des réseaux, marquage-piquetage au sol pour les travaux du service infrastructure contracté avec ADRE Arpentage Détection Réseaux. Le marché est reconduit pour la 2ème période du 10/08/2019 au 9/08/2020. Le seuil minimum s'élève à 5 000 € et le seuil maximum s'élève à 50 000 € par période.

Avenant n° 3 au marché n° 19-042F du 26/02/2020 :

J'ai signé les avenants n° 3 et n° 4 au marché relatif au décrochages, emballages, transports, accrochages et restitution d'œuvres pour l'exposition "Girodet..." contracté avec Bovis Transports.

- l'avenant n° 3 concerne la régularisation des plus ou moins-values taxables liées aux prestations réalisées sur demande expresse du titulaire du marché pour un montant de 745,50 € HT.
- l'avenant n° 4 concerne la régularisation des plus ou moins-values taxables liées aux prestations réalisées sur demande expresse du titulaire du marché pour un montant de - 4 598 € HT.

Reconduction tacite 2ème période - marché n° 19-010S du 19/02/2020 :

J'ai reconduit le marché relatif à l'acquisition et la livraison de fournitures administratives pour les services de l'Agglomération Montargoise - LOT 01 : "Fournitures administratives et petits matériels de bureau" avec PAPÈTERIE SERVICES. Le montant minimum s'élève à 4 000 € HT et le montant maximum à 15 000 € HT du 19/02/2020 au 18/02/2021.

Reconduction tacite 2ème période - marché n° 19-011S du 19/02/2020 :

J'ai reconduit le marché relatif à l'acquisition et la livraison de fournitures administratives pour les services de l'Agglomération Montargoise - LOT 02 : "Papiers reprographiques" contracté avec PAPÈTERIE SERVICES. Le montant minimum s'élève à 2 500 € HT et le montant maximum à 10 000 € HT du 19/02/2020 au 18/02/2021.

Reconduction tacite 2ème période - marché n° 18-043S du 07/11/2019 :

J'ai reconduit le marché relatif à la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé relative aux opérations de VRD, Génie Civil et Bâtiments sur l'Agglomération Montargoise Et rives du loing contracté avec la Sarl BTPI. Le montant minimum s'élève à 10 000 € HT et le montant maximum à 40 000 € HT du 07/11/2019 au 06/11/2020.

Avenant n° 2 au marché n° 14-082S du 28/02/2019 :

J'ai signé l'avenant n° 2 au marché de location et de maintenance de 5 photocopieurs multifonctions contracté avec Dactyl Buro. Le seuil maximum étant atteint, le montant maximum est augmenté de 25 000 € HT portant le montant maximum à 75 000 € HT, du fait de la prolongation des délais, objet de l'avenant n° 1. La date de fin de marché reste inchangée, soit le 30 juin 2020.

Avenant n° 1 au marché n° 19-025T du 04/03/2020 :

J'ai signé l'avenant n° 1 au marché de travaux d'aménagement du centre-ville de Villemandeur, avenue de la Libération - Lot 01 : Terrassement - assainissement - voirie contracté avec TP Vauvelle SAS. Cet avenant prend en compte l'accord sur les prix nouveaux de la Tranche Ferme 2 sans incidence financière.

Reconduction tacite - marché n° 19-016S du 15/04/2020 :

J'ai reconduit le marché relatif à l'entretien des espaces verts des divers sites de l'Agglomération Montargoise - Lot 01 : Entretien des espaces verts des divers sites de l'Agglomération Montargoise contracté avec la Sarl SAUVEGRAIN. Le montant minimum s'élève à 30 000 € HT et le montant maximum à 70 000 € HT du 15/04/2020 au 14/04/2021.

Reconduction tacite - marché n° 19-017S du 15/04/2020 :

J'ai reconduit le marché relatif à l'entretien des espaces verts des divers sites de l'Agglomération Montargoise - Lot 02 : Entretien des espaces verts du Cimetière Intercommunal contracté avec l'ESAT Les Rateliers. Le montant minimum s'élève à 20 000 € HT et le montant maximum à 48 000 € HT du 15/04/2020 au 14/04/2021.

Reconduction tacite - marché n° 19-018S du 15/04/2020 :

J'ai reconduit le marché relatif à l'entretien des espaces verts des divers sites de l'Agglomération Montargoise - Lot 03 : Entretien des fossés et des bassins de rétention des réseaux eaux pluviales contracté avec la Sarl SAUVEGRAIN. Le montant minimum s'élève à 10 000 € HT et le montant maximum à 40 000 € HT du 15/04/2020 au 14/04/2021.

Reconduction tacite - marché n° 19-019S du 15/04/2020 :

J'ai reconduit le marché relatif à l'entretien des espaces verts des divers sites de l'Agglomération Montargoise - Lot n° 04 : Entretien des pistes de la plateforme aéronautique de Montargis-Vimory contracté avec Ets BILLIARD. Le montant minimum s'élève à 3 500 € HT et le montant maximum à 15 000 € HT du 15/04/2020 au 14/04/2021.

Reconduction tacite 2ème période - marché n° 19-012S du 01/03/2020 :

J'ai reconduit le marché relatif à l'acquisition et la livraison de fournitures administratives pour les services de l'Agglomération Montargoise - LOT 04 : "Consommables informatiques pour les imprimantes et copieurs/fax" contracté avec DYADEM SAS. Le montant minimum s'élève à 2 000 € HT et le montant maximum à 10 000 € HT du 01/03/2020 au 28/02/2021.

Reconduction tacite 2ème période - marché n° 19-013S du 12/03/2020 :

J'ai reconduit le marché d'acquisition et de livraison de fournitures administratives pour les services de l'Agglomération Montargoise - LOT 03 : "Acquisition, impression et livraison d'enveloppes, de papiers et de cartes avec entête" contracté avec l'IMPRIMERIE LELOUP. Le montant minimum s'élève à 1 800 € HT et le montant maximum à 8 000 € HT du 12/03/2020 au 11/03/2021.

Avenant n° 1 – marché n° 17-059S du 20/05/2020 :

J'ai signé l'avenant n° 1 au marché relatif aux services d'assurance pour l'Agglomération Montargoise – Lot 6 : Assurances tous risques expositions contracté avec Gras Savoye. Cet avenant de transfert prend en compte la fusion à compter du 1^{er} janvier 2020 de deux sociétés. Ainsi, XLICSE se substitue à AXA Art. La nouvelle entité portera le nom de XLICSE.

FINANCES

1) Approbation du Compte de gestion du receveur – Exercice 2019 - Budget général

Monsieur LAURENT : « Je sou mets à votre approbation le Compte de gestion 2019 du Budget général. Les résultats sont identiques au Compte administratif 2019. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstention : Monsieur PRIGENT).

2) Approbation du Compte de gestion du receveur – Exercice 2019 - Budget annexe Assainissement

Monsieur LAURENT : « Je sou mets à votre approbation le Compte de gestion 2019 du Budget annexe de l'Assainissement. Les résultats sont identiques au Compte administratif 2019. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstention : Monsieur PRIGENT).

3) Approbation du Compte de gestion du receveur – Exercice 2019 - Budget annexe Eau potable

Monsieur LAURENT : « Je soumetts à votre approbation le Compte de gestion 2019 du Budget annexe de l'eau potable. Les résultats sont identiques au Compte administratif 2019. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ** (Abstention : Monsieur PRIGENT).

4) Approbation du Compte de gestion du receveur – Exercice 2019 – Budget annexe ZI Amilly

Monsieur LAURENT : « Je soumetts à votre approbation le Compte de gestion 2019 du Budget de la zone industrielle d'Amilly. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ** (Abstention : Monsieur PRIGENT).

5) Approbation du Compte de gestion du receveur – Exercice 2019 - Budget annexe Grande Prairie

Monsieur LAURENT : « Je soumetts à votre approbation le Compte de gestion 2019 du Budget annexe Grande Prairie. Les résultats sont identiques au Compte administratif 2019. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ** (Abstention : Monsieur PRIGENT).

6) Approbation du Compte de gestion du receveur – Exercice 2019 - Budget annexe ILOT 19

Monsieur LAURENT : « Je soumetts à votre approbation le Compte de gestion 2019 du Budget annexe ILOT 19. Les résultats sont identiques au Compte administratif 2019. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ** (Abstention : Monsieur PRIGENT).

7) Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2019 – Budget annexe pour le lotissement de l'Ilot 22 à Villemandeur (opération Plateau)

Monsieur LAURENT : « Je soumetts à votre approbation le Compte de gestion 2019 du Budget annexe de l'Ilot 22. Les résultats sont identiques au Compte administratif 2019. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ** (Abstention : Monsieur PRIGENT).

8) Approbation du Compte de Gestion du receveur - Exercice 2019 - Budget annexe ARBORIA

Monsieur LAURENT : « Je soumetts à votre approbation le Compte de gestion 2019 du Budget annexe ARBORIA. Les résultats sont identiques au Compte administratif 2019. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ** (Abstention : Monsieur PRIGENT).

9) Approbation du Compte de gestion du receveur – Exercice 2019 – Budget annexe ZAEP Port Saint Roch

Monsieur LAURENT : « Je soumetts à votre approbation le Compte de gestion 2019 du Budget annexe ZAEP Port Saint Roch. Les résultats sont identiques au Compte administratif 2019. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ** (Abstention : Monsieur PRIGENT).

10) Approbation du Compte administratif – Exercice 2019 – Budget général

Monsieur SUPPLISSON : « Ce compte administratif 2019 représente l'occasion assez inespérée pour moi de faire un bilan de fin de mandat. Le coronavirus aura permis à cette assemblée d'examiner son

bilan puisque le compte administratif 2019 est le dernier du mandat. C'est l'occasion de dresser un bilan financier, validé par les services de l'Etat, par les services de la comptabilité publique. Il enregistre l'ensemble de nos dépenses et l'ensemble de nos recettes. Le receveur valide la conformité des comptes avec les résultats du comptable public. C'est important de prendre une vue d'ensemble de ce qu'on a fait pendant six ans en termes financiers avec quelques chiffres, je laisserai ensuite Dominique LAURENT détailler ce compte administratif.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 29,2 millions d'euros et nos dépenses de fonctionnement 22,2 millions d'euros. L'épargne brute est donc de 7 millions d'euros. Ce qui nous fait un taux d'épargne brute, qui mesure le ratio entre l'épargne brute et l'ensemble de la section, de 24 %, à savoir que le seuil admis pour notre strate de collectivités est de 7 %. Cette épargne couvre le remboursement du capital de la dette, c'est-à-dire 7,2 millions d'euros moins le remboursement du prêt relais 1,5 millions. En 2019, 4,2 millions d'euros d'emprunts ont été refinancés. Monsieur NOTTIN n'est pas là, c'est dommage, il aurait probablement fait un commentaire sur le fait qu'on a recouru à plus d'emprunts cette année. Malgré notre taux d'épargnes, on a refinancé 4,2 millions d'euros d'emprunts. Les taux étaient très bas, on a diminué les charges financières de 100 000 euros en un an parce qu'on a refinancé 4,2 millions d'euros d'emprunts.

Les investissements font toujours l'objet d'un débat. Est-ce qu'on a investi pour la collectivité comme on s'est engagé à le faire ? Dans les orientations budgétaires, chaque année, j'ai toujours dit que les objectifs étaient d'investir 10 millions d'euros par an dans l'agglomération. Le compte administratif est l'occasion de vérifier si on tient parole. Ce compte administratif enregistre 9,5 millions d'euros de dépenses d'investissement. On est comme tous les ans conforme à nos engagements. C'est, encore une fois, dommage que Monsieur NOTTIN ne soit pas là parce qu'il dit tous les ans que la dette explose. En ce qui concerne l'encours de dette, les élus qui ont fait ce mandat peuvent se poser la question : "quel montant de dette je laisse à l'Agglomération ?" L'encours de dette enregistré à ce compte administratif est de 43 millions d'euros, ce qui fait environ 10 millions d'euros de moins qu'au début du mandat. Ce n'est pas réellement une explosion de la dette. C'est une dette qui diminue d'année en année.

La situation financière de l'Agglomération s'est améliorée. Au début du mandat, le taux d'épargne brute -déjà très bon- était de 16 %, il est en fin de mandat à 24 %. C'est le taux d'épargne brute le plus élevé de toutes les agglomérations de la Région Centre. L'encours de la dette est passé de 53 millions d'euros en 2014 à 43 millions d'euros en 2019. Ce sont les chiffres du compte administratif, ils ne doivent pas prêter à débat. Ce sont des chiffres élaborés par la comptabilité publique. La dette a diminué de 10 millions d'euros au cours du mandat. On a maintenu nos investissements d'environ 10 millions d'euros par an tout en diminuant la dette. Dans le détail, nos investissements ont continué à respecter les mêmes équilibres tous les ans. La voirie représente un tiers : en 2019, 3,2 millions d'euros ont été investis. L'aménagement urbain, et notamment l'acquisition de la caserne Gudin, s'élève à presque 1 million d'euros. Pour le reste, ce sont les grands équipements :

- la fin de la rénovation du musée Girodet : 467 000 €, c'est en 2019 qu'on enregistre la fin de ce programme très ambitieux,
- la piscine de Chalette-sur-Loing, 420 000 € de fonds de concours. L'Agglomération aide les communes membres à rénover leur parc de piscine.

Pour conclure, on a de très bons ratios financiers. Ils démontrent que nos comptes sont bons, que l'Agglomération Montargoise a une épargne élevée et des investissements. C'est dû, en fait, à des recettes fiscales plus élevées. Ce serait tellement simple de dire "on fait plein d'investissements, on épargne" mais alors grâce à une fiscalité plus élevée que les autres. Il faut examiner quelle est notre fiscalité par rapport aux agglomérations de la région. La situation est assez simple. Les agglomérations peuvent mettre en œuvre sur leur territoire un taux de foncier bâti, le nôtre est à 0 %. L'Agglomération Montargoise est la communauté d'agglomération qui a sur le foncier bâti le taux le plus faible. Parmi les 7 agglomérations de la Région Centre-Val de Loire, nous sommes la troisième à avoir le plus petit taux de CFE avec 24,36 %. L'Agglomération Montargoise dispose d'une taxe

additionnelle sur la taxe d'habitation des ménages, encore une fois, parmi les 7 agglomérations de la région, Montargis détient le plus petit taux : 6,69 %. L'Agglomération Montargoise a la fiscalité la plus faible. Le versement transport, sur les 7 agglomérations, là aussi, c'est chez nous que le taux est le plus faible, à 0,55 % de la masse salariale. Avant de laisser la parole à Dominique LAURENT afin qu'il présente en détail le compte administratif, il me semblait important pour les élus de ce mandat qui interrompent leur activité politique, comme moi, de pouvoir mettre des chiffres sur la table et d'être fiers de laisser une situation très saine, très stable, très solide qui permettra aux futurs élus de construire un projet. »

Monsieur LAURENT : « Le Compte administratif doit être adopté par le Conseil communautaire avant **le 31 juillet 2020**. Il retrace les dépenses et les recettes réalisées en investissement et en fonctionnement pour l'année 2019.

Je sou mets donc à votre approbation le Compte Administratif 2019 :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	21 349 521.47 €
- Recettes de l'exercice :	21 542 695.26 €
- Déficit reporté d'investissement 001 :	9 170 377.75 €

D'où un déficit d'investissement : 8 977 203.96 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	33 407 416.27 €
- Recettes de l'exercice :	38 998 830.56 €
- Excédent reporté 002 :	2 859 946.82 €

D'où un excédent de fonctionnement : 8 451 361.11 €

Résultats de l'exercice :

- Déficit d'investissement :	8 977 203.96 €
- Excédent de fonctionnement :	8 451 361.11 €

Auquel il faut rajouter les reports d'investissement :

- en Dépenses :	2 030 855.96 €
- en Recettes :	4 643 425.96 €

Ces résultats seront repris et inscrits au budget supplémentaire 2020, budget général. »

Monsieur SUPPLISSON : « C'est important de savoir qu'il sera possible aux futurs élus d'utiliser ces excédents au budget supplémentaire, avec des capacités d'investissement supplémentaires. »

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 2019	33 407 416,27		
Recettes 2019	41 858 777,38	(dont 2 859 946,82 d'excédent reporté)	
Dépenses 2018	31 954 046,35		
Recettes 2018	44 950 630,12	(dont 7 272 950,365 d'excédent reporté)	
	DEPENSES	RECETTES	
Fonction 92 020 : Service administratif			
	2019 4 194 616,33	2019 563 851,85	

2018 3 840 622,73
dont
Charges générales : 1 031 476,67
Dont Batiment 198 397,09 (29 501,27 chaussée)
Informatique : 169 333,07
Personnel : 3 163 139,66
Dont
Indemnités élus : 325 480,36
Formation : 69 316,33
Assurance statutaire : 82 992,39

Fonction 92 023 : Communication

2019 86 450,15
2018 61 697,85

Encart publicitaire
Journaux , lettres flash

Fonction 92 024 : Fêtes et Cérémonies

2019 11 266,17
2018 21 055,79

Fonction 92 025 : COS de l'AME

2019 47 462,00
2018 47 317,22

Subvention : 46 000,00
(retrocession prestataire tickets restaurant sur titres restaurants 2018 : 1462,00 €

Fonction 92 026 : Cimetière intercommunal

2019 103 847,39
2018 140 540,46

dont
Batiment : 52 430,02
Personnel : 44 560,00

Fonction 92 112 : Police Intercommunale

2019 339 572,13
2018 324 708,26

dont
Personnel : 321 327,90
Charges générales : 18 244,23

Fonction 92 113 : Service Incendie

2019 2 921 783,00
2018 3 168 346,00

Fonction 9224 : Formation continue

2019 130 224,00
2018 130 430,00

CFA

Fonction 92321 : MEDIATHEQUE

2018 410 832,19
dont
Mise à disposition agents budgets annexes : 243 872,13
revenus immeuble : 180 357,63
participation chèque déjeuner : 80 248,62
Assurance statutaire/remboursement sur salaire : 26 779,50

2019 0,00
2018 0,00

2019 0,00
2018 0,00

2019 0,00
2018 0,00

2019 67 812,98
2018 100 957,40

dont
Reversement droit concession/redevance funéraires : 13 920,95

Mise à disposition agents au délégataire et frais annexes 22 280,03
Redevance occupation (délégataire) 18 821,65
Redevance frais contrôle (délégataire) 5 195,25
Remboursement sinistre : 5 880,84
Revenus d'immeubles : loyers : 1 680,00

2019 145 979,37
2018 149 197,00

Participation des communes : 145 875,00

2019 0,00
2018 0,00

2019 0,00
2018 0,00

	2019	1 403 293,24
	2018	1 328 425,61

AGORAME : 56 410,03
Médiathèque : 459 871,95
Personnel Ago/Mediatheque : 887 011,26

Fonction 92 322 : Musée

	2019	1 185 487,87
	2018	762 857,82

Charges générales : 512 356,79
Batiment : 214 148,85
Personnel : 458 982,23

Fonction 92 33 : Actions culturelles - Programmation

	2019	1 201 931,27
	2018	902 552,16

Programmation : 460 580,28
DAC Subvention : 51 900,00
fete de la marine : 46 759,00
Subvention Tannerie Amilly;150 000,00

Tivoli 13 533,94
Regie : 2 932,11
Personnel programmation : 181 722,94
Personnel regie : 107 627,49
DAC :105 151,31
Intermittent: 81 723,17

Fonction 92 411 : SPORTS

	2019	292 219,99
	2018	256 814,04

Complexe : 91 624,08
Personnel : 185 168,95
Velodrome : 15 426,96

Fonction 92 414 : Autres équipements de loisirs

	2019	57 240,84
	2018	59 589,81

Lac Cepoy : 34 243,67
Aérodrome : 22 997,17

Fonction 92415 : Manifestations sportives

	2019	195 244,89
	2018	166 673,78

Personnel : 2 777,84

(vacation médecin médecine sportive)
Charges générales médecine sportive : 7 272,10
Subventions :
Grandes manifestations: 40 250,00
Aides à la performance : 25 000,00
Aides au mouvement sportif : 56 000,00
UNSS : 4 996,00

	2019	24 482,82
	2018	28 519,86

Agorame : 13 799,96
Médiathèque : 10 682,86

	2019	128 739,31
	2018	3 911,58

Billetterie : 17 537,60
Boutique r : 23 060,30
Assurance statutaire rembt salaire : 8 676,61
Subvention Region : 5 050,00
Subvention Etat : 49 750,00
Musée nomade Exposition Girodet face à Gericault)
Remb sinistre : 24 604,80

	2019	261 483,32
	2018	202 719,34

Recette programmation:175 170,90
Sub Region : 54 000,00

Sub ONDA : 9 850,00
Sub Département : 5 000,00
Location tivoli : 16 303,00
divers : 1 159,42

	2019	55 441,02
	2018	59 097,41

Occupation gymnase /location salle par les lycées et les associations

	2019	41 111,04
	2018	40 853,23

AOT Aérodrome : 13981,23
DGD Aérodrome : 26 872,00
Divers : 257,81

	2019	9 677,40
	2018	5 200,00

Revenus immeubles : loyers centre médico-sportif

Participation Patinoire : 30 000,00			
Politique sportive ou subvention : 21 948,95			
(Championnat VTT : 2000 Organisation corrida : 2 000 Formation aux premiers secours aux associations			3 000,00
<u>Fonction 92510: Maison de santé-Médecine Scolaire</u>			
	2019	91 283,68	2019 66 114,32
	2018	73 405,16	2018 71 713,96
Maison de santé : 55 277 94			
CMS : 35 883,72			
SSIAD/CCAS : 122,02			
<u>Fonction 92 521 : Service à caractère social</u>			
	2019	141 050,00	2019 0,00
	2018	130 000,00	2018 0,00
Subventions			
<u>Fonction 92 524 : Aires d'Accueil des gens du voyage</u>			
	2019	158 459,56	2019 72 661,80
	2018	155 934,62	2018 80 292,69
			Subvention CAF
<u>Fonction 92 61 Service en faveur des personnes âgées</u>			
	2019	45 000,00	2019 0,00
	2018	45 000,00	2018 0,00
<u>Fonction 92 72 :Aide au secteur locatif</u>			
	2019	62 786,09	2019 0,00
	2018	55 180,00	2018 0,00
FUL/ADIL			
Mission expertise péril immeuble Montargis			
<u>Fonction 92 811 : Assainissement</u>			
	2019	295 851,31	2019 44,77
	2018	325 285,30	2018 0,00
Entretien réseaux eaux pluviales : 266 523,61			
SIG : 22 047,74			
<u>Fonction 92 812 : Collecte traitement ordures ménagères</u>			
	2019	47 822,90	2019 56 759,60
	2018	48 192,48	2018 44 455,48
Taxe foncière			
Taxe à l'essieu			
<u>Fonction 92 815 : Transport</u>			
	2019	3 955 513,60	2019 3 259 694,76
	2018	3 431 066,79	2018 3 426 067,27
Contribution Amelys : 3 914 157, 04			
AMO DSP : 9 151,75			
Taxe foncière : 11 756,00			
Loyer boutique bus : 13 645,44			
<u>Fonction 92822 : Voirie</u>			
	2019	7 108,80	2019 0,00
	2018	15 392,40	2018 12 490,80
Entretien véloroute			

Fonction 92 824 : Aménagement urbain / Contrat de Ville/Maison de la forêt

2019	1 415 860,24	2019	359 417,00
2018	1 252 646,28	2018	491 545,81
EMA/PIM'S : 117 340,53		EMA 11 559,36	
Maison de la forêt : 97 109,67		SUBVENTION Fete d'un jour /un été de proximité : 10 000,00	
Prévention : 34 903,97		DSU : 4 113,32	
Usine de BUGES : 1 012,28		Maison forêt 45 004,50 subvention animation	
DSU : 196 645,71		Prevention 194 035,69 subvention emplois aidés	
Foncier : 9 677,43		ADS 85 790,00 (instruction actes ADS)	
ADS : 3 137,22		Foncier 1 625,05 (croqueurs pavés/PLU Pannes)	
PETR : 149 746,10		Remboursement assurance statutaire : 7 289,08	
GUDIN : 630,00			
Personnel :			
EMA: 42 135,87			
DSU : 125 438,097			
MAISON DE LA FORET : 84 866,05			
PREVENTION : 338 472,83			
ADS : 214 744,49			

Fonction 92 830 : Entretien terrains / Réseaux Environnement

2019	83 785,40	2019	0,00
2018	65 925,07	2018	62 074,52
Développement durable : 62 583,72			
(Participation animation PETR /Fourrière animale			
Entretien terrain : 21 201,68			

Fonction 92831 aménagement des eaux

2019	214 218,30	2019	0,00
2018	209 700,30	2018	0,00
Participations EPAGE+Canal d'Orléans			

Fonction 92 90 : S/Economique

2019	663 290,02	2019	19 085,41
2018	598 342,11	2018	33 945,22
Pépinière : 36 265,84		Pépinière : 19 085,41	
Dev économique : 285 459,89		(loyers et charges)	
dont (GIP 60 825-FISAC 37 000-AIJAM 45 000 INITIATIVE LOIRET 25 686)			

Fonds de secours aux commerces : 45 424,17
 Subvention Equilibre Arboria 91
 488,92
 AMO Aménagement zone St Gobain : 19 165,20

Personnel :
 Service économique : 204 144,25
 Pépinière : 32 765,92

Fonction 9295 : Campings

2019	382 013,03	2019	133 102,79
2018	373 166,72	2018	142 333,21
Camping FORET : 77 758,44		Camping forêt : 55 096,37	
Camping RIVES : 22 871,48		Camping rives : 15 990,91	
OTSI : 188 796,87 (dont 180 000 subventions)		Taxe de séjour : 52 936,66	
Personnel : 67 271,90		Taxation d'office 6 768,00	
Camping FORET: 50 076,86		Vente foncier SCI Nohra Port St Roch 9 078,85	
Camping RIVES: 17 195,04			
Saint Roch : 6 015,86 (charges copropriété : fluides)			

Reportage photoaériennes : 19
298,48

Fonction 931 : Charges financières

2019 969 076,60
2018 1 075 328,74

2019 16 500,00
2018 0,00

Interet : 956 688,07

ICNE : 87 472,37

Commission /indemnité remboursement prêt anticipé 99 860,90

Cession actions INGENOVE au Département

Fonction 932 : Dotation et participation

2019 0,00
2018 0,00

2019 9 726 703,00
2018 9 612 487,00

Fonction 933 : Impôts et Taxes non affectées

2019 11 232 555,77
2018 11 353 492,77

2019 23 940
320,07
2018 22 427
372,07

dont Attribution compensation 9 024 752,19

DSC : 1 465 000,00

FPIC : 724 326,00

Degrevement TASCOT : 18 477,60

TH/TF/CFE : 11 077 520,00

CVAE : 5 527 758,00

TAXE COM : 1 504 152,00

IFER : 370 793,00

FNGIR : 4 042 318,00

FPIC : 478 463,00

Roles suppl : 609 343,00

AC : 329 973,07

Fonction 934 : Transferts entre sections

2019 1 471 101,70
2018 1 534 356,08

2019 49 847,93
2018 138 038,52

dont :

dotation amortissement 1 442 993,30

Opération d'ordre de cession : 25 598,40 (ingenov/Coulon St Roch)

dont

Amortissement des subventions : 49 828,38

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 2019 21 349 521,47

(dont 9 170 377,75 de déficit reporté) et 10 136 636,95
d'affectation de résultat

Recettes 2019 21 542 695,26

Dépenses 2018 22 578 474,75

(dont 4 895 135,02 de déficit et
558,63 d'affectation de résultat) 4 467

Recettes 2018 13 408 097,00

DEPENSES

RECETTES

Fonction 90020 : Service administratif

2019 273 897,22
2018 803 457,99

2019 31 200,00
2018 0,00

Batiment : 74 246,70

dont La Chaussée : 8684,48

FISAC

Fonds de concours : 99 142,00

Logiciel :34 031,43

Mobilier : 33 080,81

3 véhicules : 33 396,28 1 Renault Traffic 2 Renault Zoé

Fonction 90026 : Cimetière Crématorium

	2019	10 290,54		2019	210,00
	2018	7 027,17		2018	0,00
Travaux de peinture logement relevé topo cimetièrè			Dépôt de garantie logement		
Fonction 90112 : Police					
	2019	16 363,11		2019	0,00
	2018	7 921,07		2018	0,00
logiciel PVE : 7273,20 travaux batiment : 5 847,14 Equipement protection : 3 242,77					
Fonction 90321 Médiathèque					
	2019	139 679,69			
	2018	134 280,81		2018	0,00
AGORAME : 90 281,57 Batiment 33 860,96 Mobilier : 11 927,16 Installation solution comptage : 3 610,00					
Fonction 90322 Musée					
	2019	467 437,10		2019	35 394,34
	2018	1 229 828,56		2018	445 423,00
travaux batiment 122 062,38 dont création muséographie :42 258,59 fournitures muséographie : 26 760,00 Restauration des œuvres 287 392,14 remboursement subvention : 25 000,00			DRAC 9 307,00(acquisition Reine de Saba/vierge aux anges) Mécenat : 7400,00 non restitution RG/SNRB :18 687,34		
Fonction 9033 action culturelle					
	2019	19 999,20		2019	0,00
	2018	19 727,76		2018	0,00
Matériel régie vidéoprojecteur					
Fonction 90411 Complexe					
	2019	127 219,77		2019	25 546,00
	2018	13 898,37		2018	0,00
Matériel+ Electromenager 7824,47 Travaux batiment 110 440,80 P3 : 5 374,00			Région : subvention remplacement Tapis de sol dont remplacement sol sportif 85 512,00		
Vélodrome : raccordement AEP : 3 579,90					
Fonction 90413 Piscine					
	2019	400 000,00		2019	0,00
	2018	400 000,00		2018	0,00
Fonds de concours piscine Chalette (solde)					
Fonction 90414 Autres Equipements Sportifs					
	2019	27 707,34		2019	0
	2018	25 281,50		2018	3 400,00
Cepoy : Base nautique AMO : 6 856,46 Etang cloture nord : 20 025,60 Frais de géomètre : 825,28					

Fonction 90415 Manifestations sportives			
2019	258,00	2019	0,00
2018	154 599,80	2018	1 200,00
Fonction 90510 intervention sociales			
2019	9 273,14	2019	1 292,00
2018	36 831,01	2018	938,00
Travaux CCAS 3 828,38		Dépôt de garantie praticiens	
Travaux CMS 3 749,60			
Fonction 90524 Aire d'accueil des gens du voyage			
2019	0	2019	0,00
2018	0	2018	0,00
Fonction 9072 aide au secteur locatif			
2019	337 273,29	2019	66 275,00
2018	328 339,80	2018	62 123,00
Aides rénovation thermique logement privé:101 991,80		Subvention ANAH 66 275,00	
Frais d'étude suivi animation de l'opération OPAH:235 281,49		(Agence Nationale de l'habitat)	
Fonction 90811 Eau Assainissement			
2019	849 404,68	2019	0,00
2018	979 681,02	2018	0,00
Frais d'études 95 027,99		(Cepoy-Lombreuil-Villemandeur)	
Branchement divers: 138 989,37			
Groupement de commande : 131 875,20			
Programme 2019: 226 629,40			
Branchement divers 2018 : 256 882,72			
Fonction 90815 transport			
2019	214 165,95	2019	0,00
2018	614 246,78	2018	95 735,81
renovation bus mi-vie 50 440,00			
Voirie Accessibilité/sanitaires fin de ligne : 63 835,95			
Poteaux arret bus : 89 820,00			
Travaux boutique bus 7 081,00			
Fonction 90822 voirie			
2019	3 222 213,03	2019	605 537,76
2018	3 864 595,27	2018	670 353,27
Batiment :démolition pavillon : 104 824,81		Département : 137 356,46	
Frais d'étude :37 563,40		Entrée Solterre : 4 475,00	
2nd extension parking gare : 412 273,61		V3Ter : 132 881,46	
Eclairage public : 29 287,69		Région : 309 408,59	
Piste cyclable : 180 701,58		2nd ext parking gare : 88 700,00	
Voirie : 1 470 013,83		V3ter : 196 808,59	
Veloroute : 570 424,03		Piste cyclable petits louis Amilly : 23900,00	
Fonds de concours Mormant : 30 000		Etat : 156 807,00	
Groupements de commandes :277 124,08		Centre bourg Villemandeur : 98 483,00	
Amilly 58 267,41 Chevillon 92 640,00			
Lombreuil 16 498,86 St Maurice S/F109 717,81			
VNF 110 000,00 (Mur de berge bief de Langlée à Montargis)			
		Piste cyclable Amilly : 58 324,00	

Fonction 90824 aménagement urbain		2019	2018	2019	2018
		872 956,22	252 865,15	153 423,25	362 458,53
PLUIHD :Frais d'étude 134 519,20					
EMA : 26 261,79					
Usine buges : 11 865,60					
Environnement Développement Durable :1 000,00					
Acquisition Coulon-Caserne Gudini : 391 734,45					
Maison de la foret : 17 977,13					
Amenagement parking Gudini : 101 101,51					
Requalification site Gudini concours architecte : 188 496,54					
Fonction 90830 Développement Durable		864,00	14 362,56	0,00	6 534,00
2019					
2018					
Mission conseil orientation energetique					
Fonction 90831 Aménagement des eaux		7 848,80	0,00	0,00	0,00
2019					
2018					
Dispositif PAPI					
Fonction 9090 intervention Economique		678 797,79	408 183,01	715,00	8 790,00
2019					
2018					
Aides aux commerces/aides économiques 160 000,00 (ICT/RN Location/Goffin)					
Participation fibre THD Département : 511 660,67					
Pépinière : 1 257,12					
AMO Equipements photovoltaïques 5 880,00					
Fonction 9095 aide au tourisme		347 816,78	433 258,59	403,46	1 500 000,00
2019					
2018					
Acquisition Coulon/Diandje Port St Roch : 289 648,31					
Camping de la foret 41 169,41 (Terrasses bois,Mision de conseil pour le developpement des campings)					
Camping des rives du Loing 2492,65					
Office de tourisme 14 441,41 (Affichage dynamique remplacement serveur ,pose rideau métallique)					
Fonction 910 operations patrimoniales		375 268,80	286 143,58	375 268,80	286 143,58
2019					
2018					
Intégration dans le patrimoine Gudini/Buges (opération d'ordre)					
Fonction 911 dettes et autres		12 900 938,69	7 493 256,01	17 805 890,95	7 467 558,63
2019					
2018					
Remboursement capital emprunts : 7 222 366,06					
dont remboursement prêt relais inondation 1 500 000,00					
Etat : 85 440,96					
Région : rénovation éclairage public : 58 500,00					
Département : traversée bourg Corquilleroy : 9 482,29					
Caution Pépinière					
Intégration Gudini					
Affectation résultat : 10 136 636,95					
Produits emprunts: 3 500 000,00					

Refinancement dette : 4 169 253,16
 Avance Budget Arboria/St Roch 1 509 319,47

Refinancement de la dette : 4 169 253,16

Fonction 912 dotation subvention participation

2019 0,00
 2018 0,00

FCTVA

2019 970 437,00
 2018 948 813,00

Fonction 914 Transfert entre sections

2019 49 847,93
 2018 138 038,52

2019 1 471 101,70
 2018 1 534 356,08

Quote-part amort sub

Dotation amortissement

DEPARTEMENT DU LOIRET
 Communauté d'Agglomération

Nombre de membres en exercice :	56
Nombre de membres présents :	-
Nombre de suffrages exprimés :	-

Le Conseil Communautaire,
 réuni sous la présidence de _____, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par
 _____, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions
 modificatives de l'exercice considéré,

Séance du :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	9 170 377,75			2 859 946,82	9 170 377,75	2 859 946,82
Résultats affectés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opération de l'exercice	21 349 521,47	21 542 695,26	33 407 416,27	38 998 830,56	54 756 937,74	60 541 525,82
TOTAUX	30 519 899,22	21 542 695,26	33 407 416,27	41 858 777,38	63 927 315,49	63 401 472,64
Résultats de clôture	8 977 203,96			8 451 361,11	525 842,85	
Restes à réaliser	2 030 855,96	4 643 425,96	0,00	0,00	2 030 855,96	4 643 425,96
TOTAUX CUMULES	32 550 755,18	26 186 121,22	33 407 416,27	41 858 777,38	65 958 171,45	68 044 898,60
RESULTATS DEFINITIFS	6 364 633,96			8 451 361,11		2 086 727,15

**Note synthétique retraçant les informations financières de l'AME
 Compte Administratif 2019**

I) **Données synthétiques**

Libellé ratio	AME	Moyenne Nationale (réf 2018)
Dépenses réelles de fonctionnement /population	497.33 €	365.00 €
Produit des impositions directes/population	172.48 €	334.00 €
Recettes réelles de fonctionnement /population	606.54 €	437.00 €
Dépenses d'équipement brut / population	124.45 €	87.00 €
Encours de dette/population	670.05 €	340.00 €
DGF/population	109.08 €	92.00 €
Dépenses de personnel /dépenses réelles de fonctionnement	19.62 %	38.50 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement de dettes en capital /recettes réelles de fonctionnement	100.54 %	90.80 %

Dépenses d'équipement brut /recettes réelles de fonctionnement	20.52 %	19.80 %
Encours de la dette /recettes réelles de fonctionnement	110.47 %	77.90 %

- II) Liste des concours attribués sous forme de prestations en nature ou de subventions
Voir annexe IV B1.7
- III) Présentation agrégée des résultats afférents au CA 2019 du Budget Principale et des budgets annexes : (voir tableau présentation résumée du compte administratif 2019)

IV) Liste des organismes pour lesquels l'AME :

- a) Détient une part du capital : Vallogis
- b) A garanti un emprunt :
- Etablissements financeurs :
 - Caisse des Dépôts et Consignations
 - Caisse d'Épargne
 - Crédit Agricole
 - Etablissements Financés :
 - Logement social
 - Etablissement Hospitalier pour adulte dépendant (EHPAD)
 - Institut médico – éducatif (IME)

Montant au 31/12/2019 : 54 152 231.04 €

- Annuités :
 - Intérêts : 789 397.16 €
 - Capital : 1 597 437.19 €

Pas de provision pour ces garanties

- c) Subvention supérieure à 75 000.00 € :
OTSI : 180 000 €
OFFICE DE TOURISME 35 Rue René de France 45202 Montargis
Subvention de fonctionnement

V) Liste des délégataires :

- Suez : assainissement et eau potable
- Keolis : Transport public
- Vago : Aires d'accueil des gens du voyage
- OGF : crématorium

VI) Acquisition et cession au CA 2019

- voir tableau récapitulatif

VII) Contrat de partenariat : Néant

Monsieur DEMAUMONT : « Il ne faut pas donner à ce compte administratif la signification qu'il n'a pas, il retrace les mouvements réels constatés au cours de l'exercice 2019. Cela n'enlève en rien tout ce qui a été dit au moment du vote des différents budgets depuis six ans. Si on regarde un peu dans le détail, concernant l'endettement, on parle du budget général mais il faudrait le consolider avec l'ensemble des budgets annexes, notamment ceux de l'assainissement et de l'eau potable. Concernant la pression fiscale sur les ménages, on oublie une chose, il faudrait la consolider avec la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Celle-ci n'est plus versée par l'Agglomération Montargoise, alors évidemment, les chiffres n'ont plus la même allure. Ce sont deux exemples. On ne va pas revenir sur les choix d'investissements décidés par l'Agglomération depuis six ans. »

Monsieur SUPPLISSON : « C'est le SMIRTOM qui vote la TEOM, c'est donc sous sa responsabilité. La dette que je vous ai présentée est bien une dette consolidée. Il y a des budgets annexes qui portent de la dette. Le budget annexe Arboria porte une dette liée aux actifs, il s'agit d'une zone qui a des terrains. Les terrains d'Arboria ont en face une dette : le passif correspond à un actif. Sur la dette du budget annexe Assainissement, elle a diminué drastiquement au cours des dernières années car on a terminé le remboursement de la dette relative au renouvellement de la station d'épuration. La dette du budget Assainissement a donc quasiment disparue. La dette du budget Eau potable est quasiment à zéro puisqu'on n'a pas encore commencé les grosses tranches de la future station d'eau potable. Si vous prenez la dette consolidée, elle a, elle aussi, drastiquement diminuée, encore plus que celle du budget général. Même en consolidant, la situation financière de l'Agglomération Montargoise est parfaitement saine. »

Arrivée de Madame PRUNEAU à 18 heures 33.

Monsieur SUPPLISSON, Président, devant se retirer au moment du vote du Compte administratif du Budget, demande à Monsieur DUPATY, de prendre place pour présider ce vote.

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstentions : M. DEMAUMONT avec pouvoir de Mme HEUGUES, M. RAMBAUD, Mme PRUNEAU, M. ÖZTÜRK, Mme PASCAUD, M. CHRISTODOULOU, Mme BRANDON, Mme GABRIELLE, M. PRIGENT).

11) Approbation du Compte administratif – Exercice 2019 – Budget annexe assainissement

Monsieur LAURENT : « Le Compte administratif doit être adopté par le Conseil communautaire avant le **31 juillet 2020**. Il retrace les dépenses et les recettes réalisées en investissement et en fonctionnement pour l'année 2019.

Je sou mets donc à votre approbation le Compte administratif 2019 :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	1 762 612.00 €
- Recettes de l'exercice :	2 071 108.10 €
- Excédent reporté 001	774 939.15 €

Soit un excédent d'investissement de 1 083 435.25 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	1 962 906.16 €
- Recettes de l'exercice :	3 071 410.35 €
- Excédent reporté 002 :	1 299 753.10 €

D'où un excédent de fonctionnement de 2 408 257.29 €

Résultat de l'exercice :

- Excédent d'investissement (001) :	1 083 435.25 €
- Excédent de fonctionnement (002) :	2 408 257.29 €

Auquel il faut ajouter les reports d'investissement :

- En dépenses :	777 379.65 €
- En recettes :	468 861.00 €

Ces résultats seront repris et inscrits au budget supplémentaire 2020, budget annexe assainissement

Principales réalisations :

Dépenses d'Investissement	Crédits ouverts	Réalisés	%
Emprunts AESN	150 029.89	119 675.33	92.06
Emprunt & dettes conditions particulières (Sté Gle)	165 254.09	154 632.42	99.76
Autres emprunts assortis de conditions particulière)	160 000.00	160 000.00	100.00
Frais d'étude	215 000.00	98 518.13	45.82
Conventions et groupements de cde	50 000.00	4 844.00	9.69
Branchements et travaux divers EU	500 000.00	301 473.98	60.29
Réhabilitation EU 2016 (solde programme)	25 749.31	7 112.85	27.62
Contrôles qualités	57 375.10	10 495.12	18.29
Travaux extension EU programme 2018	681 959.08	159 267.51	23.35
Travaux réhabilitations EU programme 2018	1 011 655.00	192 742.77	19.05
Travaux d'extension programme 2019	656 000.00	41 534.56	6.33
Tavaux réhabilitation programme 2019	460 000.00	20 423.00	4.44
Constructions STEP	161 421.24	43 431.89	26.91
Amortissement des subventions d'équipement (op ordre)	376 000.00	335 592.00	89.00
Intégration immobilisations : réseaux assainissement (opération d'ordre)	115 000.00	112 868.44	98.15
Dépenses de fonctionnement	Crédits ouverts	Réalisés	%
Sous-traitance générale	600.00	520.00	86.67
Carburant	2 500.00	730.69	29.23
Maintenance	1 560.00	1 180.00	75.64
Fournitures administratives	5 000.00	4 620.26	92.41
Frais de télécommunications	1 800.00	1 392.89	77.38
Autres taxes et redevances	15 000.00	1 802.74	12.02
Honoraires	5 000.00	2 102.75	42.06
Autres matières et fournitures (tampons de regard)	16 293.10	5 889.38	36.15
Divers (campagnes de vidanges)	30 000.00	33 056.53	110.19
Personnel affecté par la collectivité de rattachement	160 000.00	158 238.94	98.90
Créances admises en non-valeur	9 000.00	2 290.02	25.44
Intérêts réglés à l'échéance	20 000.00	15 555.46	78.00
Intérêts – rattachements des ICNE	1 000.00	- 375.02	-37.50
Titres annulés (sur exercice antérieurs)	10 000.00	39 960.00	399.60
Dot aux Amortissements (opération d'ordre)	2 000 000.00	1 698 701.66	84.94
Recettes d'investissement	Crédits ouverts	Réalisés	%
Dotation aux amortissements	2 000 000.00	1 698 701.66	85.00
Subvention s/ travaux Agence de l'eau	506 514.00	172 876.00	34.13
Avance sur travaux AESN	21 538.00	86 662.00	402.37
Intégration frais études	115 000.00	112 868.44	98.15
Recettes de fonctionnement	Crédits ouverts	Réalisés	%
Travaux participation & branchements aux particuliers	233 000.00	365 475.56	156.86
Redevance assainissement collectif surtaxe délégataire	1 680 000.00	1 949 913.53	116.07
Autres prestations de service (prestations d'entretien)	2 000.00	10 179.80	508.99
Autres produits divers (redevance occupation domaine public par le délégataire)	20 000.00	40 286.63	201.43
Amortissement des subventions	376 000.00	335 592.00	89.25
Primes d'épuration	250 000.00	368 591.90	147.44

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés		774 939,15		1 299 753,10		2 074 692,25
Résultats affectés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opération de l'exercice	1 762 612,00	2 071 108,10	1 962 906,16	3 071 410,35	3 725 518,16	5 142 518,45
TOTAUX	1 762 612,00	2 846 047,25	1 962 906,16	4 371 163,45	3 725 518,16	7 217 210,70
Résultats de clôture		1 083 435,25		2 408 257,29		3 491 692,54
Restes à réaliser	777 379,65	468 861,00	0,00	0,00	777 379,65	468 861,00
TOTAUX CUMULES	2 539 991,65	3 314 908,25	1 962 906,16	4 371 163,45	4 502 897,81	7 686 071,70
RESULTATS DEFINITIFS		774 916,60		2 408 257,29		3 183 173,89

Monsieur SUPPLISSON : « Comme vous pouvez l'observer, le budget annexe de l'assainissement ne porte quasiment pas de dette. L'excédent d'investissement est de 1,08 millions d'euros, l'excédent de fonctionnement s'élève à 2,4 millions d'euros, ce qui fait 4,2 millions d'euros d'excédent global. C'est un budget qui a une situation financière pléthorique. »

Monsieur SUPPLISSON, Président, devant se retirer au moment du vote du Compte administratif du Budget, demande à Monsieur DUPATY, de prendre place pour présider ce vote.

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. DEMAUMONT avec pouvoir de Mme HEUGUES, M. RAMBAUD, Mme PRUNEAU, M. ÖZTÜRK, Mme PASCAUD, M. CHRISTODOULOU, Mme BRANDON, M. PRIGENT).

12) Approbation du compte administratif – Exercice 2019 – Budget annexe eau potable

Monsieur LAURENT : « Le Compte administratif doit être adopté par le Conseil communautaire avant **le 31 juillet 2020**. Il retrace les dépenses et les recettes réalisées en investissement et en fonctionnement pour l'année 2019.

Je sou mets donc à votre approbation le Compte administratif 2019 :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	2 623 021.57 €
- Excédent reporté	2 138 303.14 €
- Recettes de l'exercice :	306 278.50 €

Soit un déficit d'investissement de 178 439.93 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	200 283.49 €
- Recettes de l'exercice :	860 305.95 €
- Excédent reporté	1 493 356.91 €

Soit un excédent de fonctionnement de 2 153 379.37 €

Résultat de l'exercice :

- Déficit d'investissement :	178 439.93 €
- Excédent de fonctionnement :	2 153 379.37 €

Auquel il faut ajouter les reports d'investissement :

- En dépenses :	257 981.69 €
- En recettes :	15 416.00 €

Ces résultats seront repris et inscrits au budget supplémentaire 2020, budget annexe eau potable.

Principales réalisations :

Dépenses d'Investissement	Crédits ouverts	Réalisés	%
Emprunts AESN	110 000.00	108 236.13	98.40
Emprunt & dettes conditions particulières	4 500.00	1 068.55	23.75
Terrains nus	31 500.00	4 897.61	15.55
Travaux distribution branchement plomb	32 000.00	3 266.92	10.21
Travaux production autres sites	196 965.00	6 843.93	3.47
Travaux distribution renouvellement	886 550.55	795 428.73	89.72
Travaux production chise	3 653 912.59	1 669 869.70	54.00
Amortissement des subventions d'équipement (op ordre)	41 000.00	33 410.00	81.00
Dépenses de fonctionnement	Crédits ouverts	Réalisés	%
AMO assurance dommage ouvrage	80 000.00	2 500.00	3.13
Etudes et recherches	115 000.00	9 268.00	8.06
Divers (solde animateur CGL PETR)	40 000.00	3 375.04	8.44
Publications (lettre flash usine potabilisation)	5 000.00	6 280.00	125.60
Autres taxes et redevances	2 500.00	7 874.00	314.96
Personnel affecté par la collectivité de rattachement	60 000.00	52 314.50	87.19
Intérêts réglés à l'échéance	20.00	12.19	60.95
Intérêts – rattachements des ICNE	10.00	-3.24	-32.40
Titres annulés sur exercices antérieurs	10 000.00	15 054.00	150.54
Dot aux Amortissements (opération d'ordre)	140 000.00	103 609.00	74.01
Recettes d'investissement	Crédits ouverts	Réalisés	%
Dotation aux amortissements réseaux eau potable (opération d'ordre)	140 000.00	103 609.00	74.00
Subvention s/ travaux Agence de l'eau	1 061 125.00	202 573.00	19.09
Recettes de fonctionnement	Crédits ouverts	Réalisés	%
Redevances	715 000.00	811 250.27	113.46
Autres produits divers	7 000.00	15 645.68	223.51
Quote-part subvention d'investissement	41 000.00	33 410.00	81.49

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE EAU POTABLE						
Résultats reportés		2 138 303,14		1 493 356,91		3 631 660,05
Résultats affectés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opération de l'exercice	2 623 021,57	306 278,50	200 283,49	860 305,95	2 823 305,06	1 166 584,45
TOTAUX	2 623 021,57	2 444 581,64	200 283,49	2 353 662,86	2 823 305,06	4 798 244,50
Résultats de clôture	178 439,93			2 153 379,37		1 974 939,44
Restes à réaliser	257 981,69	15 416,00	0,00	0,00	257 981,69	15 416,00
TOTAUX CUMULES	2 881 003,26	2 459 997,64	200 283,49	2 353 662,86	3 081 286,75	4 813 660,50
RESULTATS DEFINITIFS	421 005,62	0,00	0,00	2 153 379,37	0,00	1 732 373,75

Monsieur SUPPLISSON : « Là aussi, ce budget annexe dispose d'une très bonne situation financière. Il faut nuancer cela avec le fait que des investissements lourds arrivent. La future assemblée va avoir à engager cet investissement stratégique. »

Monsieur LAURENT : « Oui, de gros efforts seront à faire. »

Monsieur DEMAUMONT : « A ce sujet, est-ce qu'on pourrait savoir où en sont les travaux de construction de l'usine de potabilisation ? »

Monsieur SUPPLISSON : « En fait, une pollution a été découverte (certains diront "on le savait", c'est un peu comme le coronavirus) au-dessus de la couche marneuse. Cette pollution n'est donc pas dangereuse en soi car la couche marneuse protège la nappe phréatique. Il s'agit d'une pollution d'hydrocarbures liée aux bombardements d'une cuve à l'époque de la Seconde guerre mondiale. On a travaillé avec les services, Gérard DUPATY pourra le confirmer, sur un déplacement léger du projet qui permet d'avoir à traverser cette pollution en faisant les fondations. Le projet est donc déplacé légèrement. Je crois qu'on a des bonnes nouvelles, le projet finalement sera plus simple ? »

Monsieur DUPATY : « C'est-à-dire que les fondations ne nécessitent pas de terrassement. Le projet précédent prévoyait de terrasser, d'enlever des masses importantes de terre. Dans ce nouveau projet, l'usine sera en surélévation et donc il y aura moins de travaux de terrassement. Le forage Chise 1 sera en surveillance et ne sera plus exploité. Il servira à faire des contrôles mais il n'y a pas de terrassement à proximité, il est complètement protégé. On a remis en fonction Chise 2 qui a une production très importante de 300 m³/h et qui compensera largement. D'ailleurs, avec 300 m³/h, on n'est pas allé au bout de ses possibilités. Nous n'avons pas de problème en termes de production d'eau, et en particulier d'eau potable. Aucun problème ne se pose sur ces forages. Chise 1 n'est pas pollué, mais étant donné la proximité avec la zone de pollution, les services nous ont conseillé de ne pas l'utiliser. Cela ne remet pas du tout en cause la potentialité des deux autres forages. »

Monsieur SUPPLISSON : « L'usine va être légèrement déplacée sur un sol bien meilleur. Ce n'est que du positif. On transforme un inconvénient en avantage. »

Monsieur DUPATY : « Evidemment, il y aura quelques surplus sur les études. Il faut reprendre les études et il y aura un surcoût. Le projet n'est pas remis en question et nous disposons de l'eau potable. C'est le plus important. »

Monsieur SUPPLISSON : « Pour répondre complètement à la question "pourquoi est-ce qu'on met une usine là, alors que ce n'est pas l'emplacement idéal ?", après trois ans d'études, les experts se sont prononcés. Ce n'est pas de la politique c'est de la technique. Mettre l'usine ailleurs supposerait de déplacer tout le réseau d'eau potable. C'est un investissement qui n'aurait rien à voir, en termes financiers. Il faudrait dévier l'ensemble des réseaux d'eau potable et mettre l'usine ailleurs. Cela représenterait un coût sans commune mesure par rapport à maintenir l'usine de relais. Le choix qui a été fait est un choix d'efficacité. L'usine est maintenue à son emplacement historique avec un petit déplacement qui permet d'éviter la pollution. Ça coûte infiniment moins cher que d'avoir à refaire tout le réseau d'eau potable à amener à l'usine. Même quand on met dans le budget un pont qui coûte 500 000 €, ça reste beaucoup moins cher que de refaire tout le réseau d'eau potable de l'Agglomération. C'est quelque chose qui a été étudié. On peut faire de la politique politicienne avec ça mais c'est absurde, c'est un choix d'ingénieur. »

Monsieur DUPATY : « On n'a pas d'autres ressources ailleurs. Les ressources complémentaires de Pannes ont été étudiées. »

Monsieur SUPPLISSON : « Effectivement, toutes les ressources ont été examinées. Dans l'agglomération, il existe des syndicats qui disposent de ressources avec des eaux de très bonne qualité comme à Chevillon-sur-Huillard. On pourrait utiliser cette eau de qualité, on y a réfléchi, mais ce gisement n'a pas le débit nécessaire pour alimenter 40 000 habitants. La Chise et l'Aulnoy, comme à Pannes, sont des gisements qui ont un débit suffisant. On a cherché d'autres emplacements mais sans en trouver. Nous ne sommes pas la première génération à se soucier de l'eau potable. Les gisements de la Chise et de l'Aulnoy vont rester durablement des gisements stratégiques de l'Agglomération. »

Monsieur DOOR : « Puisqu'on parle d'eau potable, il faudrait revenir un peu en arrière, c'est le moment en fin de mandat de pouvoir l'expliquer. En 2001, nous avons l'interdiction de fournir de l'eau aux habitants, c'était une interdiction préfectorale, tant elle était polluée. Je pense que les anciens s'en souviennent. Il a fallu, après de nombreux débats et questions, trouver une solution de créer des skids anti-pesticide, solution unique en France, au niveau de l'Aulnoy et de la Chise : deux zones anti-pesticide. Quelques années plus tard, ce sont les nitrates qui sont venus polluer, la commune d'Amilly en particulier les établissements hospitaliers et maisons de retraite. Il y a eu un véritable problème, il n'était plus possible d'utiliser l'eau à Amilly. On a donc posé des skids anti-nitrate. Cette deuxième opération a coûté cher, évidemment ; mais cela a permis depuis 2002/2003 jusqu'à aujourd'hui de disposer de l'eau potable. Les analyses de l'ARS sont excellentes. Nous les recevons régulièrement. Il était évident que ces skids ne continueraient pas x année, il fallait s'engager dans la construction d'une usine de potabilité. Voilà les raisons qui ont amené à réfléchir sur cette usine de traitement, et à s'engager dans des travaux très importants, qui assurera l'évolution régulière des habitants de cette agglomération. »

Madame GABRIELLE : « Il y avait une ligne prévue dans le budget de travaux sur d'autres sites de production pour 196 000 €. 3 % seulement ont été réalisés. Quelle était la nature de ces travaux et pourquoi n'ont-ils pas été fait ? »

Monsieur SUPPLISSON : « L'interruption de chantier liée à la découverte de cette pollution a généré des changements de travaux. On a interrompu d'autres travaux. On s'est ajusté au fur et à mesure. Il y a évidemment un lien entre les travaux faits à la Chise et à la station de l'Aulnoy. Effectivement, il y a eu des changements d'affectation de crédits. »

Monsieur SUPPLISSON, Président, devant se retirer au moment du vote du Compte administratif du Budget, demande à Monsieur DUPATY, de prendre place pour présider ce vote.

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstentions : M. DEMAUMONT avec pouvoir de Mme HEUGUES, M. RAMBAUD, Mme PRUNEAU, M. ÖZTÜRK, Mme PASCAUD, M. CHRISTODOULOU, Mme BRANDON, Mme GABRIELLE, M. PRIGENT).

13) Approbation du Compte administratif - Exercice 2019 – Budget ZI Amilly

Monsieur LAURENT : « Le Compte administratif doit être adopté par le Conseil communautaire avant le **31 juillet 2020**. Il retrace les dépenses et les recettes réalisées en investissement et en fonctionnement pour l'année 2019.

Je soumetts donc à votre approbation le Compte administratif 2019 :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	1 636.00 €
- Report déficit investissement	2 164 872.90 €
- Recettes de l'exercice	0.00 €

Soit un déficit d'investissement de 2 166 508.90 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	1 636.00 €
- Report excédent de fonctionnement	1 951.70 €
- Recettes de l'exercice :	1 636.00 €

Soit un excédent de fonctionnement de 1 951.70 €

Ces résultats seront repris et inscrits au budget supplémentaire 2020 - budget annexe ZI AMILLY.

Principales réalisations :

Investissement :

Dépenses :
Opération d'ordre : 1 636.00 €
Recettes : 0.00 €

Fonctionnement :

Dépenses :
Fourniture et pose dispositif appel cycliste 1 636.00 €
Recettes :
Opération d'ordre : 1 636.00 €

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE ZONES ECONOMIQUES ZI AMILLY						
Résultats reportés	2 164 872,90			1 951,70	2 164 872,90	1 951,70
Résultats affectés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opération de l'exercice	1 636,00	0,00	1 636,00	1 636,00	3 272,00	1 636,00
TOTAUX	2 166 508,90	0,00	1 636,00	3 587,70	2 168 144,90	3 587,70
Résultats de clôture	2 166 508,90	0,00	0,00	1 951,70	2 164 557,20	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	2 166 508,90	0,00	0,00	1 951,70	2 166 508,90	1 951,70
RESULTATS DEFINITIFS	2 166 508,90	0,00	0,00	1 951,70	2 164 557,20	0,00

Monsieur SUPPLISSON, Président, devant se retirer au moment du vote du Compte administratif du Budget, demande à Monsieur DUPATY, de prendre place pour présider ce vote.

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstentions : M. DEMAUMONT avec pouvoir de Mme HEUGUES, M. RAMBAUD, Mme PRUNEAU, M. ÖZTÜRK, Mme PASCAUD, M. CHRISTODOULOU, Mme BRANDON, M. PRIGENT).

14) Approbation du Compte administratif – Exercice 2019 – Budget annexe Grande Prairie

Monsieur LAURENT : « Le Compte administratif doit être adopté par le Conseil communautaire avant **le 31 juillet 2020**. Il retrace les dépenses et les recettes réalisées en investissement et en fonctionnement pour l'année 2019.

Je sou mets donc à votre approbation le Compte administratif 2019 :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice : 5 300.00 €
- Déficit reporté : 324 516.59 €
- Recettes de l'exercice : 0.00 €

Soit un déficit d'investissement de 329 816.59 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	5 300.00 €
- Recettes de l'exercice :	5 300.00 €
- Excédent reporté :	0.59 €

D'où un excédent de fonctionnement de 0.59 €

Résultat de l'exercice :

- Déficit d'investissement :	329 816.59 €
- Excédent de fonctionnement :	0.59 €

Ces résultats seront repris et inscrits au budget supplémentaire 2020, budget annexe Grande Prairie

Principales réalisations :

Section d'investissement

Dépenses :

Opération d'ordre : 5300.00 €

Recettes :

0.00 €

Section de fonctionnement

Dépenses :

Etude extension de la zone d'activité 5 300.00 €

Recettes :

Opération d'ordre : 5300.00 €

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE GRANDE PRAIRIE						
Résultats reportés	324 516,59			0,59	324 516,59	0,59
Résultats affectés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opération de l'exercice	5 300,00	0,00	5 300,00	5 300,00	10 600,00	5 300,00
TOTAUX	329 816,59	0,00	5 300,00	5 300,59	335 116,59	5 300,59
Résultats de clôture	329 816,59			0,59	329 816,00	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	329 816,59	0,00	5 300,00	5 300,59	335 116,59	5 300,59
RESULTATS DEFINITIFS	329 816,59			0,59	329 816,00	

Monsieur SUPPLISSON : « La zone de la Grande prairie est une fierté de cette fin de mandat. Un projet d'aménagement va compléter cette zone, avec 7 nouvelles implantations et l'extension de GFIL GOFFIN. C'est une zone en plein développement. »

Monsieur SUPPLISSON, Président, devant se retirer au moment du vote du Compte administratif du Budget, demande à Monsieur DUPATY, de prendre place pour présider ce vote.

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstentions : M. DEMAUMONT avec pouvoir de Mme HEUGUES, M. RAMBAUD, Mme PRUNEAU, M. ÖZTÜRK, Mme PASCAUD, M. CHRISTODOULOU, Mme BRANDON, M. PRIGENT).

15) Approbation du Compte administratif – Exercice 2019 – Budget annexe ILOT 19

Monsieur LAURENT : « Le Compte administratif doit être adopté par le Conseil communautaire avant le **31 juillet 2020**. Il retrace les dépenses et les recettes réalisées en investissement et en fonctionnement pour l'année 2019.

Je soumetts donc à votre approbation le Compte administratif 2019 :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	82 196.58 €
- Déficit reporté	365 750.38 €
- Recettes de l'exercice :	152 120.00 €
Soit un déficit d'investissement de 295 826.96 €	

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	234 316.58 €
- Recettes de l'exercice :	234 317.37 €
- Déficit reporté	0.63 €

D'où un excédent de fonctionnement de 0.16 €

Résultat de l'exercice :

- Déficit d'investissement : 295 826.96 €
- Excédent de fonctionnement : 0.16 €

Ces résultats seront repris et inscrits au budget supplémentaire 2020 – budget annexe ILOT 19.

Principales réalisations :

Section d'investissement

Dépenses :

Opération d'ordre : 82 196.58 €

Recettes

Opération d'ordre : 152 120.00 €

Section de fonctionnement

Dépenses :

Frais hypothèque : 345.00 €

Travaux de création bassin d'infiltration/modification
des bordures/Espaces verts : 81 852.21 €

Opérations d'ordre : 152 120.00 €

Recettes :

Ventes foncier :(Calliari/Al-Mo/Aydogdu/Gallienne) 152 120.00 €

Opération d'ordre : 82 196.58 €

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE ILOT 19						
Résultats reportés	365 750,38	0,00	0,63	0,00	365 751,01	0,00
Résultats affectés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opération de l'exercice	82 196,58	152 120,00	234 316,58	234 317,37	316 513,16	386 437,37
TOTAUX	447 946,96	152 120,00	234 317,21	234 317,37	682 264,17	386 437,37
Résultats de clôture	295 826,96			0,16	295 826,80	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	295 826,96	0,00	0,00	0,16	682 264,17	386 437,37
RESULTATS DEFINITIFS	295 826,96			0,16	295 826,80	

Monsieur SUPPLISSON, Président, devant se retirer au moment du vote du Compte administratif du Budget, demande à Monsieur DUPATY, de prendre place pour présider ce vote.

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstentions : M. DEMAUMONT avec pouvoir de Mme HEUGUES, M. RAMBAUD, Mme PRUNEAU, M. ÖZTÜRK, Mme PASCAUD, M. CHRISTODOULOU, Mme BRANDON, M. PRIGENT).

16) Approbation du Compte administratif – Exercice 2019 – Budget annexe pour le lotissement de l'Ilot 22 à Villemandeur (opération Plateau)

Monsieur LAURENT : « Le Compte administratif doit être adopté par le Conseil communautaire avant le **31 juillet 2020**. Il retrace les dépenses et les recettes réalisées en investissement et en fonctionnement pour l'année 2019.

Je soumetts donc à votre approbation le Compte Administratif 2019 :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	27 873.00 €
- Déficit reporté	153 140.49 €
- Recettes de l'exercice :	30 805.69 €

Soit un déficit d'investissement de 150 207.80 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	58 678.69 €
- Excédent reporté	0.03 €
- Recettes de l'exercice :	58 679.40 €

Soit un excédent de fonctionnement de 0.74 €

Résultat de l'exercice :

- Déficit d'investissement :	150 207.80 €
- Excédent de fonctionnement :	0.74 €

Ces résultats seront repris et inscrits au budget supplémentaire 2020, budget annexe Ilot 22

Principales réalisations :

Section d'investissement

Dépenses :

Opération d'ordre :	27 873.00 €
---------------------	-------------

Recettes :
Opération d'ordre : 30 805.69 €

Section de fonctionnement

Dépenses :
Entretien espaces verts 1 250.00 €
Travaux de voirie 26 623.00 €
Opération d'ordre : 30 805.69 €

Recettes :
Vente foncier : (ORGUN) 30 805.69 €
Opération d'ordre : 27 873.00 €

Libelles	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE ILOT 22						
Résultats reportés	153 140,49	0,00	0,00	0,03	153 140,49	0,03
Résultats affectés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opération de l'exercice	27 873,00	30 805,69	58 678,69	58 679,40	86 551,69	89 485,09
TOTAUX	181 013,49	30 805,69	58 678,69	58 679,43	239 692,18	89 485,12
Résultats de clôture	150 207,80			0,74	150 207,06	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	181 013,49	30 805,69	58 678,69	58 679,43	239 692,18	89 485,12
RESULTATS DEFINITIFS	150 207,80			0,74	150 207,06	

Monsieur LAURENT : « Ces budgets vont bientôt disparaître puisque tout va être vendu. »

Monsieur SUPPLISSON : « Effectivement, on a bientôt fini la vente des terrains. »

Madame SERRANO : « Il ne reste qu'1 terrain sur 19. »

Monsieur SUPPLISSON, Président, devant se retirer au moment du vote du Compte administratif du Budget, demande à Monsieur DUPATY, de prendre place pour présider ce vote.

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. DEMAUMONT avec pouvoir de Mme HEUGUES, M. RAMBAUD, Mme PRUNEAU, M. ÖZTÜRK, Mme PASCAUD, M. CHRISTODOULOU, Mme BRANDON, M. PRIGENT).

17) Approbation du Compte administratif – Exercice 2019 – Budget annexe ARBORIA

Monsieur LAURENT : « Le Compte administratif doit être adopté par le Conseil communautaire avant **le 31 juillet 2020**. Il retrace les dépenses et les recettes réalisées en investissement et en fonctionnement pour l'année 2019.

Je soumetts donc à votre approbation le Compte Administratif 2019 :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice : 332 973.47 €
- Recettes de l'exercice 332 973.47 €

Résultat de la section d'investissement : 0

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	417 741.53 €
- Déficit de fonctionnement	1 008.40 €
- Recettes de l'exercice :	418 749.93 €
Résultat de la section de fonctionnement	0

Résultats de l'exercice :

- Excédent d'investissement :	0
- Excédent de fonctionnement :	0

Ces résultats seront repris et inscrits dans le budget supplémentaire annexe ZE ARBORIA 2020

Les principales réalisations :

Section d'investissement :

Dépenses

Remboursement de la dette (capital)	331 371.22 €
Opérations d'ordres : stock terrains aménagés	1 602.25 €

Recettes

Subvention d'équilibre	9 319.47 €
Opération d'ordre : stock terrains aménagés	323 654.00 €

Section de fonctionnement

Dépenses

Annuité prêt Caisse Epargne	78 465.56 €
ICNE	13 927.97 €
Frais de bornage	1 602.25 €
Opérations d'ordres : variation stocks terrains aménagés	323 654.00 €

Recettes

Ventes foncier (Pannes Immobilier- SCI SELA)	323 654.00 €
Subvention d'équilibre	91 488.92 €
Produits divers : servitude SAFER	2 004.76 €
Opérations d'ordres : variation stocks de terrains	1 602.25 €

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE ARBORIA						
Résultats reportés	0,00	0,00	1 008,40	0,00	1 008,40	0,00
Résultats affectés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opération de l'exercice	332 973,47	332 973,47	417 741,53	418 749,93	750 715,00	751 723,40
TOTAUX	332 973,47	332 973,47	418 749,93	418 749,93	751 723,40	751 723,40
Résultats de clôture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	332 973,47	332 973,47	418 749,93	418 749,93	751 723,40	751 723,40
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Monsieur SUPPLISSON, Président, devant se retirer au moment du vote du Compte administratif du Budget, demande à Monsieur DUPATY, de prendre place pour présider ce vote.

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstentions : M. DEMAUMONT avec pouvoir de Mme HEUGUES, M. RAMBAUD, Mme PRUNEAU, M. ÖZTÜRK, Mme PASCAUD, M. CHRISTODOULOU, Mme BRANDON, M. PRIGENT).

18) Approbation du Compte administratif - Exercice 2019 – Budget Annexe ZAEP Port Saint Roch

Monsieur LAURENT : « Le Compte administratif doit être adopté par le Conseil communautaire avant le **31 juillet 2020**. Il retrace les dépenses et les recettes réalisées en investissement et en fonctionnement pour l'année 2019.

Je sou mets donc à votre approbation le Compte administratif 2019 :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice : 38 452.77 €
 - Recettes de l'exercice 1 500 000.00 €

Soit un excédent d'investissement de 1 461 547.23 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice : 38 452.77 €
 - Recettes de l'exercice : 200 242.77 €

Soit un excédent de fonctionnement de 161 790.00 €

Ces résultats seront repris et inscrits au budget supplémentaire du budget annexe de la ZAEP Port Saint Roch.

Les réalisations :

Dépenses :

- Suppressions de branchements divers/déconstruction pavillon

Recettes :

- Subvention d'équilibre du budget général : 1 500 000.00 €
- Subvention de la Région : 80 895.00 €

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE ZAEP PORT SAINT ROCH						
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultats affectés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opération de l'exercice	38 452,77	1 500 000,00	38 452,77	200 242,77	76 905,54	1 700 242,77
TOTAUX	38 452,77	1 500 000,00	38 452,77	200 242,77	76 905,54	1 700 242,77
Résultats de clôture	0,00	1 461 547,23		161 790,00		1 623 337,23
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	38 452,77	1 500 000,00	38 452,77	200 242,77	76 905,54	1 700 242,77
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	1 461 547,23		161 790,00		1 623 337,23

Monsieur SUPPLISSON, Président, devant se retirer au moment du vote du Compte administratif du Budget, demande à Monsieur DUPATY, de prendre place pour présider ce vote.

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstentions : M. DEMAUMONT avec pouvoir de Mme HEUGUES, M. RAMBAUD, Mme PRUNEAU, M. ÖZTÜRK, Mme PASCAUD, M. CHRISTODOULOU, Mme BRANDON, M. PRIGENT).

19) Affectation du résultat - Exercice 2019 – Budget général

Monsieur LAURENT : « Les résultats du Compte administratif 2019 sont les suivants :

Résultats de l'exercice :

- Section d'investissement Déficit :	8 977 203.96 €
- Excédent de fonctionnement Excédent :	8 451 361.11 €

Auquel il faut rajouter les reports d'investissement :

- en Dépenses :	2 030 855.96 €
- en Recettes :	4 643 425.96 €

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à affecter le résultat 2019 comme suit :

-Section d'investissement :

Dépenses compte 001 déficit d'investissement	8 977 203.96 €
Recette compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé	6 364 633.96 €
8 977 203.96	
2 030 855.96 (RAR dépenses)	
4 643 425.96 (RAR recettes)	
6 364 633.96	

-Section de fonctionnement :

Recettes compte 002 Excédent reporté	2 086 727.15 €
--------------------------------------	----------------

Ces résultats seront repris et inscrits au budget supplémentaire 2020, budget général. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstentions : M. DEMAUMONT avec pouvoir de Mme HEUGUES, M. RAMBAUD, Mme PRUNEAU, M. ÖZTÜRK, Mme PASCAUD, M. CHRISTODOULOU, Mme BRANDON, M. PRIGENT).

20) Affectation du résultat – Exercice 2019 – Budget Annexe Assainissement

Monsieur LAURENT : « Les résultats du Compte administratif 2019 sont les suivants :

Résultat de l'exercice :

- Section d'investissement	Excédent	1 083 435.25 €
- Section de fonctionnement	Excédent	2 408 257.29 €

Auquel il faut ajouter les reports d'investissement :

- En dépenses :	777 379.65 €
- En recettes :	468 861.00 €

Les résultats seront repris et inscrits au budget supplémentaire 2020 budget annexe assainissement. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstentions : M. DEMAUMONT avec pouvoir de Mme HEUGUES, M. RAMBAUD, Mme PRUNEAU, M. ÖZTÜRK, Mme PASCAUD, M. CHRISTODOULOU, Mme BRANDON, M. PRIGENT).

21) Affectation du résultat – Exercice 2019 – Budget Annexe Eau potable

Monsieur LAURENT : « Les résultats du Compte administratif 2019 sont les suivants :

Résultat de l'exercice :

- Section d'investissement	Déficit	178 439.93 €
- Section de fonctionnement	Excédent	2 153 379.37 €

Auquel il faut ajouter les reports d'investissements :

- En dépenses : 257 981.69 €
- En recettes : 15 416.00 €

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à affecter le résultat 2019 comme suit :

- Section d'investissement		
Dépenses Compte 001	Déficit d'investissement	178 439.93 €
Recettes Compte 1068		421 005.62 €
		178 439.93 €
		257 981.69 € (RAR dépenses)
		15 416.00 € (RAR recettes)
		<hr/>
		421 005.62 €

- Section de fonctionnement		
Recettes compte 002	Excédent reporté	1 732 373.75

Ces résultats seront repris et inscrits au budget supplémentaire 2020 budget annexe eau potable. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. DEMAUMONT avec pouvoir de Mme HEUGUES, M. RAMBAUD, Mme PRUNEAU, M. ÖZTÜRK, Mme PASCAUD, M. CHRISTODOULOU, Mme BRANDON, M. PRIGENT).

22) Affectation du résultat – Exercice 2019 – Budget annexe ZI Amilly

Monsieur LAURENT : « Les résultats du Compte Administratif 2019 sont les suivants :

- Section d'investissement	Déficit	2 166 508.90 €
- Section de fonctionnement	Excédent	1 951.70 €

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à affecter le résultat 2019 comme suit :

Section d'investissement :

- Dépenses	Compte 001	Déficit d'investissement	2 166 508.90 €
------------	------------	--------------------------	----------------

Section de fonctionnement

-Recettes	Compte 002	Excédent de fonctionnement	1 951.70 €
-----------	------------	----------------------------	------------

Ces résultats sont repris et inscrits au budget supplémentaire 2020 budget annexe ZI Amilly. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstentions : M. DEMAUMONT avec pouvoir de Mme HEUGUES, M. RAMBAUD, Mme PRUNEAU, M. ÖZTÜRK, Mme PASCAUD, M. CHRISTODOULOU, Mme BRANDON, M. PRIGENT).

23) Affectation du résultat – Exercice 2019 – Budget annexe Grande Prairie

Monsieur LAURENT : « Les résultats du Compte administratif 2019 sont les suivants :

- Section d'investissement	Déficit	329 816.59 €
- Section de fonctionnement	Excédent	0.59 €

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à affecter le résultat 2019 comme suit :

- Dépenses	Compte 001	Déficit Investissement	329 816.59 €
- Recettes	Compte 002	excédent reporté	0.59 €

Ces résultats seront inscrits et repris lors du budget supplémentaire 2020 budget annexe Grande Prairie. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstentions : M. DEMAUMONT avec pouvoir de Mme HEUGUES, M. RAMBAUD, Mme PRUNEAU, M. ÖZTÜRK, Mme PASCAUD, M. CHRISTODOULOU, Mme BRANDON, M. PRIGENT).

24) Affectation du résultat – Exercice 2019 – Budget Annexe Ilot 19

Monsieur LAURENT : Les résultats du Compte Administratif 2019 sont les suivants :

- Section d'investissement	Déficit	295 826.96 €
- Section de fonctionnement	Excédent	0.16 €

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à affecter le résultat 2019 comme suit :

- Dépenses	Compte 001	déficit d'investissement	295 826.96 €
- Recettes	Compte 002	Excédent de fonctionnement	0.16 €

Ces résultats seront repris et inscrits au budget supplémentaire 2020 budget annexe ilot 19 ».

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstentions : M. DEMAUMONT avec pouvoir de Mme HEUGUES, M. RAMBAUD, Mme PRUNEAU, M. ÖZTÜRK, Mme PASCAUD, M. CHRISTODOULOU, Mme BRANDON, M. PRIGENT).

25) Affectation du résultat – Exercice 2019– Budget Annexe pour le lotissement de l'Ilot 22 à Villemandeur (opération Plateau)

Monsieur LAURENT : « Les résultats du Compte Administratif 2019 sont les suivants :

- Section d'investissement	Déficit	150 207.80 €
- Section de fonctionnement	Excédent	0.74 €

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à affecter le résultat 2019 comme suit :

- Dépenses	Compte 001	déficit d'investissement	150 207.80 €
------------	------------	--------------------------	--------------

- Recettes Compte 002 recette de fonctionnement 0.74 €

Ces résultats seront repris et inscrits au budget supplémentaire 2020 budget annexe ilot 22 ».

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstentions : M. DEMAUMONT avec pouvoir de Mme HEUGUES, M. RAMBAUD, Mme PRUNEAU, M. ÖZTÜRK, Mme PASCAUD, M. CHRISTODOULOU, Mme BRANDON, M. PRIGENT).

26) Affectation du résultat – Exercice 2019– Budget Annexe pour la ZAEP Port Saint Roch

Monsieur LAURENT : « Les résultats du Compte Administratif 2019 sont les suivants :

- Section d'investissement	Excédent	1 461 547.23 €
- Section de fonctionnement	Excédent	161 790.00 €

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à affecter le résultat 2019 comme suit :

- Dépenses	Compte 001	excédent d'investissement	1 461 547.23 €
- Recettes	Compte 002	excédent de fonctionnement	161 790.00 €

Ces résultats seront inscrits au budget supplémentaire 2020 ».

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstentions : M. DEMAUMONT avec pouvoir de Mme HEUGUES, M. RAMBAUD, Mme PRUNEAU, M. ÖZTÜRK, Mme PASCAUD, M. CHRISTODOULOU, Mme BRANDON, M. PRIGENT).

27) Fixation des taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), Taxe Foncière (Non Bâti) (TFNB) – Exercice 2020

Monsieur LAURENT : « Dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle unique (TPU), l'Agglomération Montargoise perçoit depuis 2011 un panier de recettes comprenant des ressources fiscales, dont la cotisation foncière des entreprises (CFE), la taxe d'habitation (TH), la taxe foncière (non bâti) (TFNB) et des compensations de l'Etat.

Je vous propose de fixer les taux suivants de fiscalité locale qui ont présidé aux inscriptions de recettes fiscales au Budget primitif 2020

a) Cotisation foncière des entreprises

Il convient, chaque année, de fixer le taux afférent à la CFE.

Je vous propose de laisser inchangé ce taux de 24,36 % de CFE pour 2020 et de mettre en réserve la différence, si elle est positive, entre le taux maximum de droit commun et le taux de CFE voté. Pour 2020, la différence étant négative, il n'y aura pas de réserve.

b) Taxe foncière (non bâti)

Il convient, chaque année, de fixer le taux afférent à la taxe foncière sur le non bâti.

Je vous propose de laisser inchangé ce taux de 2,94 % de TFNB pour 2020. »

Monsieur HAGHEBAERT : « La loi de finances rectificatives prévoit que les EPCI peuvent réduire des deux tiers la participation de la Contribution Foncière des Entreprises, notamment concernant les entreprises du tourisme. L'Agglomération a déjà reçu des demandes d'entreprises qui souhaitent qu'on réduise la CFE. L'Agglomération Montargoise devra se prononcer avant le 31 juillet sur ce point particulier. Normalement, une compensation sera faite par l'Etat à hauteur de 50 % . »

Monsieur DEMAUMONT : « Puisque qu'on parle de la fiscalité des entreprises. Peut-être est-ce le moment d'évoquer la situation d'Hutchinson. Tout le monde a entendu parler du plan de suppression d'emplois (PSE) envisagé par le groupe Hutchinson, à l'échelle mondiale et nationale. Je l'ai transmis à un certain nombre d'entre vous afin d'interpeller l'entreprise, les pouvoirs publics, l'Etat, les parlementaires, la Région, le Département pour que nous puissions ensemble agir auprès de l'Etat et de l'entreprise sur la situation de l'usine de Chalette en particulier. Cela concerne toute la SNC. Ce qui est souhaité, c'est qu'il y ait une rencontre d'organiser avec la direction d'Hutchinson, les élus locaux et éventuellement les représentants des salariés qui souhaiteraient être associés à cette démarche. Le Président de la Région m'a répondu. Jean-Pierre SUEUR va interpeller le Premier Ministre. Moi, à titre personnel, j'ai décidé de réunir la cellule de veille économique qui ne fonctionnait plus depuis un moment mais qui avait été mise en place depuis le PSE de Faurecia. La cellule de veille économique se réunira dans quelques jours. J'interpelle aussi Jean-Pierre DOOR qui va nous dire ce qu'il a entrepris. »

Monsieur DOOR : « J'en ai parlé à Franck DEMAUMONT, ce n'est pas la première fois que l'on rencontre une possible réduction du nombre d'emplois chez Hutchinson. C'est quand même une entreprise extrêmement importante pour notre agglomération et pour la Région. J'ai repris rendez-vous avec le directeur général du conseil d'administration à Paris, rue Balzac. Je le rencontrerai dans la semaine. Comme Jean-Pierre SUEUR, je poserai une question auprès du Ministre de l'économie Bruno LEMAIRE. Je l'avais déjà fait lors du problème malheureux d'IBIDEN à Courtenay. Nous devons tous nous mobiliser. C'est le rôle de l'Agglomération Montargoise de se mobiliser sur ce dossier pour connaître vraiment, sur le millier d'emplois annoncé par voie de presse, la déclinaison des sites nationaux et internationaux : quels sont les sites touchés ou pas. C'est la première étape. Ensuite, la deuxième étape consistera à réagir à ce niveau-là. »

Monsieur SUPPLISSON : « Il se trouve que, dès que l'annonce a été faite, j'ai écrit à Patrick POUYANNÉ, Président Directeur Général de Total. Je n'ai pas de réponse à ce stade, bien évidemment, puisque la procédure de plan de départs volontaires est encadrée par le code du travail. C'est un plan de sauvegarde de l'emploi sous la forme d'un plan de départs volontaires (PDV) qui vise 3 000 salariés. Il y a une procédure légale, ce que l'on appelle un livre 2, une procédure est enclenchée, on ne peut pas mettre en œuvre ce PDV. Il n'y a pas de communication de l'entreprise possible puisque la loi impose aux organes dirigeants des entreprises de réserver l'exclusivité de l'information aux salariés. Si ce ne sont pas les salariés qui ont l'exclusivité de l'information, c'est un délit pénal qui s'appelle « le délit d'entrave ». Il n'est donc pas possible aujourd'hui pour Total de communiquer à l'extérieur le contenu de la négociation sociale avec les salariés. Les salariés concernés et leurs organes (comités d'entreprise, comité social économique) ont l'exclusivité de l'information. C'est la difficulté à laquelle on a affaire à chaque fois. Ce ne sont pas les élus locaux les premiers informés. La pression doit être mise, Total est un grand groupe. Le site de Chalette est un site emblématique, historique. Ses 1 300 salariés sont les porte-étendards d'Hutchinson. C'est là que la vulcanisation a commencé pour ce grand groupe. Total doit prendre ses responsabilités, maintenir ce site et continuer à le développer.

Sur la CFE, l'exonération proposée est circonscrite ; elle n'est pas destinée à toutes les entreprises, il ne faut surtout pas faire croire à tout le monde que tout le monde pourra bénéficier d'une exonération de CFE. Cette exonération concerne les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme et de l'évènementiel. Cela reste des secteurs importants. On attend que l'Etat, qui a mis en place ce dispositif légal, fixe le cadre réglementaire. Seront proposées au prochain Conseil les modalités d'application dans l'Agglomération Montargoise de cette exonération de CFE. Les services

travaillent aujourd'hui avec les services de l'Etat pour proposer la délibération qui convient. Ce sera compensé à hauteur de 50 % par l'Etat, nous évaluons la conséquence financière. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

Monsieur SUPPLISSON : « C'est aussi l'occasion de souligner, pour tous les élus de ce mandat, que pendant tout le mandat on n'a pas touché une seule fois aux taux de fiscalité. La stabilité fiscale est un paramètre important pour le développement économique. »

AFFAIRES GENERALES

28) Demandes d'exonération de loyers : Maison de santé, Centre Médico-sportif, pépinière d'entreprises

Monsieur SUPPLISSON : « L'Agglomération Montargoise a reçu des demandes d'exonération de loyers par les professionnels de la Maison de santé, du Centre médico-sportif et des représentants des entreprises installées à la pépinière.

En effet, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie du covid-19, certains soignants ont été contraints de fermer complètement leur cabinet, d'autres de travailler sur une activité dite d'urgence, donc à grand minima. Les entreprises hébergées à la pépinière n'ont pas pu poursuivre leurs activités.

Je vous demande de bien vouloir approuver l'exonération des loyers des professionnels listés ci-dessous pour les mois de mars et avril 2020 :

Maison de santé :

Madame Anne COFFINEAU, Gynécologue-obstétricienne occupant deux pièces d'une superficie totale de 26 m²,

Madame Boutheina BEN ROMDHANE, Gynécologue-obstétricienne occupant deux pièces d'une superficie totale de 40 m²,

Monsieur Thinh, Cuong VU, Stomatologue occupant une pièce d'une superficie totale de 21 m²,

Madame Lucie BOISSELIER et Monsieur Jérémie LASKAR, Podologues occupant deux cabinets et un atelier d'une superficie totale de 67 m²,

Madame Catherine LAMOITIER, Sage-femme occupant une pièce d'une superficie totale de 25 m²,

Madame Déborah PAILLARD et Madame Rosalia VIANA, Infirmières et Madame Delphine DEPARDIEU, Diététicienne occupant une pièce d'une superficie totale de 25 m²,

Monsieur Abdallah ADJAR, Médecin généraliste occupant une pièce d'une superficie totale de 28 m².

Monsieur Sébastien ROBINEAUX, Médecin généraliste occupant une pièce d'une superficie totale de 32 m².

Centre médico-sportif :

Monsieur Henri LE MINH VIEM, Médecin généraliste occupant une pièce d'une superficie totale de 12,55 m²

Monsieur Sony AZENCOTT, Ostéopathe occupant un cabinet d'une superficie de 13,71 m² et de la salle de repos attenante d'une superficie de 10,23 m²

PROFESSIONNELS DE SANTE	Loyers + charges mars 2020		Loyers + charges avril 2020		TOTAL
Dr VU	224,75 €	Titre 162	224,75 €	Titre 206	449,50 €
Dr LE MINH VIEM	409,90 €	Titre 166	409,90 €	Titre 272	819,80 €
M. AZENCOTT	409,30 €	Titre 159	409,30 €	Titre 203	818,60 €
Dr ADJAR	281,00 €	Titre 168	281,00 €	Titre 210	562,00 €
Mme BOISSELIER / M. LASKAR	640,61 €	Titre 167	640,61 €	Titre 209	1 281,22 €
Dr BEN ROMDHANE	393,57 €	Titre 161	393,57 €	Titre 205	787,14 €
Dr COFFINEAU	272,22 €	Titre 160	272,22 €	Titre 204	544,44 €
Mme LAMOITIER	262,14 €	Titre 164	265,53 €	Titres 208 et 241	527,67 €
Mme PAILLARD / Mme VIANA / Mme DEPARDIEU	264,61 €	Titre 163	264,61 €	Titre 207	529,22 €
Dr ROBINEAUX	325,57 €		325,57 €		
	3 483,67 €		3 487,06 €		6 970,73 €

Pépinière d'entreprises :

	Mars	Avril 2020	Totaux
Bureau 1 et 11 SAS RETRAVAILLER	275,66 € Prorata du 17/03 au 31/03/20 de 569,70 € (99,48 € + 390,22 € + 80 €) (Titre 153)	0 € départ de la pépinière	275,66 €
Bureau 2 Mannangement	185,52 € (105,52 + 80) (Titre 152)	185,52 € (105,52 + 80) (Titre 293)	371,04 €
Bureau 4 et 5 ID2RENOVATION	616,59 € (333,33 + 117,61 + 85,65 + 80) (Titre 150)	616,59 € (333,33 + 117,61 + 85,65 + 80) (Titre 291)	1233,18 €
Bureau 10 SHARK SECURITE	282,34 € (202,34 + 80) (Titre 151)	282,34 € (202,34 + 80) (Titre 292)	564,68 €
Totaux	1 697,19 € pour le mois de Mars 2020	1 087,45 € pour le mois d'avril	Soit la somme totale de 2 444,56 € pour les mois de Mars et Avril 2020

Madame GABRIELLE : « Je vais évidemment voter cette délibération mais elle m'amène par comparaison une remarque. L'Agglomération Montargoise a des représentants aux conseils d'administration des bailleurs sociaux. N'aurait-elle pas pu demander aux bailleurs de proposer des aménagements de paiement de loyers pour les locataires qui ont subi de fortes diminutions de revenus suite à la crise ? »

Monsieur SUPPLISSON : « Cela ne relève vraiment pas de l'Agglomération. »

Monsieur DIGEON : « On écrit n'importe quoi dans la presse. On dit que Valloire a 80 millions de trésorerie, oui c'est vrai, mais il faut savoir que là-dessus il y a 50 millions d'emprunts pour gérer des positions à court terme qu'ils sont tenus de respecter. Donc, il procède à des travaux d'aménagements pour bénéficier des subventions de l'Etat -qui arrivent beaucoup plus tard-. Il y a une nécessité de trésorerie dans une grande entreprise qui fait plus de 100 millions de chiffre d'affaires, cette trésorerie est normale. Madame GABRIELLE prend ces 80 millions en otage, avec ses amis citoyens pour aller faire baisser les loyers. Madame GABRIELLE, gardez un peu les pieds sur terre, vous êtes comptable, vous êtes quelqu'un de raisonnable, vous avez fait des études, vous savez quand même par où prendre les choses, ne prenez pas les choses n'importe comment et cessez d'agiter le chiffon rouge devant le nez des gens pour des places électorales, je tiens à vous le dire. Ce n'est pas responsable de faire des choses comme ça. Votre groupe se complait à agiter ces 80 millions depuis quelques mois, c'est une très grosse bêtise, c'est grave de dénoncer une société. Allez voir les comptes d'Hutchinson, pendant que vous y êtes. C'est quand même anormal, les sociétés ont besoin de trésorerie pour travailler ; l'argent est une façon de travailler, surtout dans les sociétés de logement social. Regardez celles qui en manquent ce que ça coûte, celle-là ne coûte rien à personne. »

Madame GABRIELLE : « Ce qui a été présenté-là ne représente rien du tout, par rapport à ces 80 millions qui, vous avez raison, sont nécessaires à l'activité et à la sécurité. »

Monsieur DIGEON : « Ce n'est pas ça le droit social. Vous arrivez avec des expéditifs comme ça qui ne sont pas du tout appropriés. Je suis désolé de vous le dire et déçu de vous voir prendre des chemins de traverse qui ne correspondent pas du tout à ce que vous étiez, en principe, quand on vous a découvert il y a quelques années. C'est excessivement aventureux ce que vous faites et si la France, ou des sociétés comme ça, prenait des chemins de traverse, on irait dans le ravin directement. »

Monsieur PRIGENT : « Je voudrais apporter simplement une précision par rapport à ce que vient de dire Monsieur DIGEON. Effectivement, la société d'HLM fait des bénéfices et comme toute société, c'est bien qu'elle fasse des bénéfices. Ces bénéfices sont portés à ce que l'on appelle la réserve spéciale et la réserve légale. Il y a un cumul. Le bilan lui-même à la fin de l'année et ensuite il y a cette réserve qui se cumule d'année en année et c'est peut-être ce dont Madame GABRIELLE veut parler. »

Monsieur DIGEON : « Vous étiez en charge des travaux chez Valloire alors ne mélangeons pas les genres non plus, s'il vous plaît. Chacun sa place. Je suis administrateur, je connais la situation. »

Monsieur PRIGENT : « Ce n'est pas parce que je travaillais chez Valloire que je n'ai pas regardé ailleurs. »

Monsieur SUPPLISSON : « J'imagine que votre demande ne s'adresse pas qu'à Montargis, mais à toutes les agglos, départements, régions, peut-être à toute la France. Les bailleurs sociaux s'alignent. Je pense que le secteur du logement social a des soucis à se faire. »

Monsieur LAURENT : « Il ne faut pas oublier non plus que l'Agglomération Montargoise garantit les emprunts. Il faut que les sociétés de logements sociaux aient un peu de sous quand même, autrement ce serait à nous de payer les emprunts. »

Monsieur DIGEON : « Dans les 80 millions, il y a 50 millions d'emprunts pour financer du court terme. C'est une trésorerie comme on a dans les agglos, les mairies, partout. C'est de l'argent qui est remboursé. »

Monsieur SUPPLISSON : « Dans l'agglomération, il y a des locataires qui ont été interdits d'accès à leurs locaux parce que ce sont des établissements recevant du public visés par l'arrêté du 14 mars 2020. Il est proposé de les exonérer de loyers pendant cette durée. Cela me paraît bien normal. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

SPORTS

29) Autorisation à Monsieur le Président de signer les avenants aux conventions liant les utilisateurs du Complexe Sportif du Château Blanc, à l'Agglomération Montargoise pour la saison 2020-2021

Monsieur GODEY : « Compte tenu des demandes de créneaux à l'Ensemble sportif du Château Blanc, pour la saison sportive 2020-2021, de la part des différentes associations sportives : l'USM Montargis BADMINTON, AM Hand A Sport, le Twirling Sport dans l'AME, PALETTE FORME, Gym Loisirs Villemandeur, Section BASKET BALL de l'U.S.M. Montargis, , CHORES-FANS, Section Muay Thaï de l'USM Montargis, Section VOLLEY BALL de l'U.S.M. Montargis, Section ATHLETISME des J3 AMILLY, AMAZONES et Section TAEKWONDO de l'UNION Sportive de Châlette, QI GONG Harmonie, Association de Portugais du Gâtinais et Sporting club de Châlette, Aviron club Montargis Gâtinais, je vous demande de :

- M'autoriser à signer les conventions et avenants liant les utilisateurs de créneaux au Complexe sportif du CHATEAU BLANC à l'Agglomération Montargoise, pour la saison à venir.
Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2005.

L'utilisation sera effective sous réserve du respect des conditions sanitaires, un protocole d'utilisation temporaire sera établi le cas échéant. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

30) Autorisation à Monsieur le Président de signer les conventions bipartites annuelles concernant l'utilisation des installations sportives de l'Agglomération Montargoise par les lycées

Monsieur GODEY : « Afin de répondre au référentiel du Rectorat en matière d'activités d'Education Physique et Sportive, les lycées : DURZY et CHATEAU-BLANC de la Région Centre-Val de Loire, utilisent l'ensemble sportif et culturel du CHATEAU BLANC.

Les modalités d'utilisation de ces installations sportives sont décrites dans une convention bipartite EPS, chaque année scolaire. Elle détaille, le nombre de créneaux utilisés par type d'équipement sportif et indiquent également le tarif facturé par heure d'utilisation.

Ces documents conditionnant le versement des dotations EPS de la Région aux lycées.

Les parties signataires sont : le propriétaire des infrastructures sportives et les différents lycées utilisateurs.

L'année scolaire 2019-2020 étant terminée, le décompte des utilisations a été fait et la participation financière calculée.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer :

- Les nouvelles conventions bipartites concernant l'utilisation des installations sportives de l'Agglomération Montargoise par les lycées et la participation financière demandée.

L'utilisation sera effective sous réserve du respect des conditions sanitaires, un protocole d'utilisation temporaire sera établi le cas échéant. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

POLITIQUE DE LA VILLE

31) Contrat de ville : Programmation 2020 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer les subventions aux porteurs de projets et de signer les conventions afférentes

Monsieur DOOR : « Mes chers collègues, permettez-moi, à l'occasion de cette délibération, d'exprimer une certaine émotion. Il s'agit de ma dernière présence dans cette assemblée ainsi que ma dernière prise de parole. Une page se tourne, après 19 ans de mandat dans cette collectivité dont 17 en tant que président. C'est effectivement une page qui se tourne. Je tiens en priorité à remercier celles et ceux qui m'ont accompagné pendant ces 17 ans, qui sont probablement toujours présents aujourd'hui. Je remercie les collègues qui vont quitter cette assemblée parce que les élections municipales sont passées depuis le 15 mars et ne se sont pas représentés. Je pense à Bernard DELAVEAU, Jean-Paul SCHOULEUR, Bernadette ABSOLU, Christian CHARPENTIER, Guy HAGHEBAERT, Eric PEPIN. Bien que leurs parcours personnels soient parfois différents, nous avons toujours travaillé dans une certaine unité.

Je voudrais aussi féliciter les nouveaux élus qui vont prendre la place des précédents et qui vont faire fonctionner cette belle agglomération, j'espère avec progrès et succès. Je voudrais garder en mémoire, si vous me permettez, la construction de cette communauté d'agglomération. En 2002, succédant au district en ayant la présidence de 8 communes puis petit à petit nous l'avons agrandie à 10 communes, puis ensuite à 15 communes. Plusieurs étapes, espacées, ont permis d'avoir une communauté d'agglomération comprenant plus de 65 000 habitants, et de faire partie, depuis 1 an ½, d'un pôle d'équilibre territorial en réunissant les 4 intercommunalités de ce magnifique territoire du Gâtinais. Ce sont des points essentiels. Ce sont des étapes que je retiendrai. Beaucoup a été fait. Il y a dans chaque collectivité, souvent, on l'a déjà dit, les "faiseux" et les "taiseurs". Il faut croire que nous faisons partie des "faiseux".

En particulier, je voudrais retenir :

- la construction de 2 musées (1 à Montargis, 1 à Amilly), le rachat du site Gudin (depuis 15 ans, on a couru après, et finalement l'Agglomération a pu le récupérer) ;
- le débat sur le port qui verra le jour prochainement ;
- la piscine de Chalette qui vient compléter les piscines montargoises et peut-être d'autres piscines qui viendraient dans cette agglomération ;
- le résultat de la délégation de service public pour les transports. C'est une délégation positive qui fonctionne bien avec un président qui a été très efficace pour la signature de la dernière délégation de service public ;
- les délégations de service public pour l'eau et l'assainissement. On a rappelé tout à l'heure les différentes étapes depuis 2002, avec la non-potabilité mais maintenant une eau strictement potable, et un assainissement qui fonctionne parfaitement bien avec une station d'épuration construite pendant ces 15 années.

Il y a eu tout un ensemble satisfaisant. Ce sont des étapes que je retiendrai plus particulièrement. Et enfin, les 2 contrats territoriaux avec le Département et avec la Région qui viennent compléter le budget et les actions de la Communauté d'agglomération. Je souhaite maintenant à chacun et à chacune de faire fonctionner avec succès et progrès l'Agglomération Montargoise, qu'elle continue de s'agrandir et de toujours continuer de s'améliorer. Même en quittant l'Agglomération Montargoise, je resterai à disposition des futurs présents en tant que parlementaire pour rendre service, s'il y a besoin, encore les mois et années qui me restent à effectuer comme mandat, avant une retraite logique. Merci, Monsieur le Président, tu m'as succédé il y a 2 ans, et merci d'avoir suivi l'ensemble de ce que nous avons programmé depuis des années et d'avoir réalisé, on l'a vu dans le compte administratif, des parfaits résultats. »

Les personnes présentes dans la salle applaudissent.

Monsieur DOOR : « Dans le cadre de la programmation 2020 du Contrat de ville, les membres du comité de pilotage du 13 février 2020 ont décidé de financer, au regard des priorités définies, les actions des associations et structures suivantes :

L'imputation budgétaire est la suivante :

➤ Fonction 92 824-Article 6574

ORGANISME	NOM DE L'ACTION	DESSCRIPTIF DU PROJET	SUBVENTION AME
COLLEGE LE GRAND CLOS	Parcours d'éducation artistique et culturelle	Proposer un parcours d'éducation artistique et culturel étoffé afin d'améliorer l'ouverture culturelle	2 900 €

		(artistiques, scientifiques et citoyennes) des élèves.	
COLLEGE PAUL ELUARD	Promouvoir la culture au collège	Rendre accessible l'éducation artistique afin d'améliorer l'ouverture culturelle de tous les élèves du Collège Paul.Eluard en leur faisant découvrir la programmation des spectacles de l'Agglomération Montargoise et le théâtre par une association reconnue d'intérêt pédagogique.	2 500 €
	Classe relais de l'Agglomération Montargoise	Il s'agit d'un dispositif qui permet d'accueillir 6 élèves par session provenant de 14 collèges du bassin de Montargis et du Lycée Professionnel Château Blanc. Il propose une pédagogie personnalisée intégrant parallèlement à l'enseignement général, des pratiques culturelles, artistiques et sportives permettant à l'élève, en rupture scolaire, de gagner en estime de soi.	1 000 €
ESPACE	Renforcement des compétences psychosociales des élèves de CM1 et CM2	Sensibiliser les enfants de CM1/CM2 aux risques liés aux addictions avec ou sans substances par des interventions interactives au cours desquelles il sera fait appel à leurs capacités de réflexion, d'expression et d'empathie (5 écoles sont concernées sur Montargis et Chalette sur Loing).	3 000 €
AMA	Accompagnement à la scolarité	Proposer aux enfants de 6 à 11 ans scolarisés dans les écoles Paul Langevin et Albert Thierry et leurs parents un accompagnement à la scolarité qui prend en compte l'enfant dans ses besoins scolaires, d'organisation, d'apprentissage fondamental d'une part et son développement sensoriel, émotionnel et cognitif d'autre part.	2 600 €
	Alimentation et santé	Il s'agit d'accompagner les habitants des quartiers prioritaires vers des pratiques alimentaires tenant compte des recommandations nutritionnelles (PNNS, nutri-score) et en prenant conscience de l'impact de l'alimentation et de l'activité physique sur la santé (surpoids, obésité, maladies cardio-vasculaires, diabète).	1 000 €
	Accueil parents - un moment pour soi	L'association organise depuis plusieurs années des animations parents-enfants pendant les vacances	1 700 €

		<p>scolaires. Plusieurs parents ont exprimé le souhait de disposer d'un temps avec et sans les enfants. Ces ateliers animés par une consultante en parentalité permettent d'aborder les questions liées à l'éducation des enfants d'une part et d'échanger sur leurs problématiques d'adultes d'autre part.</p>	
IMANIS	Epicerie et partage	<p>Permettre aux personnes en précarité de faire leurs courses à moindre coût dans un espace aménagé en libre-service. Elle a pour but de favoriser les rencontres entre les clients, notamment en proposant des ateliers de cuisine et gestion du budget. 54 femmes, 22 hommes et 100 enfants.</p>	9 000 €
MILLE SOURIRES	Famille Mille Sourires	<p>L'association a pour principale mission d'accueillir les familles orientées par les partenaires locaux. Lors du premier accueil avec les familles, elle repère les besoins et leur proposent des actions qui pourraient les intéresser ou aider.</p> <p>Elle a donc décidé de décliner toutes les actions liées à la thématique de la famille dans ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des familles, - Distribution de produits de puériculture, - Soutien scolaire, - Collecte de fournitures scolaires, - Aide à l'expression française, - Repas partagé, séance de coiffure. 	3 000 €
	Culture Mille Sourires	<p>L'association a pour principale mission d'accueillir les familles orientées par les partenaires locaux. Lors du premier accueil avec les familles, elle repère les besoins et leur proposent des actions qui pourraient les intéresser ou aider.</p> <p>Elle a donc décidé de décliner toutes les actions liées à la thématique de la culture dans ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fête de la Chaussée, - Spectacle « Portraits », - Sorties aux musées, 	3 000 €

		<ul style="list-style-type: none"> - Vacances à la mer, - Noël des enfants, - Participation à des manifestations sur l'agglomération montargoise. 	
	atelier vélo -mille sourires	Cet atelier a pour but de pallier les difficultés de mobilité des personnes. En effet, certaines sont freinées dans leur accès à la formation, à l'emploi ou aux loisirs par le manque le véhicule. De plus, les horaires des transports en commun ne sont pas toujours adaptés à leurs besoins.	5 000 €
TIVOLIO THEATRE	La parentalité	Il s'agit de mettre en place un spectacle sur la parentalité à partir du vécu et de l'histoire personnelle de chaque participant. Environ 36 bénéficiaires seront concernés.	2 000 €
	Portraits 2020	Depuis 2016, l'association intervient dans les quartiers prioritaires avec les projets "Mémoires en chansons" et "Portraits". Après avoir témoigné de leurs origines culturelles, de l'exil et des souffrances liées aux situations traumatisantes ; ce sont ces mêmes personnes qui souhaitent poursuivre cette action afin d'y aborder leur arrivée en France en témoignant de la richesse émanant des différences et de la mixité culturelles, et ce malgré leurs difficultés quotidiennes.	1 500 €
LE CHATEAU DE SABLE	Lieu d'accueil enfants/parents	Il s'agit de soutenir un lieu de rencontre de parole et de jeu pour les enfants de 0 à 3 ans révolus. Ce lieu est ouvert au public les lundis matin (de 9h à 12h) et les mardis et jeudis après-midi (de 14h à 18h). Cette unique structure présente sur le quartier du Plateau permet d'accompagner les parents dans leurs rôles afin de prévenir les troubles de la relation enfants-parents, rompre l'isolement de l'adulte et préparer l'enfant à la scolarisation en travaillant sur le langage et l'expression.	3 000 €
CDAD	Permanences d'informations juridiques en visio-conférence	Il s'agit de mettre à disposition des usagers un service d'aide juridique par le biais d'une borne visio-conférence basée à l'EMA et reliée à la Maison de Justice et du Droit. Cette borne permet un accès aux droits fondamentaux et d'assurer une justice de proximité en partenariat avec tous les acteurs de la MJD (CIDFF, ADIL, Familles de	2 000 €

		France, Lien social et Médiation, avocats, notaires et huissiers...)	
LES CONCERTS DE POCHE	Ré-inventez la ville en musique	L'action consiste à impliquer les personnes les plus éloignées des pratiques culturelles dans un projet participatif en présence d'artistes de la musique classique. L'association intervient sous forme d'atelier auprès des associations locales et des établissements scolaires.	<i>5 000 €</i>
MAIRIE DE CHALETTE SUR LOING	Vie culturelle en pied d'immeuble	Il s'agit d'animation socioculturelle en pieds d'immeubles afin d'être au plus proche des habitants des quartiers prioritaires. La mise en place de ces temps conviviaux et festifs permet de rétablir les liens intergénérationnels et interculturels en se réappropriant les espaces publics notamment par les filles/femmes.	<i>1 000 €</i>
MAIRIE DE CHALETTE SUR LOING	Chalette fait son (f) estival	Cette nouvelle édition proposera un panel d'activités, d'animations sportives, culturelles, ludiques. Ces activités seront adaptées aux différentes tranches d'âges et en particulier aux séniors.	<i>5 000 €</i>
CIDFF	Permanences juridiques dans les quartiers prioritaires de l'Agglomération Montargoise	Il s'agit de la poursuite de permanences juridiques afin d'informer les femmes et les familles individuellement et/ou collectivement sur leurs droits et obligations. Cette action répond à un besoin d'information juridique gratuit, anonyme et d'orientation si besoin vers d'autres services ou associations. Les juristes traitent également l'aspect juridique des violences conjugales.	<i>3 800 €</i>
	Cyberviolences : parlons-en !	Il s'agit de proposer des interventions en milieu scolaire (classes de 4e Paul Eluard et Pablo Picasso) afin de faire prendre conscience des dangers liés aux contenus vidéo diffusés sur Internet.	<i>1 000 €</i>
GATINAIS EN TRANSITION	Ensemble dans l'univers 3D	Dans le cadre de l'économie circulaire, il est proposé de poursuivre ce projet initié en 2018 afin de sensibiliser les habitants des quartiers prioritaires sur le numérique et ses applications. L'association propose également la construction d'un robot potager Open source conçu pour rendre un potager autonome. Les fonctionnalités techniques et le logiciel de ce robot permettront aux	<i>4 000 €</i>

GATINAIS EN TRANSITION		utilisateurs de programmer et de gérer un potager en optimisant l'espace et en réduisant l'apport en eau et en intrants.	
	Economie circulaire, réparons ensemble, objectif zéro déchet	Projet d'économie circulaire afin de lutter contre l'obsolescence programmée. Cette action collective autour de la réparation des objets favorise également le vivre ensemble et le lien social dans un esprit de solidarité.	2 000 €
PIMMS DU PLATEAU	Les ateliers numériques du PIMMS	Dans le cadre du 100% de dématérialisation, préconiser par l'État d'ici 2022 le PIMMS souhaite poursuivre ses ateliers sur la facture numérique et les étendre aux autres quartiers prioritaires. Le PIMMS proposera 1 atelier par mois (hors juillet-août) d'initiation à l'utilisation de comptes en ligne pour les habitants des 4 quartiers.	3 000 €
CONSEIL CITOYEN DE CHALETTE SUR LOING	Recueillir les différents points de vue des habitants sur la création d'entreprise	L'action consiste à élaborer une préenquête filmée sous forme de micros-trottoirs et effectuer un état des lieux dans le but de mieux comprendre ce qui constitue un frein ou ce qui favorise la création d'entreprise dans les quartiers prioritaires. Ce travail d'enquête sera ensuite restitué aux habitants et partenaires lors d'une rencontre participative.	1 000 €
CONSEIL CITOYEN DE MONTARGIS	Poursuite de notre projet associatif grâce à l'animation d'un espace citoyen avec et pour les habitants des quartiers prioritaires	Depuis 2 ans les conseils citoyens cherchent à mobiliser plus d'habitants autour de différents projets et ainsi œuvrer en faveur du vivre ensemble et de la cohésion sociale. Aujourd'hui, grâce à la mise à disposition d'un appartement par LogemLoiret situé sur le quartier Chautemps. Les CC disposent aujourd'hui d'un lieu qui permettra de mener à bien leurs différentes actions.	1 000 €
KOUSAI JUDO	Education sport jeunesse / lutte contre la discrimination	L'objectif étant de faire connaître le "sport-chanbara" discipline seulement enseignée et pratiquée dans l'Agglomération Montargoise un sport peu connu du public issu des quartiers prioritaires.	2 000 €

PARENTS DE CHAUTEmps	Encourager le vivre ensemble dans le quartier, objectif : sorties familiales et culturelles	L'action consiste à donner l'accès à la culture et aux loisirs aux habitants du quartier Chautemps, quels que soient leur âge ou leur situation financière. Ce quartier accueille en effet une population très défavorisée avec un nombre non négligeable de jeunes en situation d'échec scolaire. L'association souhaite aider ces jeunes à développer leur capital culturel, élément indispensable à la réussite scolaire et personnelle.	2 000 €
FRATERCITE	2 ateliers et chantiers d'insertion	Le projet consiste à mettre en place 2 ateliers et chantiers d'insertion d'entretien des espaces verts et nettoyage urbain qui ont pour objectif de créer de l'emploi et une dynamique économique locale autour de l'amélioration de la vie dans les quartiers. Contrat proposé : CDDI de 4 à 6 mois renouvelable jusqu'à 24 mois.	5 000 €
AGAFOR	Apprendre à apprendre	Depuis 2 ans, l'AGAFOR mène cette action auprès des publics quartiers prioritaires en difficulté d'apprentissage, permettant ainsi de les accompagner à réfléchir sur leur propre façon de penser, d'agir et d'apprendre. L'association souhaite élargir ses méthodes pédagogiques en y intégrant l'outil vidéo via sa propre chaîne YouTube. Cette nouvelle méthode consiste à mettre en ligne des vidéos réalisées par les formateurs, d'une part, autour de contenus de formations et recueillir et partager le témoignage des bénéficiaires sur leurs stratégies d'apprentissage acquises d'autre part.	2 500 €
CROIX ROUGE	Vestiboutique	Il s'agit de poursuivre l'activité de la Vestiboutique qui permet à des personnes en situation de précarité et désireuses par souci de dignité, d'effectuer un vrai geste d'achat (même si les sommes sont symboliques). Elle permet également l'insertion professionnelle de deux femmes issues du quartier du Plateau d'être mis ou remise dans une démarche de socialisation.	3 500 €
APAGEH	Ame Environnement	Il s'agit de proposer à 16 demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires, un emploi dans le domaine de l'entretien du patrimoine naturel, des espaces verts et de l'éco-jardinage. Un accompagnement socioprofessionnel leur est proposé, leur permettant l'accès à un emploi	12 000 €

		pérenne ou à une formation qualifiante à l'issue du CDDI (6 mois renouvelables 3 fois).	
FAP	Chantier d'insertion ICARE	Il s'agit de la poursuite du chantier d'insertion qui consiste à proposer un emploi dans le cadre d'un CDDI de 24H /semaine et d'assurer un accompagnement renforcé pendant toute la durée du contrat de travail afin de résoudre des problématiques d'ordre social et/ou professionnel. ICARE est un tremplin qui permet à des personnes en difficultés de trouver des solutions d'insertion durable et reprendre des habitudes de travail.	12 000 €
BGE LOIRET	Citéslab - sensibilisation à l'entrepreneuriat et amorçage de projets en quartiers prioritaires	Le CitésLab est un dispositif de sensibilisation à l'entrepreneuriat et amorçage de projets dans les quartiers prioritaires. Il consiste à accueillir, sensibiliser et accompagner les publics en recherche d'emploi qui souhaitent créer leur propre activité.	15 000 €
	Sensibilisation des jeunes à l'initiative entrepreneuriale	Il s'agit d'éveiller et de familiariser les jeunes à l'esprit d'entreprendre et à la pédagogie de conduite de projet. Les ateliers proposés par BGE portent sur le travail des attitudes, l'esprit d'équipe, la créativité, le sens des responsabilités, la persévérance et la confiance en soi.	3 500 €
BGE LOIRET	Cuisine Ecole	L'objectif principal de ce projet est de permettre à des femmes qui possèdent un savoir-faire culinaire d'acquérir les compétences entrepreneuriales nécessaires pour un futur lancement d'activité indépendante en tant que traiteur à temps partiel ou comme activité principale.	5 000 €
ALPEJ	Auto-Ecole sociale	L'auto-école sociale mise en place depuis septembre 2018, offre grâce à des méthodes pédagogiques adaptées, un service permettant de compléter l'offre de mobilité sur le territoire.	5 000 €
TOTAL			137 500 €

Je vous demande de bien vouloir approuver l'attribution de ces subventions et d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions afférentes.

Chaque projet fera l'objet d'une délibération. »

Monsieur DOOR : « Le financement des actions du contrat de ville aux associations a été débattu en comité de pilotage. Participaient les maires des villes de Chalette-sur-Loing et Montargis, la déléguée du Préfet, le Sous-Préfet et les représentants de l'Etat. Toutes les associations subventionnées sont implantées dans l'Agglomération Montargoise avec des compétences retenues par le contrat de ville. La participation de l'Agglomération Montargoise s'élève à 137 500 €, complétée par l'aide de l'Etat à hauteur de 300 000 €. Le contrat de ville dispose donc d'une enveloppe approchant les 500 000 € pour l'année 2020. C'est un budget important auquel s'ajoute une dotation spéciale d'un peu plus de 400 000 € pour les quartiers de ville de Montargis et Chalette-sur-Loing. Cette dotation, annoncée par l'Etat, sera répartie dans les différents quartiers. Il s'agit d'un contrat de ville intéressant qui permettra d'avoir, je le souhaite, des résultats. Au total, près d'un million d'euros est destiné aux quartiers prioritaires, en souhaitant compte tenu du contexte actuel national et international que les tensions ne montent pas trop en puissance et qu'il puisse y avoir une certaine sérénité car parfois on sent que cela peut nous échapper et ce serait dommage. C'est à nous de bien travailler, y compris dans le domaine social dans cette agglomération. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ** (Mme PRUNEAU ne prend pas part au vote pour l'attribution de la subvention à Fraternité, Mme BUTOR ne prend pas part au vote pour l'attribution de la subvention à l'APAGEH, M. BILLAULT ne prend pas part au vote pour l'attribution de la subvention à FAP).

AFFAIRES ECONOMIQUES

32) Collecte de la Taxe de Séjour – Détermination de la grille tarifaire applicable à partir du 1er janvier 2021

Monsieur HAGHEBAERT : « Je souhaite vous exposer les dispositions des articles L. 2333-26 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant des modalités d'instauration par le conseil communautaire de la taxe de séjour.

La Taxe de Séjour a été instaurée, sur le territoire de l'Agglomération Montargoise, le 1^{er} janvier 2008 par la délibération n°07-171 du 30/10/2007 avec la tarification applicable par type d'établissements.

Il convient de faire évoluer la forme de la délibération ainsi que la présentation de la grille tarifaire afin qu'elle soit conforme à l'article L.2333-30 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Tous les tarifs et données chiffrées restent identiques aux modalités figurant dans la délibération n° 19-228 du 28 septembre 2019. Quelques précisions sur les modalités de déclaration et de versement sont apportées pour faciliter le déploiement de l'outil informatique Décla'Loc dont s'est dotée l'Agglomération.

Cette évolution permet de présenter la délibération conformément aux textes en vigueur et sécurise juridiquement l'acte. Il est rappelé que, pour être applicable l'année suivante, la délibération relative à la taxe de séjour doit être prise avant le 1^{er} octobre de l'année précédente.

Je vous demande de bien vouloir autoriser la délibération proposée ci-dessous. »

Projet de délibération :

Le conseil communautaire

Vu l'article 67 de la loi de finances pour 2015 N°2014-1654 du 29 décembre 2014 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2333-26 et suivants et R.2333-43 et suivants ;

*Vu le code du tourisme et notamment ses articles L.422-3 et suivants ;
Vu le décret n° 2015-970 du 31 juillet 2015 ;
Vu l'article 59 de la loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015 ;
Vu l'article 90 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 ;
Vu l'article 86 de la loi n°2016-1918 du 29 Décembre 2016 de finances rectificatives pour 2016 ;
Vu les articles 44 et 45 de la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017 ;
Vu les articles 162 et 163 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;
Vu le décret n° 2019-1062 du 16 octobre 2019 ;
Vu les articles 16, 112, 113 et 114 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 ;
VU le rapport de Monsieur le Président ;*

Délibère :

Article 1 : *L'Agglomération Montargoise Et rives du loing, communauté d'agglomération, a institué une taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire depuis le 01/01/2008.*

La présente délibération reprend toutes les modalités et les tarifs de la taxe de séjour sur le territoire de l'agglomération montargoise E rives du loing. Elle annule et remplace toutes les délibérations antérieures, à compter du 1er Janvier 2021.

Article 2 : *La taxe de séjour est perçue au réel par toutes les natures d'hébergement à titre onéreux proposés :*

- Palaces,*
- Hôtels de tourisme,*
- Résidences de tourisme,*
- Meublés de tourisme,*
- Village de vacances,*
- Chambres d'hôtes,*
- Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures,*
- Terrains de camping et de caravanage,*
- Ports de plaisance,*
- Les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées aux 1° à 9° de l'article R. 2333-44 du CGCT.*

La taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux et qui n'y sont pas domiciliées (voir : article L.2333-29 du Code général des collectivités territoriales).

Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour. La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour.

Article 3 :

La taxe de séjour est perçue sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre.

Article 4 : *Conformément aux articles L.2333-30 et L.2333-41 du CGCT, les tarifs doivent être arrêtés par le conseil communautaire avant le 1er octobre de l'année pour être applicable à compter de l'année suivante.*

Le barème suivant est appliqué à partir du 1er janvier 2021 :

Catégories d'hébergement	Tarif EPCI
--------------------------	------------

<i>Palaces</i>	<i>1,20 €</i>
<i>Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles</i>	<i>1,20 €</i>
<i>Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles</i>	<i>0,80 €</i>
<i>Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles</i>	<i>0,50 €</i>
<i>Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles</i>	<i>0,40 €</i>
<i>Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives</i>	<i>0,30 €</i>
<i>Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures</i>	<i>0,25 €</i>
<i>Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance</i>	<i>0,20 €</i>

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau de l'article 5, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 1 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

Article 5 :

Sont exemptés de la taxe de séjour conformément à l'article L. 2333-31 du CGCT

- Les personnes mineures ;*
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ;*
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;*
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer quotidien est inférieur à un montant de 1 €.*

Article 6 :

Les logeurs doivent déclarer tous les mois le nombre de nuitées effectuées dans leur établissement auprès du service taxe de séjour.

Cette déclaration peut s'effectuer prioritairement par internet via Décla'Loc et à défaut par courrier.

En cas de déclaration par courrier le logeur doit transmettre chaque mois avant le 10 du mois suivant le formulaire de déclaration accompagné d'une copie intégrale de son registre des séjours.

En cas de déclaration par internet le logeur doit effectuer sa déclaration avant le 15 du mois suivant.

Une fois les déclarations effectuées, le service collecteur de la taxe de séjour transmet à tous les hébergeurs un état récapitulatif portant le détail des sommes collectées qu'ils doivent leur retourner accompagné de leur règlement avant le :

- avant le 31 juillet de l'année en cours, pour les taxes perçues du 1er janvier au 30 juin,*
- avant le 31 janvier de l'année suivante, pour les taxes perçues du 1er juillet au 31 décembre*

Article 7 :

Le produit de cette taxe est intégralement utilisé pour le développement touristique du territoire au travers du financement de l'office de tourisme conformément à l'article L2333-27 du CGCT.

Monsieur HAGHEBAERT : « Je précise que les agglomérations et EPCI, avant le 31 juillet prochain, pourront se prononcer sur l'exonération totale de taxe de séjour pour la période du 6 juillet 2020 au 31 décembre 2020. »

Monsieur SUPPLISSON : « Il y aura donc une délibération à prendre en juillet. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

33) Autorisation à Monsieur le Président de signer le contrat de participation financière du Département du Loiret au dispositif mis en place par l'Agglomération Montargoise pour soutenir le maintien des services nécessaires à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural

Monsieur HAGHEBAERT : « L'ensemble de l'Economie Française a fortement été impactée par le confinement imposé en raison de la pandémie de COVID-19.

Pour aider au maintien des commerces et des services sur son Territoire, l'Agglomération Montargoise, souhaite la mise en place d'une aide financière exceptionnelle dans le cadre d'un contrat liant l'Agglomération Montargoise et le Département du Loiret.

Le contrat, joint en annexe, détaille le cadre d'intervention, les engagements des 2 parties, la durée du contrat et les modalités financières.

Ce dispositif d'aide exceptionnelle, multi partenarial, a mobilisé la volonté et les moyens de l'Agglomération Montargoise, du Département et des 3 Chambres Consulaires (Chambre de Métiers, Chambre de commerce et d'Industrie et Chambre d'Agriculture). L'Agglomération Montargoise s'est appuyée sur l'expertise des 3 chambres consulaires.

Les conditions d'éligibilité sont :

- ❖ Commerçant ou artisan indépendant :
 - ayant son siège ou son établissement principal situé sur le territoire de l'Agglomération Montargoise,
 - ayant fait l'objet d'une interdiction administrative d'accueil du public.
 - ayant un CA 2019 inférieur à 400 000 €
 - étant à jour de cotisations fiscales et sociales au 31/12/2019
 - cas particuliers des établissements créés en début d'année 2020 ou ayant moins de 6 mois d'activité

L'Agglomération Montargoise étant compétente en matière de développement économique, il est proposé de créer une Commission d'instruction pour le versement de l'aide exceptionnelle dont le montant forfaitaire est plafonné à 1 500 € par établissement visé.

L'aide ne peut pas être supérieure à la différence entre le préjudice total subi tel qu'il peut être estimé et la prise en charge par l'assurance du demandeur additionnée des éventuelles autres aides sollicitées.

La Commission d'instruction sera amenée à se réunir en septembre 2020 et sera composée :

- D'un représentant de la CCI,
- D'un représentant de la Chambre de Métiers,
- D'un représentant de la Chambre d'Agriculture,
- Du Président de l'Agglomération Montargoise ou son représentant et de trois Vice-Présidents,

La Commission, si elle le souhaite, pourra s'entourer de tout avis ou expertise qu'elle jugerait utile d'obtenir.

La période de recevabilité des dossiers de demande d'aide se déroulera du 12 juin 2020 au 10 juillet 2020 inclus.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer le contrat avec le Département et à mettre en œuvre toutes les engagements prévus dans le cadre de ce dispositif. »

Monsieur HAGHEBAERT : « Le nombre d'entreprises concernées devrait se situer entre 250 et 300. »

Monsieur SUPPLISSON : « Durant le confinement, les acteurs économiques publics se réunissaient régulièrement pour faire face à la crise par visioconférence. L'Etat, la Région, le Département, les agglomérations se sont concertés sur un dispositif global. Ce dispositif d'Etat mis en place est extrêmement puissant : le fonds de solidarité national s'élevant à 1 500 € par mois a été accordé largement. Beaucoup d'acteurs locaux ont pu en bénéficier. De plus, 12 millions de salariés ont été placés en chômage partiel dont les conditions de remboursement aux entreprises ont été largement favorisées.

Madame BUTOR quitte la séance à 19 heures 31.

La Région a complété ce dispositif avec une aide complémentaire de 2 000 € pour les entreprises qui ont 1 salarié ou moins. Le fonds Renaissance -c'est le point 34 de ce Conseil, on y viendra juste après- est une avance remboursable entre 5 000 et 20 000 €. J'ai plaidé sans succès pour que ce soit une aide directe parce que passer des années à examiner comment on rembourse 5 000 € va réunir de nombreux fonctionnaires, de nombreuses commissions et de nombreux experts comptables. Quand on va calculer la somme de tous les frais que l'on a engendré pour se dire comment on rembourse, ça aura coûté plus cher que l'aide. Je préférerais une aide directe mais la Région a proposé une aide remboursable, sachant que le fonds Renaissance représente 7,5 millions d'euros : 2,5 millions d'euros de la Banque des territoires, 2,5 millions de la Région et 2,5 millions d'euros des agglomérations. 2,5 car il y a 2,5 millions d'habitants dans la Région Centre-Val de Loire. La Région a proposé à l'Agglomération Montargoise de participer à hauteur d'1 euro par habitant. Sachant que la plupart des agglomérations de la Région participaient, j'ai accepté pour l'Agglomération Montargoise.

Le Département partageait notre analyse du besoin d'une aide d'urgence directe parce que les avances remboursables ont l'inconvénient d'avoir une procédure très lourde et compliquée. Pour les petits artisans et commerçants dans nos territoires, l'aide directe permet une efficacité directe. En même temps, plusieurs élus de l'Agglomération Montargoise ont eu une réflexion originale. Ils se sont interrogés : l'aide directe va-t-elle vraiment servir à relancer l'activité ? Est-ce qu'on n'aura pas besoin de compléter ça par une aide au commerce ? Je vais répondre à la question de Madame GABRIELLE, posée en introduction. Une aide au commerce crée du trafic. Verser une somme d'argent à une personne, est-ce que ça va vraiment être utilisé pour le commerçant ou l'artisan, est-ce que ça va vraiment être utilisé à relancer l'activité économique ? On en n'a pas la certitude. Alors qu'aider à l'acte de commerce, on est sûr que la personne va bien venir consommer dans le commerce.

On a donc développé l'idée de chèques cadeaux. Il n'est pas inscrit de délibération à ce sujet. Les élus ont souhaité, au niveau local, avoir un dispositif double. A la fois une aide directe avec l'aide du Département, et une aide aux flux commerciaux avec un dispositif de chèques cadeaux. L'Agglomération Montargoise va mettre en circulation 10 000 chèques cadeaux qui sont à vendre 10 € et qui permettent d'acheter dans les commerces de l'agglomération pour 20 €. Là, on est sûr que cela donnera lieu à des actes de commerce chez les commerçants de l'Agglomération, avec les mêmes restrictions : des commerces indépendants, ce ne sont pas des banques, des opérateurs téléphoniques, ce n'est pas la poste. On a fait une liste de commerces éligibles. Les gens pourront acheter des chèques cadeaux 10 € donnant une capacité d'achat dans les commerces de l'Agglomération Montargoise de 20 €. C'est un budget de 100 000 €. On a décidé de lancer cela, vite. Le dispositif a été lancé par décision dans le cadre d'une délégation légale et les Vice-présidents ont été concertés. 3 réunions de

Bureau ont eu lieu pendant le confinement. Le dispositif a été mis en place, ça marche fort. Presque la moitié des chèques cadeaux ont déjà été achetés.

Ensuite s'est posée la question de la mise en place. Comment on met en place ces chèques cadeaux ? Il faut un logiciel, il faut une personne capable d'enregistrer les gens, il faut une imprimerie et une logistique, et cela ne se fait pas par un claquement de doigts. Deux façons de faire étaient possibles : créer quelque chose de nouveau en lançant un appel d'offres pour inventer un nouveau type de chèque (et alors on ne sera jamais prêt) ou bien on regarde l'Agglomération, il y a une association qui a déjà tous les équipements. Elle s'appelle UCM (Union Commerciale de Montargis). La logistique est déjà prête. Donc, on s'est dit "on la prend", nous avons été pragmatique. On ne s'est pas dit "ouh la la, il y a écrit Montargis alors qu'on est 15 communes". Les élus de l'Agglomération sont pragmatiques. Ce qui compte est que le dispositif fonctionne. Le logiciel de l'UCM a été utilisé, c'est le personnel de l'UCM qui enregistre les gens et qui délivre les chèques. Nous n'allions pas recréer un dispositif. On sait aussi dans l'Agglomération Montargoise être pragmatique, efficace, économe et utiliser ce qui marche sans se soucier des susceptibilités qui ne nous concernent pas. Effectivement, vous avez raison, on a utilisé la logistique de l'UCM pour mettre en place les chèques cadeaux qui marchent très bien.

Concernant l'aide directe, c'est l'occasion de souligner que là aussi il y a eu plusieurs réunions de Bureau, le Vice-Président de la commission Développement économique y participait, sur la jauge de l'aide directe. En avançant dans notre réflexion, on a eu plusieurs fois le Département, j'ai eu plusieurs fois Marc GAUDET au téléphone pour lui indiquer notre sens de réflexion de cibler les commerces qui ont été fermés. Des plombiers ont souffert, mais rien n'interdisait un plombier ou un électricien de continuer à travailler. On a essayé de dire parmi l'ensemble des entreprises lesquelles ont été interdites de travailler. C'est un critère objectif, non contournable. Si on avait pris comme critère le chiffre d'affaires, il y a des commerces qui ont fermé cette année sans lien avec le covid 19 et donc le seul critère du chiffre d'affaires ne permet pas vraiment de centrer sur les activités qui ont été victimes du confinement. Le choix a été de cibler tous les commerces qui ont été obligés de fermer au public pendant le confinement. 400 000 € de chiffre d'affaires permet de cibler large. Tous les petits commerces des centres-villes et centres-bourgs vont être en-dessous des 400 000 € de chiffre d'affaires. L'aide de 1 500 € est financée à 50-50 par le Département et par l'Agglomération Montargoise. Juridiquement, une aide directe fait l'objet d'une délibération. Il y aura une commission et un conseil adoptera la liste de l'ensemble des entreprises bénéficiaires, on y est obligé. La commission se réunira. Les dates, c'est du 12 juin au 10 juillet. Merci à la presse d'être là et de relayer l'information. Dès lundi prochain, les gens pourront venir déposer leur dossier démontrant que leur établissement recevant du public est dans la liste des établissements visés par l'arrêté de fermeture. Ils font moins de 400 000 € de chiffre d'affaires l'année dernière. Ils demandent les 1 500 € d'aide directe. L'Agglomération Montargoise recensera les dossiers de demandes.

Un point quand même sur le dispositif : l'Agglomération Montargoise mettra 200 000 €, le Département 200 000 €, cela fait 400 000 €. On vise 250 entreprises qui pourraient être éligibles. 200 000 € versés par le Département à l'Agglomération, c'est autant que toute la métropole d'Orléans. C'est l'occasion aussi de saluer nos conseillers départementaux qui ont milité pour un effort particulier pour l'Agglomération Montargoise. Si on fait un ratio par habitant, on a 5 fois plus d'aides que l'agglomération d'Orléans. Merci aussi au Département. Voilà pour le dispositif complet. »

Monsieur BILLAULT : « Tu parlais de susceptibilité par rapport aux chèques cadeaux, ce n'est pas dans le fond ni dans la forme. Le dispositif des chèques cadeaux est super et j'ai fait partie des gens qui en plus trouvaient que faire entrer du flux c'était intéressant. En revanche, il faudrait peut-être clarifier la situation. Aujourd'hui, l'UCM est d'intérêt communautaire, si j'ai bien compris, puisqu'on s'appuie officiellement pour différentes choses sur l'Union commerciale de l'Agglomération Montargoise. Donc il serait peut-être temps, à partir de cela, pour éviter toutes les difficultés que nous avons associées dans les statuts, c'est ce qui m'a été dit, j'ai bien tout compris, alors à partir de ce moment-là il est peut-être souhaitable que le nom soit changé pour être cohérent avec les fins de

l'Agglomération Montargoise. On relit aujourd'hui ou hier la presse, on lit "l'Union des commerçants de Montargis se fait ici le relais de l'AME". Je trouve que cela n'a pas de sens car cette association est d'intérêt communautaire. Il faut peut-être changer de nom, comme cela il n'y aura plus de souci de susceptibilité. »

Monsieur SUPPLISSON : « J'ai toujours considéré l'UCM comme l'Union commerciale du Montargois. Les limites communales, dans mon esprit, sont franchies depuis bien longtemps. Pour les habitants, les frontières communales n'ont plus aucun sens. C'est ce que j'appelais les susceptibilités. Les gens disent c'est l'Union des commerçants de Montargis, au sens du Montargois. Là, il y a 5 000 chèques qui ont été vendus. Je mesure bien mais en plein confinement, on n'allait pas se lancer dans des modifications statutaires. On a été efficace, c'est l'essentiel pour moi. Je suis heureux de terminer ce mandat sur une mesure d'efficacité qui dépasse les querelles habituelles. Oui, la presse a écrit que l'UCM se fait le relais de l'Agglomération, ce n'est pas faux. Pour une fois, elle a écrit quelque chose sur l'Agglomération qui n'est pas faux ! »

Monsieur LELIEVRE : « Ce qui est dommage un petit peu pour ces chèques cadeaux, c'est qu'il y a 5 % de frais de fonctionnement. Ces frais reviennent à la charge des commerçants et on avait décidé en réunion de Bureau que ce soit l'Agglomération qui puisse financer. Apparemment, le système logiciel, compliqué au niveau national, ne permet pas de faire cette opération. Je trouve cela dommage. Quand on présente le dispositif aux commerçants, je suis allé les voir, je leur ai dit "vous n'avez absolument rien à payer, c'est le client qui paye 10 € à l'UCM, il vient avec son chèque de 20 €, et vous n'avez rien à payer". Or, ils auront 1 euro par chèque à payer. Je ne sais pas s'il y a quelque chose à faire ? »

Monsieur SUPPLISSON : « En Bureau, on a dit que l'Agglomération Montargoise prendrait en charge les frais de gestion, soit 10 000 € pour des frais de personnel, d'impression. On a pris cette décision. Ensuite, je me suis adressé auprès de la personne qui gère les chèques cadeaux, ce n'est pas possible sur le plan technique pour l'enregistrement des dépenses et des recettes. Ce chèque cadeau n'est pas spécifique à l'Agglomération pour cette opération. C'est un dispositif qui existe dans plein de villes et d'agglomérations, partout en France. C'est le même chèque partout. Demander aux gens de changer tout ça pour 10 000 €, c'est compliqué. Changer le logiciel est compliqué aussi. »

Monsieur LELIEVRE : « Je comprends, mais c'est dommage. Certes c'est une petite somme mais les commerçants vont devoir redonner 1 euro. »

Monsieur MALET : « En tant que commerçants, on a l'habitude de proposer les chèques nationaux : les chèques ENDERED, Cadhoc, Kadeos, Tir groupé avec lesquels les clients viennent payer. Les entreprises offrent cela à leurs salariés. Nous payons entre 7,5 et 8 % de frais. Pour nous, aujourd'hui, payer 5 % sur des chèques cadeaux qui seront utilisés uniquement sur l'Agglomération Montargoise, les ventes ne nous échappent pas. Pour la fête des mères, le dispositif a très bien fonctionné. Je ne vais pas donner de chiffres ce soir, mais j'en ai eu beaucoup. On est très content de les récupérer. Je n'ai pas du tout été gêné de perdre 5 %. Ce sont des achats que je n'aurais pas eus sur l'Agglomération. Cela nous a vraiment relancés. Je tiens à saluer et remercier l'Agglomération de son geste. C'était le seul moyen de faire travailler les commerçants. On ne pouvait pas amener du monde en ville car les clients ne peuvent pas être nombreux dans les commerces. Les clients se rendent dans les commerces, attirés par ce dispositif. Il n'est pas possible de changer le fonctionnement du logiciel. »

Monsieur LELIEVRE : « C'est dommage. Il s'agit là d'une situation exceptionnelle. »

Monsieur SUPPLISSON : « Le commerçant perd 1 € sur les 20. Dans l'absolu, on aurait préféré faire autrement, je suis d'accord avec toi mais l'outil est comme ça. »

Monsieur DIGEON : « C'est national, on ne peut pas le changer. »

Monsieur SUPPLISSON : « On a lancé cette opération, à l'issue de trois réunions. Il fallait que les chèques soient disponibles la semaine d'après. Il ne s'agissait pas de sortir les chèques cadeaux en août. »

Monsieur LELIEVRE : « Je sais bien qu'il convenait d'être réactif. »

Monsieur BILLAULT : « On comprend bien, il n'y a pas de souci, sauf qu'il y a eu un engagement qu'on a tous décidé de prendre ensemble. Aujourd'hui on a relaté les faits de la même façon et on s'aperçoit malheureusement que pour des raisons administratives, on ne peut pas les prendre en charge. N'y a-t-il pas moyen que l'Agglomération donne une subvention à l'UCM pour compenser ? N'y a-t-il pas un moyen pour qu'on puisse tenir notre engagement ? »

Monsieur DIGEON : « C'est impossible ! Il faudrait donner 1 € à chaque commerçant, 10 000 fois un euro. »

Monsieur BILLAULT : « Le problème, Benoît, c'est qu'on s'est engagé... »

Monsieur DIGEON : « C'était juste un souhait des élus. »

Monsieur SUPPLISSON : « Non, ce n'était pas un souhait. On a pris une décision en Bureau. Il est assez classique que des élus non éclairés ne savaient pas que c'était impossible. Moi, je ne savais pas que c'était impossible. On prend une décision et après on se confronte à la réalité, ce n'est pas possible. »

Monsieur LAURENT : « Le commerçant n'est pas du tout obligé d'accepter les chèques cadeaux. S'il est gêné de rendre 1 €, il peut refuser les chèques mais il perd la vente. »

Monsieur SUPPLISSON : « On a pris la décision de prendre en charge 10 000 € qui me paraissait fondée. On ignorait tous que ce n'était pas possible comme on l'avait lancé. Cela arrive. On s'est confronté à la réalité. »

Madame GABRIELLE : « Pour revenir à l'aide mise en place avec le Département, c'est pour être sûr d'avoir bien compris, c'est un forfait de 1 500 €. Dans le cas où le nombre d'entreprises éligibles -enfin je pense qu'avec une enveloppe de 400 000 € on a 266 entreprises ça devrait tenir- serait supérieur à ce que peut supporter cette enveloppe, est-ce qu'il y aura des critères de sélection ? »

Monsieur SUPPLISSON : « Non, l'idée est de faire une aide forfaitaire simple. Il y aura une commission avec la Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre de métiers, après avoir reçu les dossiers, qui validera. Ça passera en commission et en délibération au Département et à l'Agglomération. L'idée était de faire quelque chose de simple et lisible. C'est un plafond au sens où les gens déposent une demande d'aide. On verra le 10 juillet le volume de demandes. C'est un plafond de 1 500 € maximum. Le budget est de 400 000 €. Si cela dépasse, on ajustera. Le nouveau Président, élu le 9 juillet, connaîtra le chiffre. »

Monsieur GABORET : « Monsieur le Président, juste pour revenir à votre remarque de tout à l'heure, en plus de l'avance remboursable inscrite au prochain point, il faut savoir que la Région a versé 16 millions d'euros de subventions de fonctionnement sur le territoire dans le cadre du fonds national de solidarité. Elle intervient aussi en avance remboursable pour aider au redémarrage des petits commerces qui vont avoir besoin de trésorerie. J'ai une question sur le point 33 qui est plus une question de compréhension, par rapport à l'éligibilité de l'aide du Département telle qu'elle est formulée dans le titre. Vous précisez "de satisfaire la population en milieu rural". Cela veut-il dire que l'aide du Département concernerait certaines communes et pas d'autres ? »

Monsieur SUPPLISSON : « Très bonne question. D'abord, la première partie de ton intervention est pertinente. La Région fait beaucoup et on était en parfaite synergie avec François BONNEAU durant toute la crise. Il n'y a aucun problème et je sais qu'il fait le maximum. Le fonds Renaissance, 7,5 millions d'euros, sera probablement utilisé. Je crois qu'à ce stade, on a une quinzaine de demandes dans l'agglomération à comparer aux 250 000 € que l'on vise. Même le fonds de solidarité, il y a eu plus de 200 demandes dans l'agglomération. Le fonds Renaissance est un dispositif d'instruction complète, c'est un peu compliqué. Sur ta remarque sur le milieu rural, c'est la légalité. Les régions ont la compétence Développement économique, les départements ne sont pas compétents sauf pour le milieu rural et l'aménagement du territoire. Le Département, sous la pression des conseillers départementaux MM. Dupaty et Bourillon, ont accepté de considérer que Montargis et toute l'Agglomération est un milieu rural. C'est pour cela que l'on a un niveau d'aide très élevé. Tous les commerçants de l'Agglomération, pour cette aide-là, seront considérés comme ruraux. J'espère qu'ils ne sont pas susceptibles. C'est un habillage juridique, la presse ne le répètera pas, qui permet au Département d'intervenir. Une fois de plus, le Département n'étant pas compétent, chapeau à lui d'avoir pris ce risque-là. Considérant l'enveloppe, je vous conseille de vous renseigner auprès des EPCI voisins, vous pouvez comparer l'enveloppe de l'Agglomération et celle des EPCI voisins, vous verrez qu'on est très bien traité. C'est une sorte de cadeau de départ que m'a fait Marc GAUDET et je l'en remercie officiellement : 200 000 € pour les commerçants de l'Agglomération Montargoise, en aide directe, c'est important. »

Monsieur COULON : « Quel est le niveau de réponse des commerçants pour l'opération des chèques cadeaux ? »

Monsieur SUPPLISSON : « Excellent. A ce jour, il y a 5 047 chèques vendus. Concernant le nombre de commerces participants, certaines communes ont été particulièrement dynamiques. A Villemandeur, il y a une surpondération des commerces de Villemandeur que je tiens à saluer, la mairie a fait le travail. Elle a posé les affiches dans les vitrines des commerçants pour prévenir que ces commerçants acceptaient les chèques cadeaux. Cela a eu un impact immédiat et cela se voit dans les statistiques : sur les 5 047 personnes venues acheter les chèques cadeaux, une proportion importante vient de Villemandeur. Ta commune est très présente. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

34) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de participation au fonds Renaissance Centre Val de Loire

Monsieur HAGHEBAERT : « La propagation du virus Covid-19 dans le monde amène à devoir gérer une crise sanitaire inédite dans notre pays. Cette crise impacte de plein fouet l'ensemble du tissu économique. Les difficultés sont majeures pour nos entreprises : arrêt d'activité, rupture d'approvisionnement, annulation d'événements, baisse de réservations, report des commandes, réorganisation des modes de travail à la suite des mesures de confinement...

La Région et les intercommunalités, en partenariat avec la Banque des Territoires, proposent la mise en place d'un fonds de soutien régional complémentaire au fonds national de solidarité.

Ce fonds proposé, dénommer Fonds Renaissance, doit permettre, à toutes les petites entreprises régionales, de l'entreprise indépendante à la très petite entreprise, en passant par les entreprises de l'économie sociale et solidaire, de tous types d'activité, pour tout type de besoin, d'affronter le plus efficacement possible cette situation exceptionnelle non sans conséquence sur leur trésorerie et les emplois.

Tous les contributeurs du fonds ont la volonté commune de ne laisser personne au bord du chemin en instaurant une mesure de soutien au redémarrage, simple, lisible et coordonnée, facilement mobilisable par les petites entreprises.

Ce fonds s'inscrit dans un principe de subsidiarité, en complément des autres dispositifs opérés par l'Etat et les collectivités territoriales.

La contribution financière des intercommunalités partenaires est mobilisée exclusivement pour l'attribution d'aides au bénéfice des acteurs de leur territoire.

La convention prévoit le cadre d'intervention, les engagements des parties, la durée et les modalités de mise en œuvre.

La Région et l'intercommunalité contributrice s'informent mutuellement et périodiquement de la mise en œuvre de cette convention. Elles veilleront conjointement à la bonne coordination et au suivi des aides octroyées.

Je vous demande de bien vouloir approuver la présente convention et autoriser Monsieur le Président à la signer ainsi que tout document afférent. »

Monsieur HAGHEBAERT : « Ce fonds est doté d'un capital de 9,5 millions d'euros. La contribution financière de l'Agglomération Montargoise est prévue à hauteur de 1 € par habitant. Par conséquent, l'Agglomération devra inscrire à son budget une dotation de 61 807 € pour abonder ce fonds. Comme précisé tout à l'heure, cette aide se matérialise par une avance remboursable sans intérêt. Son montant sera compris entre 5 000 et 20 000 €. Elle a essentiellement pour objectif le redémarrage de l'activité et d'assurer la continuité des entreprises concernées. »

Monsieur BÉGUIN : « Je vais poser la même question qu'au Bureau. J'ai bien compris qu'il s'agit d'une avance aux entreprises et qu'elles auront donc à rembourser cette somme-là. C'est quand même un fonds de 7,5 millions d'euros qui à terme devrait revenir sur le fonds Renaissance. Que deviennent ces 7,5 millions d'euros lorsqu'ils seront revenus sur ce fonds ? Les EPCI participent à hauteur d'1 euro par habitant, pour l'Agglomération Montargoise, cela représente presque 62 000 €. Ce serait bien que la Région réponde sur ce retour des fonds auprès des différentes collectivités. »

Monsieur SUPPLISSON : « Comme dans tous les fonds, un bilan et une liquidation seront établis. Les différents actionnaires, l'Etat, l'Agglomération Montargoise et la Banque des territoires décideront ensemble de récupérer l'argent et de faire quelque chose avec. C'est la loi de tous les fonds. Cela va durer longtemps. Les remboursements se feront dans 2, 3 ou 4 ans, ce n'est pas immédiat. A la fin, il y aura une clôture. »

Monsieur GABORET : « Le remboursement c'est 1 an après, on a 3 ans pour rembourser le fonds. Par rapport au financement tripartite Banque des territoires-Région-EPCI, il y a une re-ventilation du remboursement des fonds qui va vers l'EPCI, la Région et la Banque des territoires qui ont fait cette avance. »

Monsieur SUPPLISSON met cette délibération aux voix des élus.

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

URBANISME

35) Bilan des acquisitions et cessions sur l'exercice budgétaire 2019

Monsieur LELIEVRE : « Conformément aux articles 11-I et II de la loi n° 95-127 du 8 février 1995, un bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisé sur l'exercice budgétaire doit faire l'objet d'une délibération et être annexé au compte administratif.

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir approuver ce bilan pour l'exercice budgétaire 2019. »

Bilan des Acquisitions et Cessions - Exercice 2019

Communes et adresse	Opération Délibération	Vendeur/acquereur	publication acte	nature 2111-2112- 2115-6015	PRIX
BUDGET GENERAL MONTARGIS GUDIN	Parcelle CH 385 CH 386 CH 391 CH 415 pour 01ha 66a 81ca AP131 AP 191 AP 278 pour 04 ha 01a 19 ca	ETAT/Agglomération Montargoise		Mandat 1219 du 19/04/2019 Mandat 2914 du 06/09/2019	375 000,00 9 925,94
BUDGET GENERAL MONTARGIS LE CHRIST GUDIN	Parcelle AP 194 p. pour 01a 63ca Délib 19-186 du 10/07/2019	SCI GPE COULON/ Agglomération Montargoise		mandat 3278 du 03/10/2019 Mandat 3737 du 08/11/2019 Mandat 3996 du 26/11/2019	5 000,00 600,00 43,06
BUDGET PRINCIPAL Port Saint Roch 59b rue André Coquillet	Parcelle AP 368 pour 31a 60 ca	SCI GPE COULON/ Agglomération Montargoise		Mandat 426 du 07/02/2019	263 639,91
BUDGET GENERAL MONTARGIS 67 RUE COQUILLET	Parcelle AP447 pour 02a 41ca	SCI DIANJE/ Agglomération Montargoise		mandat 3279 du 03/10/2019	24 100,00
BUDGET EAU POTABLE LA CHISE AMILLY	Parcelle CI 31 pour 23a 10 ca	MARLIN/ Agglomération Montargoise		Mandat 11 du 06/02/25019 Mandat 104 du 03/10/2019	1109,00 157,08
BUDGET EAU POTABLE lieu dit les Ruets AMILLY	Parcelle CK 287 CK 288 pour 59a 07ca	ROLAND/ Agglomération Montargoise		Mandat 36 du 24/05/2019	3 631,53
				nature 775 budget principal et 7015 sur budget annexe	

acquisitions

Cessions							
BUDGET ANNEXE ILOT 22 50 rue ambroise Paré Villemandeur	Parcelle AE 368 l'Hopital 20 m2	Agglomération Montargoise /ORGUN		titre 1 du 30/09/2019	30 805,69		
	Terre de l'Hopital Parcelles AE AE 427 AE 411 AE 420 AE 428 AE 412 pour 749 M2	Agglomération Montargoise /AL MO IMMO		titre 1 du 14/05/2019	61 900,00		
BUDGET ANNEXE ILOT 19	Terre de l'Hopital lot 6B Parcelle AE 417 AE 425 AE 409 pour 04a 60 ca	Agglomération Montargoise /CALLIARI		Titre 2 du 14/05/2019	29 900,00		
	Terre de l'Hôpital LOT 6 C Parcelle AE 418 AE 426 AE 410 04a 60ca	Agglomération Montargoise /AYDOGDU		Titre 3 du DU 17/05/2019	29 900,00		
BUDGET ANNEXE ARBORIA	Terre de l'hôpital parcelle AE 416 AE 424 AE 408 04a 28 ca	Agglomération Montargoise /GALLIENNE- PION		Titre 4 du 10/12/2019	32 093,10		
	LE GRAND FOSSE ZAC ARBORIA PARCELLE YL328 77a80ca	Agglomération Montargoise //SCI PANNES IMMO		titre 1 du 28/06/2019	164 164,00		
	LE GRAND FOSSE PARCELLE YL 325 YL 329	Agglomération Montargoise /SELA		titre 2 du 06/09/2019	196 996,80		

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstention : M. PRIGENT).

LOGEMENT

36) Versements des aides de l'OPAH

Monsieur LAURENT : « Voici les 13 dossiers présentés, dans le cadre du suivi-animation de l'OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) par SOLIHA Loiret et qui ont reçu un accord favorable de la CLAH (Commission locale d'amélioration de l'habitat) : Les aides sont versées après paiement des factures par les bénéficiaires : Pour information, chaque dossier fera l'objet d'une délibération.

Aussi, je vous propose, si vous en êtes d'accord :

- De verser aux personnes ci-dessous mentionnées lesdites aides sur présentation des factures payées et ce dans le cadre de la convention relative à l'OPAH.

Dossiers	Commune	Type de travaux	Montant des travaux TTC	Montant sollicité AME
1 - BERRY Anthony	Corquilleroy	Rénovation Thermique	38 023,00 €	1 250,00 €
2 - YAVUZ Bulent	Chalette sur Loing	Rénovation Thermique	19 369,00 €	1 072,00 €
3 - BELLOT Dewi	Cepoy	Rénovation Thermique	12 949,00 €	843,00 €
4 - LALUQUE Xavier	Montargis	Maintien à domicile	5 496,00 €	350,00 €
5 - ARVAUX Paulette	Chalette sur Loing	Maintien à domicile	1 494,00 €	142,00 €
6 - ROY Marcel	Montargis	Maintien à domicile	2 000,00 €	182,00 €
7 - FOUCAULT Clive et Audrey	Corquilleroy	Rénovation Thermique	32 565,96 €	1 250,00 €
8 - SALIS Joséphine	Villemandeur	Maintien à domicile	6 638,00 €	500,00 €
9 - PRAZERES Antoine	Villemandeur	Rénovation Thermique	13 969,00 €	949,00 €
10 - SODATONOU Amivi	Pannes	Rénovation Thermique	22 881,00 €	990,00 €
11 - MILANDRE Geneviève (décédée paiement au notaire pour succession)	Montargis	Maintien à domicile	4 626,00 €	395,00 €
12 - HOUY Pascal	Amilly	Rénovation Thermique	14 225,00 €	924,00 €
13 - CAILLARD Ruth	Chalette sur Loing	Rénovation Thermique	11 564,00 €	734,00 €
			185 799,96 €	9 581,00 €

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

37) ADIL du Loiret : Participation de l'Agglomération Montargoise pour 2020

Monsieur LAURENT : « Par délibération du Conseil communautaire n° 04-33 en date du 25 mars 2004, l'Agglomération Montargoise Et rives du loing a adhéré à l'ADIL du Loiret.

En effet, les objectifs de cette structure, de niveau départemental, à savoir favoriser la connaissance et la réalisation de logements dans le parc privé et informer les partenaires de l'habitat ainsi que les particuliers, sont en adéquation avec ceux que souhaite mener l'Agglomération Montargoise en matière de politique de l'habitat et d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables.

Aussi, je vous propose :

- D'approuver la participation de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing en 2020 à l'ADIL du Loiret ;
- De verser à l'ADIL du Loiret, la somme d'un montant de 6 897 €, les crédits sont prévus au budget primitif général 2020 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier ».

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

38) FUL (Fonds Unifié du Logement) : Participation de l'Agglomération Montargoise pour 2020

Monsieur LAURENT : « Le Fonds Unifié du Logement (FUL) est un dispositif géré par le Conseil départemental du Loiret dans le cadre d'un partenariat avec les collectivités locales, la CAF, la Mutualité Sociale Agricole, les bailleurs sociaux, les fournisseurs d'eau, d'énergie et de téléphone, non seulement en termes de versement de participation mais aussi en termes de coordination.

Le public ciblé concerne, notamment les personnes ou familles habitants du département du Loiret (sans condition de résidence préalable), éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, pour accéder à un logement décent et indépendant ou pour s'y maintenir et pour y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques, que ce soit un bailleur public ou privé.

Ce dispositif est utilisé en dernier ressort quand les autres leviers tels que la solidarité (entourage familial ou amical), relations amiables entre bailleurs et locataires ou d'autres dispositifs sociaux n'ont pas abouti. Il s'articule avec les autres organismes et dispositifs relevant de cette thématique notamment avec les commissions de coordination d'actions de prévention des expulsions (CCAPEX).

Les aides mentionnées ci-dessous peuvent être attribuées sur décision de la commission du FUL, pilotée par le Conseil départemental :

- Aides directes pour accès à un logement décent : cautionnement de loyer et charges locatives, dépôt de garantie, 1^{er} loyer, équipements ménagers et mobilier de première nécessité, dettes locatives anciennes qui conditionnent l'accès à un nouveau logement.
- Aides directes pour maintien dans un logement décent : dettes de loyers et de charges locatives, impayés d'énergie, d'eau, de services téléphoniques et d'assurance d'habitation.
- Aides indirectes : mesures d'accompagnement social, de garanties et au financement aux organismes de gestion locative qui font de la sous-location.

Ainsi, l'Agglomération Montargoise, qui participe en lieu et place de ses communes membres à la suite d'une délibération du Conseil communautaire n°05-130 du 23 juin 2005, a déclaré le

FUL d'intérêt communautaire et a versé en 2019, une cotisation de 0,77 €/habitant, à savoir un montant de 48 283 €.

Aussi, je vous propose :

- De participer pour 2020, dans le cadre du partenariat avec le Conseil départemental du Loiret en matière d'aide aux ménages en difficulté, au dispositif FUL ;
- De verser au Conseil départemental du Loiret, pour 2020, une cotisation de 0,77 € par habitant dont le montant est prévu au BP 2020 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier. »

Madame GABRIELLE : « Comme chaque année, des ménages sont soutenus pour leurs factures énergétiques. Je souhaitais intervenir à l'occasion de cette délibération pour rappeler que la lutte contre la précarité énergétique était dans un axe du premier plan climat voté par l'Agglomération Montargoise et le Pays Gâtinais en 2013 mais il n'a pas été poursuivi. On voit que les bailleurs sociaux ont démarré des programmes d'isolation thermique, il y a l'OPAH, notre point info énergie piloté par le PETR est considéré comme une référence. Mais pour la détection et l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique, on peut encore faire mieux. Des solutions semblent porter leurs fruits dans d'autres collectivités comme le programme service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie, subventionné à 50 % par les certificats d'économie d'énergie que j'ai pu découvrir aux Assises européennes de la transition énergétique où j'étais avec d'autres conseillers communautaires. Je ne serai peut-être pas à la prochaine assemblée pour travailler au futur plan climat qui devrait être lancé prochainement mais je confie ce souhait à la future assemblée : que la lutte contre la précarité énergétique fasse partie des enjeux du prochain PCAET du territoire avec des outils adéquats afin de pouvoir répondre aux problématiques de fin du monde et fin du mois. »

Monsieur SUPPLISSON : « En un mot, l'Agglomération Montargoise a reçu le label Cit'ergie. Madame SERRANO et son équipe sont allés à Bordeaux pour le recevoir. Ce label consacre nos politiques énergétiques, nos politiques d'économies de l'énergie, d'isolation, de transition écologique. On est vu comme une référence par un jury indépendant. Ce sont des experts de secteur qui ont fait le panorama de tout ce qui a été mis en place en passant par l'OPAH, par le PETR au niveau du plan climat. On a un dispositif d'aides qui est vu comme une référence nationale. On peut toujours faire mieux mais on peut aussi dire qu'on a bien agi durant ce mandat. Le fait que l'on soit reconnu au niveau national est une référence. C'est une fierté aussi de cette fin de ce mandat que l'Agglomération Montargoise soit vue comme une vitrine sur le sujet. On peut toujours faire mieux, bien sûr. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

39) POA Habitat : Réhabilitation de 20 logements locatifs sociaux individuels groupés Meric-Foucher n° 118 situés 19-21-23-25-27-31-33 Avenue Abbé Foucher, 22-24 rue de la Pontonnerie et 1-2-3-4-5-6-8-10-12-14 Allée Georges Brassens à Montargis - Modalités d'octroi de la garantie accordée à VALLOIRE HABITAT pour le contrat de prêt n°106066 contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations

Monsieur LAURENT : « Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacement Urbain (PLUiHD) sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération Montargoise - adopté par délibération au Conseil Communautaire en date 27 février 2020, des actions ont été inscrites afin d'accélérer la rénovation du parc social.

La garantie des emprunts par l'Agglomération Montargoise contribue à remplir cet objectif.

Ainsi, il convient d'apporter une garantie à hauteur de 50% en complément de celle accordée par le Conseil départemental du Loiret, à Valloire Habitat en vue de la réhabilitation de 20 logements locatifs sociaux individuels– Groupe Meric-Foucher n°118 situés au 19-21-23-25-27-31-33 Avenue Abbé Foucher, 22-24 rue de la Pontonnerie et 1-2-3-4-5-6-8-10-12-14 Allée Georges Brassens à Montargis.

Aussi, je vous propose si vous êtes d'accord :

- D'accorder la garantie de l'Agglomération Montargoise, à hauteur de 50%, pour le contrat de prêt n° 106066 annexé à la délibération, contracté par Valloire Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer l'opération de réhabilitation de 20 logements locatifs sociaux individuels, située au 19-21-23-25-27-31-33 Avenue Abbé Foucher, 22-24 rue de la Pontonnerie et 1-2-3-4-5-6-8-10-12-14 Allée Georges Brassens à Montargis selon les caractéristiques suivantes :

2 lignes de prêt	PAM	PAM
Enveloppe	Eco-Prêt	Taux fixe complémentaire à l'Eco-Prêt
Identifiant de la ligne du prêt	5284529	5284528
Montant de la ligne de prêt	263 500€	246 000€
Commission d'instruction	0 €	0 €
Pénalités de débit	-	Indemnité actuarielle sur courbe AOT
Durée de la période	Annuelle	Annuelle
Taux de période	0.3%	0.3%
TEG de la ligne du prêt	0,3%	0,3%
Phase de préfinancement		
Durée	-	10 mois
Index	-	Taux Fixe
Taux d'intérêts	-	0.8%
Règlement des intérêts de préfinancement	-	Paiement en fin de financement
Phase d'amortissements		
Durée du différé	24 mois	-
Durée	20 ans	20 ans
Index	Livret A	Taux fixe
Marge fixe sur index	- 0.45%	-
Taux d'intérêts	0.3%	0.8%
Périodicité	Annuelle	Annuelle-
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Conditions de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle sur courbe AOT
Modalité de révision	DR	Sans objet
Taux de progressivité des échéances	-1%	0%
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360
Montant total du prêt	509 500 €	
Montant de la garantie AME	254 750 €	

- Et d'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

40) POA Habitat : Réhabilitation de 10 logements locatifs sociaux individuels groupés Meric-Foucher n° 119 situés 13-15-17 Avenue Abbé Foucher, 16-18-20-22-24 rue Victor Meric et 7-9 Allée Georges Brassens à Montargis - Modalités d'octroi de la garantie accordée à VALLOIRE HABITAT pour le contrat de prêt n°105500 contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations

Monsieur LAURENT : « Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacement Urbain (PLUiHD) sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération Montargoise - adopté par délibération au Conseil Communautaire en date 27 février 2020, des actions ont été inscrites afin d'accélérer la rénovation du parc social.

La garantie des emprunts par l'Agglomération Montargoise contribue à remplir cet objectif.

Ainsi, il convient d'apporter une garantie à hauteur de 50% en complément de celle accordée par le Conseil départemental du Loiret, à Valloire Habitat en vue de la réhabilitation de 10 logements locatifs sociaux individuels situés au 13-15-17 Avenue Abbé Foucher, 16-18-20-22-24 rue Victor Meric et 7-9 Allée Georges Brassens à Montargis.

Aussi, je vous propose si vous êtes d'accord :

- D'accorder la garantie de l'Agglomération Montargoise, à hauteur de 50%, pour le contrat de prêt n°105500 annexé à la délibération, contracté par Valloire Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer l'opération de réhabilitation de 10 logements locatifs sociaux individuels, située au 13-15-17 Avenue Abbé Foucher, 16-18-20-22-24 rue Victor Meric et 7-9 Allée Georges Brassens à Montargis selon les caractéristiques suivantes :

2 lignes de prêt	PAM	PAM
Enveloppe	Taux fixe – complémentaire à l'Eco-Prêt	Eco-Prêt
Identifiant de la ligne de prêt	5284531	5284532
Montant de la ligne de prêt	201 500€	127 500€
Commission d'instruction	0 €	0 €
Pénalités de débit	Indemnité actuarielle sur courbe AOT	-
Durée de la période	Annuelle	Annuelle
Taux de période	0,8%	0,3%
TEG de la ligne du prêt	0,8%	0,3%
Phase de préfinancement		
Durée du préfinancement	10 mois	-
Index du préfinancement	Taux Fixe	-
Taux d'intérêts	0.8%	
Règlement des intérêts	Paiement en fin de financement	-
Phase d'amortissements		
Durée du différé	-	24 mois
Durée	20 ans	20 ans
Index	Taux Fixe	Livret A
Marge fixe sur index	-	-0.45%
Taux d'intérêt	0.8%	0.3%
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)

Conditions de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe AOT	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	Sans objet	DR
Taux de progressivité des échéances	0%	-1%
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360
Montant total du prêt	329 000 €	
Montant de la garantie AME	164 500 €	

- Et d'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt. »

Monsieur SUPPLISSON : « Entre parenthèse, pour Madame GABRIELLE, ces garanties de prêts accordés aux logements sociaux pour la rénovation thermique, ce sont aussi une des actions de l'Agglomération Montargoise. »

Madame GABRIELLE : « Il me semble que cette garantie d'emprunt a déjà été votée. »

Monsieur SUPPLISSON : « Oui, il arrive qu'il y ait un décalage, notamment en période de confinement, entre les délibérations et les travaux. C'est une question de trésorerie. Si vous vous intéressez à la trésorerie des bailleurs sociaux, il arrive que les bailleurs sociaux, pour faire les travaux, avance la trésorerie nécessaire et que le financement vienne ensuite. C'est le cas en l'occurrence, les travaux ont été faits grâce à la trésorerie et le financement est monté ensuite. »

Monsieur LAURENT : « L'Agglomération Montargoise garantit que le financement a été réalisé. »

Monsieur SUPPLISSON : « Cela s'appelle un fonds de roulement. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

41) Autorisation à Monsieur le Président de modifier et de faire appliquer le nouveau règlement intérieur des aires d'accueil des gens du voyage conformément au décret du 26 décembre 2019

Monsieur LAURENT : « La gestion des deux aires d'accueil des gens du voyage situées sur les communes d'Amilly et de Villemandeur a été confiée à la société VAGO par convention de délégation de service public validée par les membres du conseil communautaire le 13 décembre 2012 pour une durée de 8 ans (2013-2020).

La société VAGO a pour mission la gestion et l'entretien des aires conformément au contrat de délégation de service public et de veiller au respect du règlement intérieur par ses usagers.

Suite au décret du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage (...), ce règlement intérieur doit faire l'objet de modifications.

Ainsi des évolutions doivent être apportées aux articles 3, 4, 6, 7, 10, 11, 12, 13, 14 et 25. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ** (Abstention : M. PRIGENT).

TRAVAUX

42) Autorisation à Monsieur le Président ou son représentant de signer l'avenant n° 3 au contrat de délégation de service public du crématorium intercommunal de l'Agglomération Montargoise

Monsieur DUPATY : « La modernisation et l'exploitation du crématorium d'Amilly-Montargis a été confiée à la Société des Crématoriums de France par un contrat de délégation de service public prenant effet au 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 10 ans.

Cinq catégories de modifications doivent être apportées par le présent avenant :

1. Modification de la formule de révision des prix : suppression d'un indice,
2. Modification des intitulés de tarifs pour les gravures,
3. Modifications d'articles du contrat en matière de répartition des charges : taxe foncière et entretien des espaces verts,
4. Mise à disposition du personnel,
5. Nouvelle dénomination de l'établissement : Crématorium Intercommunal de l'Agglomération Montargoise.

Je vous demande de bien vouloir approuver l'avenant n° 3 au contrat de délégation de service public du crématorium de l'Agglomération Montargoise et d'autoriser Monsieur le Président à le signer. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstention : M. PRIGENT).

43) Autorisation à Monsieur le Président de signer un protocole d'accord transactionnel (Sinistre 1213 174 JMB/CA - fissuration du mur incliné en béton armé coté accès préjudice après travaux de construction de la médiathèque à Montargis)

Monsieur DUPATY : « Dans le cadre des travaux de construction d'une médiathèque et de l'aménagement d'une salle de spectacle « Le Tivoli » sis 2, rue du Président Franklin Roosevelt à Montargis, l'entreprise Construction Moderne Ile de France (CMIDF) a été attributaire du Lot N° 1 Gros œuvre-Démolition.

La réception sans réserve pour ces travaux a été réalisée le 24 juillet 2009.

L'Agglomération Montargoise a constaté une infiltration dans les réserves du 2^{ème} étage, au droit du mur incliné au-dessus de la verrière en date du 20 janvier 2011.

Une mise en demeure en date du 01 mars 2011 a été adressée à l'entreprise pour une demande de réparation de cette fuite.

Au vu du sinistre, CMIDF nous a informé le 17 mars 2011, qu'elle saisissait sa compagnie d'assurance afin qu'un expert soit missionné.

Après 9 expertises s'étalant de 2011 à 2015, les responsabilités ont été établies et des travaux ont été déterminés par l'expert. Ces prestations consistent à réaliser un ravalement de façade avec un revêtement étanche I3 permettant de combler et couvrir les microfissures infiltrantes.

Suite à 3 protocoles (2017, 2018 et 2019) établis par M. BESSON, expert en charge du dossier pour la MAF (assureur de l'ATELIER CARRÉ D'ARCHE Architecte) mais refusés par l'Agglomération Montargoise, un dernier datant de mars 2020 nous est proposé et correspond à nos attentes.

Le montant de cette indemnité s'élève à 57 049,94 € T.T.C.

Aussi, il convient d'établir un protocole d'accord valant transaction définitive entre l'Agglomération Montargoise, le cabinet CARRÉ D'ARCHE (Architecte), l'entreprise Construction Moderne Ile de France (CMIDF) et la SMABTP (assureur de CMIDF) à hauteur du montant de 57 049,94 € T.T.C. afin d'indemniser l'Agglomération Montargoise du préjudice subi.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer le protocole, passé entre l'Agglomération Montargoise, le cabinet CARRÉ D'ARCHE (Architecte), l'entreprise Construction Moderne Ile de France (CMIDF) et la SMABTP (assureur de CMIDF). »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstention : M. PRIGENT).

o.o.o.o.o

Monsieur SUPPLISSON : « Je vais faire un petit mot d'adieu. Jean-Pierre a dit le sien alors j'attendais la fin du conseil. 19 années avec vous de plaisir, de passion, d'actions avec Jean-Pierre DOOR 17, et à ses côtés 2 de plus. C'est une page de ma vie qui se tourne. Je pars vers d'autres aventures. Ces 19 années auront été 19 années de plaisir, d'enthousiasme, de passion, de découverte de personnes que j'ai aimées, avec lesquelles j'ai aimé travailler et avec lesquelles on a pu faire avancer les choses, Jean-Pierre et vous tous. Si on fait l'addition de tous ces projets qu'on a lancés pour l'Agglomération et surtout si on regarde la situation de l'Agglomération, sa situation financière, sa situation managériale, il y a à l'Agglomération Montargoise une équipe de management renouvelée, rajeunie, féminisée, percutante et je suis extrêmement confiant pour l'avenir. Je continuerai à vous suivre. Je continue d'habiter là, de moins en moins mais un petit peu quand même, et c'est avec grand plaisir que je vous regarderai travailler, tous. »

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur SUPPLISSON, Président, lève la séance à 20 heures 09.

Le Secrétaire de séance,



Brigitte GADAT-KULIGOWSKI



Le Président,



Frank SUPPLISSON